

2014-2015

Master 1 Histoire et Document

Parcours métiers des archives et des bibliothèques

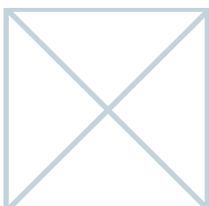
Option Archives

# Archives des ordres religieux et des communautés de laïcs

Le « service mémoire » de la communauté de  
l'Emmanuel

Ellene Baviera

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux





2014-2015

Master 1 Histoire et Document

Parcours métiers des archives et des bibliothèques

Option Archives

# Archives des ordres religieux et des communautés de laïcs

Le « service mémoire » de la communauté de  
l'Emmanuel

**Ellene Baviera**

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux

**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

## Remerciements

Je tiens à remercier les ordres religieux et communautés de laïcs qui ont accepté de répondre à l'enquête par voie de questionnaire. Merci aussi à ceux qui, ne pouvant pas y répondre, ont pris le temps de m'expliquer pourquoi ils ne pouvaient pas accéder à ma demande.

Mes remerciements s'adressent aussi à la communauté de l'Emmanuel et tout particulièrement au père Bernard Peyrous, responsable des archives, qui a accepté de m'ouvrir les portes du « service mémoire ». Je n'oublie pas Élisabeth Baranger, archiviste de la communauté pour sa grande disponibilité et son accueil chaleureux. Je remercie aussi tous les témoins qui ont participé aux entretiens, leur aide a été très précieuse.

Je tiens également à remercier Geoffrey Label, responsable des archives diocésaines d'Angers pour m'avoir permis de consulter tout à mon aise les bulletins des *Archives de l'Église de France*.

Je remercie Sibylle Gardelle, archiviste de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur à Angers, pour ses bons conseils.

Merci encore à Marie-Hélène Chevalier, responsable des témoignages oraux aux archives départementales de Maine-et-Loire qui m'a aidée dans l'élaboration des grilles d'entretien.

Je remercie enfin mon directeur de recherche, Patrice Marcilloux, maître de conférences en archivistique à l'Université d'Angers, qui m'a guidé tout au long de mon travail.

Mes derniers remerciements vont à l'Association des archivistes de l'Église de France et notamment à Gilles Bouis, président de l'association, qui m'a apporté son aide dans la recherche bibliographique.

# SOMMAIRE

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
Diversité et complexité des archives des ordres religieux et des communautés de laïcs.....	5
1.État des lieux sur les archives .....	5
2.Les réalités archivistiques.....	15
3.L'usage des archives .....	23
<b>Bibliographie.....</b>	<b>29</b>
<b>État des sources.....</b>	<b>41</b>
Le « service mémoire » de la communauté de l'Emmanuel.....	43
1.Présentation.....	45
2.Les pratiques archivistiques.....	52
3.Des archives au service de la mémoire.....	58
<b>Conclusion.....</b>	<b>69</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>71</b>

# Introduction

L'Église est une institution formée d'une multitude de communautés de fidèles qui se sont structurées en adoptant un mode de vie particulier. Les différences se traduisent au niveau de la taille, de la mission, du rayonnement... Et de toutes ces particularités, il en est ressorti une grande diversité au niveau de la production archivistique.

Il est essentiel de faire une mise au point sur le vocabulaire pour mieux comprendre la structuration de ces instituts religieux. En premier, il faut diviser ces communautés en deux catégories : les ordres réguliers et les ordres séculiers. La différence tient dans le fait que les premiers exigent des vœux solennels et définitifs tandis que les seconds pratiquent des vœux simples et renouvelables. Dans ces deux catégories, il existe plusieurs sortes de familles religieuses qui ne sont pas structurées de la même manière, certaines ayant un rayonnement local tandis que d'autres se sont développées à l'international.

La complexité du monde religieux est telle qu'il a fallu clarifier les statuts des communautés à plusieurs occasions. On peut rappeler le concile de Trente (1545-1563) dont l'objectif était de rétablir l'ordre au sein de l'Église catholique. Les codes de droit canonique de 1917 et 1983 ont aussi contribué à la clarification du vocabulaire.

Il faut rappeler que les instituts religieux jouissent d'une grande autonomie, surtout au niveau de leur gouvernement. Cependant, il existe une certaine hiérarchie au sein de l'Église et les différentes communautés ne peuvent pas s'ériger sans autorisation. On peut noter qu'elles ne sont pas toutes rattachées à la même autorité. En effet, certaines dépendent de l'évêque, elles sont alors de droit diocésain. Les autres, celles qui ont atteint un certain niveau de maturité spirituel et missionnaire, peuvent se placer sous l'autorité du pape, on parle alors de communautés de droit pontifical.

L'histoire des communautés religieuses n'est pas linéaire. Elles sont apparues sous la forme d'ordres réguliers avant que ne se développent les congrégations séculières. Au XX<sup>e</sup> siècle, les évolutions ont continué malgré le phénomène de déchristianisation puisqu'on peut observer l'apparition de nouvelles communautés formées de laïcs.

Il est donc important de bien délimiter notre sujet. Ainsi, nous étudierons les communautés séculières et régulières en nous penchant plus particulièrement sur les monastères et les congrégations. En ce qui concerne les communautés de laïcs, nous ne prendrons en compte que les associations internationales de fidèles encadrées par le Conseil pontifical pour les laïcs car le champ de cet apostolat est trop vaste pour être traité ici. Pour la délimitation spatio-temporelle, nous bornerons le sujet sur le territoire français aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Cependant, il se peut que la délimitation spatiale soit parfois dépassée à cause du caractère international de la plupart des communautés.

Toutes ces communautés produisent des archives. Celles-ci sont définies comme étant « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme, leur contenu et leur support matériel, produits ou reçus par la vie de l'Église catholique en France<sup>1</sup>. » Elles ont un rôle dans le fonctionnement de l'Église car « la conservation de ces documents est organisée pour les besoins de l'institution ecclésiastique et religieuse, pour les besoins de son administration ou de sa gestion, pour les besoins de la justification des droits des personnes physiques ou morales, ainsi que pour la documentation historique de la recherche tant dans le domaine théologique et spirituel que dans le domaine de l'étude d'un fait de civilisation spécifique. » Dans son mode de gouvernement, l'Église se réfère constamment à la tradition. Brigitte Waché explique que : « lorsqu'un pape traite une question à une époque déterminée, il se rapporte à ce qui a été dit sur la question par ses prédécesseurs<sup>2</sup>. » Les archives sont donc utiles.

Considérées comme des archives privées par l'État français, la question se pose de savoir comment elles sont gérées. Où sont les archives? Qui en a la charge et quelle est la composition des fonds ? Où en est le travail de sensibilisation aux archives entrepris par l'Église et qui s'est traduit par l'émergence de l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF), le Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, etc ? Il sera aussi intéressant de se demander si les jeunes communautés de laïcs ont les mêmes pratiques que leurs aînées ? Et puisqu'elles sont nées au XX<sup>e</sup> siècle, en même temps que le développement de la sensibilisation aux archives, sont-elles plus réceptives aux réflexions engagées sur les pratiques archivistiques ? Y a-t-il des conséquences sur la composition des fonds ? Les archives sont-elles touchées par les évolutions technologiques et selon quelles proportions ? En premier lieu, nous reviendrons sur les facteurs qui expliquent l'état actuel des fonds des communautés. Nous verrons ensuite ce qu'il en est concrètement de la situation archivistique et pour finir, nous aborderons le sujet de la possibilité d'exploiter ces archives.

Afin de répondre au mieux à toutes les questions, nous étudierons les réalités archivistiques observables en France depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle dans les différentes communautés. Ensuite, nous étudierons le « service mémoire » de la communauté de l'Emmanuel qui fournit un bon exemple pour explorer l'intérêt qu'une communauté peut porter à ses archives.

---

1. Association des archivistes de l'Église de France, *Manuel des Archives de l'Église de France*, 1993, n. p.

2. Brigitte Waché, *Initiation aux sources de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Université Lumière, 1992, p. 15.

## Diversité et complexité des archives des ordres religieux et des communautés de laïcs

Le monde des communautés est complexe à cause notamment des motivations humaines qui sont à l'origine de leur création. Une personne charismatique est généralement à l'initiative de la formation d'une communauté, sa sensibilité le portant vers une mission et une spiritualité particulière. Elle est ensuite rejointe par d'autres personnes qui ont les mêmes aspirations. Chacun tente de trouver sa place dans le grand « corps du Christ » que forme l'Église. Toutes ces façons de mettre en application les enseignements du Christ entraînent une grande variété dans l'organisation des communautés. Il en ressort des différences au niveau de la taille, de la localisation, de l'administration ou encore de l'implication dans la société. Les communautés ont aussi été confrontées aux événements historiques qui ne les ont pas toutes affectées dans les mêmes proportions. En outre, l'ancienneté est à prendre en compte car les modèles d'organisation et d'adaptation au monde contemporain ont une influence sur la composition des fonds d'archives. Il ne faut donc pas voir les communautés comme un groupe homogène même s'il existe des points communs. Il est même possible, dans une certaine mesure, de faire des regroupements par familles religieuses. Les fonds d'archives sont logiquement marqués par cette complexité et cette diversité, nous verrons alors quelles sont les caractéristiques propres de ces archives.

### 1. État des lieux sur les archives

À quoi est-on confronté lorsqu'on s'intéresse aux archives des communautés ? On constate que des fonds sont incomplets ou que certaines pièces d'archives ne sont pas là où elles le devraient. Il faut donc essayer de comprendre la composition des fonds ainsi que les modes de fonctionnement des communautés.

#### 1.1. Une grande variété au sein des organisations religieuses

Le nombre de religieux a diminué progressivement aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, les chiffres donnés par la Conférence des Supérieurs majeurs l'attestent. Ainsi, de 52 507 religieuses et 10 652 religieux en 1999, on est passé à 29 433 religieuses et 6 566 religieux en 2011. Leur nombre a donc quasiment été divisé par deux. D'après une autre source, il y aurait au total 9 335 religieux, 4 334 moniales répartis dans 273 monastères et 33 666 sœurs apostoliques présentes dans 315 congrégations en 2007<sup>3</sup>. En ce qui concerne les communautés de laïcs, le nombre de membres est très variable, il peut aller de 2 000 personnes pour la communauté du Chemin Neuf à 10 000 pour la communauté de l'Emmanuel (si on ne compte que les communautés qui ont leur siège en France)<sup>4</sup>. La taille des institutions varie ainsi beaucoup et cela a un impact sur la gestion des archives comme le

3. Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ vallon, 2009, p. 1251-1252.

4. Conseil pontifical pour les laïcs, *Associations internationales de fidèles. Répertoire*, Cité du Vatican, Libreria Editrice Vaticana,

souligne le père Hugues Leroy : « Il y a la même différence entre les archives d'un monastère et les archives d'un grand ordre religieux, qu'entre les archives d'une commune de 300 habitants et celles d'une commune de 3 millions d'habitants. »<sup>5</sup> Cette diversité se remarque notamment en observant les cadres de classement. Tous les archivistes, sans exception, parlent de l'adaptation du classement par rapport à leurs archives qui sont particulières dans leur composition. Il existe évidemment un certain nombre de similitudes mais chaque ordre a sa spécificité par rapport à sa mission, son charisme, sa taille... On peut noter que l'Association des archivistes de l'Église de France a produit des cadres de classement et les a publiés en 1980. Les différents ordres religieux et les communautés de laïcs sont d'ailleurs invités à les adapter pour leurs propres archives.

Évidemment, les adaptations à apporter à ces classements types sont d'autant plus variées que les ordres religieux se décomposent en plusieurs grandes familles religieuses et spirituelles. La composition des archives d'une congrégation enseignante ne sera pas la même que pour une congrégation missionnaire. La mission même de l'organisme caractérise les archives. Cependant, il existe des points communs comme par exemple les archives relatives à la fondation de l'ordre, cela se vérifie aussi avec les communautés de laïcs. Plus important encore, l'histoire façonne les fonds d'archives et certaines institutions sont plus affectées que d'autres suivant leur implication dans la société. Ainsi, les Assomptionnistes se sont vus sanctionnés en 1900 à cause de leurs engagements politiques. Menée en procès, la congrégation est finalement dissoute, elle doit abandonner son œuvre éditoriale : la maison d'édition *La Bonne Presse* et le journal *La Croix*<sup>6</sup>.

Les organisations religieuses sont très variées, elles se décomposent en différentes familles religieuses.

#### Les grandes familles religieuses<sup>7</sup>

Ordres réguliers	Ordres séculiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordres monastiques</li> <li>• Ordres érémitiques</li> <li>• Ordres mendiants</li> <li>• Ordre de rachat de captifs</li> <li>• Ordres militaires et hospitaliers</li> <li>• Ordres de chanoines</li> <li>• Ordre des Jésuites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Congrégations religieuses (« laïcales » et cléricales)</li> <li>• Sociétés de vie apostolique (« laïcales », cléricales, communautés et fraternités mixtes)</li> <li>• Instituts séculiers: instituts de vie consacrée</li> </ul>

Parmi ces grandes familles, il faut distinguer les congrégations diocésaines des congrégations de droit pontifical. Les premières sont créées suite à l'approbation de l'évêque qui devient leur responsable. Ainsi, l'évêque peut fonder des congrégations mais il doit demander l'avis du Siège Apostolique. Ensuite, ces

2006.

5. Hugues Leroy, « Intervention du père Hugues Leroy, bénédictin, président de l'Association des archivistes de l'Église de France », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 11.

6. Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ vallon, 2009, p. 1108-1109.

7. Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres...* », op.cit., p. 37.

congrégations de droit diocésain peuvent devenir des congrégations de droit pontifical mais elles doivent passer certaines étapes. Dans un premier temps, la congrégation doit adresser une demande au Souverain Pontife. Elle doit y joindre des témoignages favorables de tous les évêques ayant des maisons de la congrégation, ses constitutions et un rapport, approuvé par l'évêque de la maison mère. Ensuite, c'est à la « Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique<sup>8</sup> » que revient la charge d'examiner la demande. Elle vérifie la maturité spirituelle et apostolique de la congrégation ainsi que l'adéquation de ses règles avec le droit canon. Si la réponse est positive, la congrégation reçoit le *decretum laudis*.

Une autre distinction existe à l'intérieur même des communautés. Il y a dans un premier temps la maison mère qui est la maison de fondation. Les archives des origines y sont souvent conservées : dossiers sur le fondateur ou la fondatrice, premières règles et constitutions, etc. Les archives des provinces peuvent aussi s'y trouver. Ensuite, la maison généralice regroupe les organes centraux de la communauté. On y trouve deux types d'archives : « il y a d'abord les dossiers qui concernent le fonctionnement général de la congrégation : constitutions et règles, dossiers des supérieurs généraux et de leurs conseils (...). La deuxième catégorie de documents correspond à ceux qui gardent la trace des relations entre les différentes provinces et la maison généralice : correspondance du supérieur général (...) avec les provinciaux (...), éventuellement archives des maisons fermées, etc<sup>9</sup>. » Enfin, il y a les maisons des différentes provinces qui conservent les archives dont elles sont productrices.

Dans certains cas, il arrive que des congrégations se regroupent ou se fédèrent . Ainsi, les Filles du Bon Sauveur de Caen ont absorbé les Filles du Bon Sauveur de Saint-Lô en 1961 tandis que les sœurs de plusieurs congrégations dominicaines se sont fédérées, leur siège social étant situé à Bourg-en-Bresse. Il peut aussi y avoir des fusions comme pour la congrégation des sœurs de Saint Joseph qui a été constituée en 1971 par l'union de douze congrégations françaises de Saint Joseph. Ce phénomène est favorisé par le droit canonique qui permet la formation de congrégations interdiocésaines, ce sont d'ailleurs elles que l'on dit « de droit pontifical ». En ce qui concerne les archives, les documents des congrégations intégrées deviennent des fonds clos. Dans le cas de fédérations ou de fusions, les archives d'avant la création de la nouvelle congrégation viennent former des fonds clos tandis qu'un nouveau fonds est ouvert pour les archives de cette nouvelle congrégation.

Pour les associations de laïcs, certaines sont attachées à un diocèse tandis que d'autres sont de droit pontifical, notamment celles qui sont internationales. Ces dernières se sont développées après le concile Vatican II suite à la reconnaissance de la place de l'apostolat des laïcs dans l'Église. Ainsi, c'est en 1967 que le pape Paul VI a

---

8. Cette Congrégation fait partie des grands organismes (dicastères) qui composent la Curie romaine.

9. Brigitte Waché, *Initiation aux sources de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Université Lumière, 1992, p. 74.

créé le « Conseil pontifical pour les laïcs » qui « traite de tout ce qui concerne les associations laïques de fidèles ; il érige celles qui ont un caractère international et en approuve ou reconnaît les statuts<sup>10</sup> ».

Du côté de l'administration française, les congrégations et communautés de laïcs sont reconnues comme des « associations sous régime légal spécial ». Elles relèvent du ministère de l'intérieur qui comprend dans ses subdivisions un Bureau central des cultes.

Ce Bureau distingue trois sortes d'associations religieuses :

- les associations à objet cultuel qui se consacrent exclusivement au financement et à l'organisation de cérémonies, de pratiques et de rites religieux
- les associations à objet social, éducatif ou cultuel
- les associations à objet mixte qui mènent à la fois des activités culturelles et non culturelle (elles sont reconnues comme des associations ordinaires)

En ce qui concerne les associations à objet cultuel, les congrégations doivent obtenir leur reconnaissance par décret, celui-ci étant rendu par le Conseil d'État. Ensuite, il leur est demandé de déposer un dossier au Bureau central des cultes. On peut noter une particularité pour l'Alsace-Moselle où les associations religieuses bénéficient d'un régime légal particulier.

Finalement, les ordres religieux et les communautés de laïcs ne sont pas homogènes. Des distinctions sont faites par l'Église et l'État français.

Les modes de fonctionnement et les statuts des communautés sont diversifiés . Leurs archives ne sont pas toutes conservées aux mêmes endroits et les logiques de placement demandent à être éclaircies.

## *1.2. Des archives conservées par les organismes producteurs*

Les ordres religieux et communautés de laïcs ont des « maisons » disséminées sur le territoire français et même à l'international pour certaines. La question est de savoir où sont localisées les archives.

On constate d'abord que les archives sont attachées aux institutions qui les produisent, il n'y a donc pas de centralisation et cela contribue à un certain éparpillement des archives.

Pour les ordres religieux internationaux, il semblerait logique que les archives restent dans le pays producteur pour des raisons pratiques, même si aucun écrit consulté n'a pu le confirmer. Il en va de même pour les communautés internationales de laïcs qui sont au nombre de 122 d'après le répertoire du Conseil pontifical pour les laïcs. Ces nouveaux organismes qui ont émergé dans les années 1960, se trouvent confrontés aux mêmes situations que les ordres religieux et y répondent de la même manière : chaque producteur conserve ses archives.

---

10. Jean-Paul II, *Pastor Bonus*, 28 juin 1988.

En France, pour les établissements qui ont plusieurs maisons, il semble que la situation soit variable. Si on examine le cas où une maison ferme, il s'avère que dans certains cas, les documents de cet établissement viennent rejoindre le fonds de la maison mère ou parfois un service d'archives public. Cela veut alors dire que les archives restent auprès de l'établissement qui les produit et ne sont pas centralisées, à l'exception peut-être des archives historiques<sup>11</sup>. Cette situation où les archives rejoignent une maison mère se confirme dans le cas de la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur car d'après une stagiaire : « un fort accroissement [des collections] eut lieu à chaque fermeture de maisons, parfois sous la forme de plusieurs versements pour une seule maison<sup>12</sup>. »

Comme nous venons de le voir, les ordres religieux et les communautés de laïcs conservent les archives auprès des maisons qui les produisent. Ce n'est pourtant pas toujours le cas. Quelle en est l'explication ? La réponse vient de l'histoire. Certains événements ont touché les communautés et ont participé à la dispersion de leurs archives.

L'État français est à l'origine d'expulsions de communautés religieuses au début du XX<sup>e</sup> siècle. On peut citer la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations, voulue par Pierre Waldeck-Rousseau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes. Cette loi s'inscrit dans un contexte de tension entre l'Église et l'État, des positions anti-cléricales étant présentes dans le gouvernement. Dès 1880, les congrégations enseignantes avaient été touchées par les lois Ferry : il y aurait eu au total 5 700 religieux expulsés et 261 couvents fermés<sup>13</sup>. Avec la loi de 1901, toutes les congrégations doivent demander une autorisation sous peine d'être dissoutes. Par la suite, les relations avec l'Église se durcissent. En mars et juin 1903, les demandes d'autorisation des congrégations, sauf exception, sont rejetées par la Chambre et finalement, le 29 juillet 1904, les relations diplomatiques avec le Vatican sont rompues. Dans ce contexte de crise, les religieux qui doivent s'exiler emportent leurs archives avec eux. La dispersion des archives à l'étranger ne s'est pas arrêtée en 1904, le risque d'expulsion continuant. Ainsi, après les élections de 1924, Édouard Herriot demande dans sa déclaration ministérielle à ce que la loi sur les congrégations non-autorisées soit appliquée. Des congrégations comme les clarisses d'Alençon doivent alors quitter la France.

Cette dispersion des archives vers l'étranger se fait surtout en direction de l'Italie, notamment à Rome où se trouve le pape. Mais le transfert vers l'Italie n'est pas seulement motivé par la présence du pape ou la politique menée par l'État français, il l'est aussi par les accords de Latran passés entre le Saint-Siège et l'Italie en 1929. Cela a particulièrement touché les instituts religieux car : « en vertu de ces accords était reconnue par la loi

---

11. Agnès Piollet, « Panorama des archives... Les archives de l'Église catholique en France », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 7.

12. Tiphaine Douillard, *Les multiples chantiers d'un service d'archives en expansion*, Mémoire de master 2 Histoire et Document métiers des archives et des bibliothèques option archives, sous la direction de Bénédicte Grailles, Angers, Université d'Angers, 2012, p. 14.

13. Sophie Hasquenoh, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ vallon, 2009, p. 1096.

italienne la personnalité juridique de toutes les associations religieuses avec ou sans vœux, approuvées par le Saint-Siège, de leur maisons généralices, ou procures, même s'il s'agissait d'associations religieuses d'origine étrangère<sup>14</sup> ». Ainsi, les instituts ont pu jouir sur le territoire italien de la personnalité juridique et par conséquent, avoir la capacité civile leur permettant d'acquérir des biens. En France, il faut attendre la présidence de Georges Pompidou (1969-1974) pour que les instituts religieux puissent demander leur reconnaissance légale et acquérir la personnalité civile.

Cette dispersion à l'étranger a une autre explication. En effet, les œuvres missionnaires ont connu une expansion à cause notamment de la loi de 1889 qui obligeait les clercs à faire leur conscription sauf s'ils s'engageaient dans un travail de 10 ans au minimum en dehors de l'Europe : les missions religieuses entraînaient alors dans ce cadre.

Y a-t-il eu ensuite un retour des archives après l'apaisement des tensions entre l'Église et l'État ? Lors de la Première Guerre mondiale, les ordres religieux ont pu rentrer en France suite à la décision du Ministre de l'Intérieur, Louis Malvy, d'interrompre l'application des lois anti-congréganistes le 2 août 1914. Cette politique est confirmée après les élections législatives de 1919 lorsque le gouvernement de Millerand autorise le retour des congrégations, rétablit l'ambassade auprès du Vatican en 1921 et confirme l'application du Concordat de 1801 aux départements récupérés d'Alsace et de Lorraine<sup>15</sup>. Cependant, on constate que si les religieux reviennent d'exil, les archives n'en font pas de même, elles ne sont pas la priorité des ordres religieux qui doivent refaire leur place dans la société française. La dispersion des archives à l'étranger reste donc une réalité.

Finalement, la localisation des archives des ordres religieux et des communautés n'est pas évidente, certaines pièces d'archives ne sont pas toujours là où on les attend. Dans la majorité des cas, les archives se trouvent auprès des maisons religieuses qui les produisent. Mais on peut aussi en trouver auprès des maisons mères, des maisons généralices ou encore à l'étranger.

Il faut aussi avoir à l'esprit qu'il existe des dépôts comme le Centre National des Archives de l'Église de France (CNAEF). Ouvert en 1998, il peut accueillir des archives intéressantes l'histoire de l'Église catholique en France. La création de ce dépôt est une conséquence de la constitution progressive d'organismes centraux au sein de l'Église française. Les archives conservées sont celles de la Conférence des évêques de France (CEF). En ce qui concerne les communautés religieuses, il existe l'Union des supérieurs majeurs de France (USM), l'Union des supérieures majeures de France (USFM), ou encore le Service des moniales (SDM).

Si les archives sont conservées par leurs producteurs, il est aussi possible d'en trouver dans les services publics, et cela pour différentes raisons.

---

14. Hugues Leroy, « Les archives des congrégations religieuses », dans Direction des archives de France, *Les religions et leurs archives, enjeux d'aujourd'hui*, Paris, Direction des archives de France, 2001, p. 39.

15. Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du moyen-âge à nos jours*, Paris, Champ vallon, 2009, p. 1155.

### 1.3. *Des archives dans les services publics*

Lors de la Révolution française, les biens de l'Église sont devenus propriété de l'État et, suite à la loi du 5 janvier 1790, les archives ecclésiastiques ont constitué des fonds publics. Par conséquent, il est normal pour cette période de retrouver des archives du culte catholique dans des services publics même si certains documents ont échappé à la confiscation et sont restés aux mains des religieux. Les archives des communautés de cette époque ne sont plus auprès de leur producteur. Cependant, même si les originaux sont conservés par des services publics, on peut noter que certains archivistes ont produit des copies afin de compléter leurs fonds. C'est le cas par exemple pour l'ordre des Lazaristes, créé en 1625 par Saint-Vincent-de-Paul. Leurs archives d'avant la Révolution sont conservées aux Archives nationales. Cependant, entre 1830 et 1835, les lazaristes ont reconstitué leur fonds de la période antérieure à 1790 par des copies et même des originaux qu'ils ont réussi à récupérer<sup>16</sup>. En outre, cette situation est variable suivant les instituts religieux, les reconstitutions de fonds dépendant de plusieurs facteurs : la motivation des responsables, les aptitudes de l'archiviste, la capacité d'accueillir de nouveaux documents dans des lieux convenables...

Il y eut des restitutions d'archives religieuses en 1815 mais elles ne concernaient que les documents nécessaires à l'administration et à la gestion des diocèses et des paroisses. Cela explique donc que la plupart des archives de communautés antérieures à la Révolution soient conservées dans des services publics. Cette situation peut aussi être observée pour la période post-révolutionnaire. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les archives des congrégations non-autorisées ont été saisies par l'État français.

La présence d'archives de communautés religieuses dans les services publics n'est pas seulement le résultat de spoliations et de saisies. Il peut arriver que les archives soient déposées volontairement.

Les archives des instituts religieux sont dispersées dans différents services publics. Aux Archives nationales, pendant la période révolutionnaire, les fonds d'archives ont été disloqués par le Bureau de triage des titres. Les biens de l'Église étant devenus biens nationaux, les archives étaient classées dans un but précis. Une distinction a été faite entre les séries « domaniales » (contenant les titres de propriété des biens de l'Église devenus biens nationaux) et les séries « historiques ». Le principe de respect des fonds n'était donc pas appliqué. Pour les archives départementales, il y eut moins de dislocations même s'il a fallu attendre la fin des années 1830 avant d'avoir un code explicitant les principes archivistiques élémentaires. Enfin, les archives communales possèdent peu d'archives intéressant notre étude, ces services conservent surtout des registres paroissiaux.

Les archives des instituts religieux sont dispersés dans différentes séries, celles-ci ne sont pas les mêmes dans les différents services (national, départemental et communal), la chronologie étant aussi à prendre en compte.

---

16. Bernard Mahieu, « Les archives de l'Église catholique en France depuis la Révolution française. II : Archives des communautés », *La Gazette des archives*, n°39, 4<sup>e</sup> trimestre 1962, p. 156.

Période ancienne (avant la Révolution)	
Archives nationales	H: « Administrations locales et comptabilités diverses » (H <sup>5</sup> : fonds sur des établissements religieux)
	S: « Biens des établissements religieux »
	L et LL : « Monuments ecclésiastiques »
	M et MM : « Ordres militaires et hospitaliers, (...), congrégations, (...) »
Archives départementales	G: « Clergé séculier »
	H: « Clergé régulier » (regroupement de fonds d'abbayes comme par exemple ceux de l'abbaye de Fontevraud à Angers)
	B: « Cours et juridictions » (fonds des juridictions seigneuriales appartenant à des établissements ecclésiastiques séculiers ou réguliers)
	D: « Instruction publique, sciences et arts » (fonds des établissements d'enseignement)
Archives communales	GG : « Cultes, instruction publique, assistance publique »

Brigitte Waché donne l'exemple d'une thèse afin de mieux comprendre l'organisation des séries des Archives nationales pendant la période ancienne. Ainsi, Jean Mauzaize qui a travaillé sur les Capucins de la province de Paris, a dû consulter différentes séries : « dans la série L, une rubrique où sont regroupés des dossiers d'ordinations de religieux [L501], (...) ; dans la série LL, (...), des registres d'ordinations de religieux [LL84], (...) ; plusieurs dossiers de la série M ; et bien sûr, des documents classés dans la série S, sur les titres de propriétés des Capucins de la province de Paris [S3705 et 3706], (...) ; sans compter des documents de l'officialité de Paris classés dans la série Z<sup>17</sup>. »

Période moderne	
Archives nationales	D: « Missions des représentants du peuple et comités des assemblées » (D XIX : papiers du comité ecclésiastique, créé le 12 août 1789 par l'Assemblée constituante, on y trouve des informations sur la question des ordres religieux)
	F: « Administration générale de la France » (F <sup>19</sup> : sous-série des Cultes)
	O: « Maison de l'Empereur et du Roi » (fonds de la Grande Aumônerie où se trouvent les papiers du grand aumônier qui était chargé de surveiller les établissements consacrés aux missions comme la congrégation du Saint-Esprit ou encore les Lazaristes)
Archives départementales	T: « Enseignement, affaires culturelles, sport » (ce fonds contient des documents relatifs aux congrégations enseignantes)
	V: « Cultes »
Archives communales	P: « Cultes »

17. Brigitte Waché, *Initiation aux sources de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Université Lumière, 1992, p. 24-25.

La série D XIX des Archives nationales contient notamment les listes des religieuses par diocèse (D XIX 1 à 9) ou encore les listes des religieux par congrégation (D XIX 10 à 12). La série F est aussi riche en archives d'instituts religieux. Ainsi, on peut trouver des documents relatifs aux séquestres des biens ecclésiastiques et aux liquidations des biens des congrégations (F<sup>33</sup> 209-288), des dossiers consacrés aux congrégations enseignantes entre 1809 et 1914 (F<sup>17</sup> 12451 à 12504) ou encore des documents concernant les congrégations non-autorisées sur la période 1880-1901 (F<sup>7</sup> 12310 à 12328).

Les archives d'ordres religieux sont donc présentes dans des dépôts publics mais ce n'est pas le cas pour les communautés de laïcs. La jeunesse de ce mouvement explique leur absence dans ces dépôts. De plus, même si ces communautés avaient l'occasion de confier leurs archives à un autre organisme, ils feraient sans doute appel au CNAEF.

Nous avons vu que des archives d'instituts religieux ont été spoliées pendant la Révolution et même après. Elles ont été triées, ce qui signifie qu'il y a eu des éliminations. La question se pose de savoir dans quelle mesure.

#### 1.4. *Les pertes dans les archives*

Les archives de l'Église de France ont subi des dommages d'après Charles Molette, président-fondateur de l'Association des archivistes de l'Église de France, notamment suite aux guerres de religion (XVI<sup>e</sup> siècle), à la guerre de Trente ans (XVII<sup>e</sup> siècle), à la Révolution (XVIII<sup>e</sup> siècle) et aux deux guerres mondiales (XX<sup>e</sup> siècle). Il donne l'exemple de l'abbaye de Landévennec, l'une des plus vieilles abbayes françaises. Les archives auraient été brûlées en 1594 d'après un procès verbal datant de 1599. Par la suite, lors de la Révolution, l'abbaye est confisquée et vendue comme bien national. Les archives restantes qui font partie des biens de l'abbaye sont détruites : « les parchemins s'en allèrent, les uns à Morlaix pour servir à envelopper le tabac, les autres à Brest pour faire des gargousses à poudre<sup>18</sup>. » De plus, pendant la période révolutionnaire, les archives conservées dans les dépôts des communes ont subi des pertes car : « les locaux dans lesquels étaient entreposés les documents ont parfois été récupérés par les nouveaux organismes administratifs, les archives anciennes se trouvant reléguées dans des greniers ou des caves peu propres à leur conservation où elles furent aussi la proie de collectionneurs peu scrupuleux (...)»<sup>19</sup>. Pour la période moderne, des pertes ont pu avoir lieu à cause des mutations intervenues dans l'administration française. Ainsi, « ceux qui héritent de compétences nouvelles opèrent parfois des tris, des regroupements, voire des suppressions dans les dossiers qui leur sont transmis<sup>20</sup>. »

---

18. Charles Molette, « Problèmes posés à la conservation et à la gestion des archives de l'Église de France », *Archives de l'Église de France*, n°43-44, 1995, p. 3.

19. Brigitte Waché, *Initiation aux sources de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Université Lumière, 1992, p. 28.

20. Brigitte Waché, *Initiation aux sources...*, op.cit., p. 32.

La fermeture d'une maison peut aussi être l'occasion d'une perte dans les archives d'une communauté, le manque de sensibilisation aux archives étant parfois en cause. En 1977, l'archiviste de Notre-Dame de Rancher constate d'ailleurs au sein de ses propres archives « que de regrettables pertes sont dues à la guerre, aux incendies ou à l'inconscience de profanes ignorant la valeur d'archives de tant de vieilles choses<sup>21</sup> ! » De même, l'archiviste du monastère de la Croix constate des manques dans ses archives, elle déplore « l'absence ou la perte de certains documents importants, tel le registre des Professions entre 1636 et 1737, le nécrologe, qui semblent bien disparus sans retour, alors qu'ils sont cités et décrits sur l'inventaire des officiers municipaux de 1790<sup>22</sup>. »

Cependant, des archives peuvent tout de même être retrouvées, notamment dans des caves ou des greniers comme l'explique ce même archiviste. Ainsi, la bonne conservation des archives dépend des responsables et d'après Charles Molette : « Là où [il y a] un archiviste conscient de ses responsabilités(...), la mémoire de l'Église arrive à être transmise vivante. Là au contraire où il n'y a pas d'archiviste (...) l'œuvre des persécutions de l'histoire peut se donner d'autant plus facilement libre cours<sup>23</sup>. »

En plus de la perte de documents, ce manque de sensibilisation peut avoir une autre conséquence : l'aliénation de documents ecclésiastiques. C'est ainsi que Charles Molette donne quelques exemples d'une découverte de « la bulle de nomination d'un évêque du XIX<sup>e</sup> siècle (...) en vente chez un antiquaire du Midi » ou encore « les archives du C.P.M.I (Centre pastoral des Missions de l'intérieur) utilisées pour caler du matériel sanitaire (...). » Ceci est toutefois à nuancer, ne s'agissant que de cas particuliers, mais cela aide tout de même à illustrer les déficiences qui peuvent exister dans la bonne gestion des archives.

En ce qui concerne les communautés de laïcs, la question des archives ne semble pas être une priorité et peu d'entre elles sont dotées d'un archiviste. D'ailleurs, une seule communauté a pu répondre à mon questionnaire<sup>24</sup>, les autres envoyant un message pour expliquer qu'elles n'avaient pas d'archiviste.

En général, les communautés récentes n'ont pas d'archivistes, les documents étant encore trop peu nombreux et les priorités tournées vers d'autres problématiques. Cela peut d'ailleurs se vérifier à travers l'annuaire produit par l'AAEF où seule la communauté de l'Emmanuel est présente.

Les archives des ordres religieux et des communautés de laïcs sont donc dispersées, tant à l'intérieur des communautés que des services publics. Maintenant que nous savons où elles sont localisées, nous allons étudier les modes de fonctionnement des services d'archives dans les communautés.

---

21. Gabriel Emmonet, « Archives de Notre-Dame du Rancher », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 16.

22. Marie-Hosanna (sœur au monastère de la Croix), « L'expérience d'une sœur archiviste au monastère de la Croix fondé en 1636 », *Archives de l'Église de France*, n°10, été 1978, p. 22.

23. Charles Molette, « Archives, archivistes et nouveau code », *Archives de l'Église de France*, supplément au bulletin n°24, septembre 1985, p. 9.

24. Voir annexes 1 et 2.

## 2. Les réalités archivistiques

Les ouvrages qui concernent les ordres religieux sont majoritairement tournés vers le domaine historique. Cependant, grâce aux articles qui paraissent dans le bulletin des *Archives de l'Église de France*, la gestion des archives par les instituts religieux et laïcs peut être étudiée. Le questionnaire<sup>25</sup> envoyé aux archivistes de ces instituts permet notamment d'apporter des réponses supplémentaires.

### 2.1. Qui sont les archivistes ?

Les archivistes sont majoritairement des femmes : 40 femmes contre 9 hommes d'après le questionnaire. Cela est dû en partie au fait que les ordres religieux féminins sont trois fois plus nombreux que les ordres masculins. Pourtant, cet argument ne suffit pas car il se trouve que les femmes sont quatre fois et demi plus nombreuses que les hommes. Une autre raison est révélée par le questionnaire. Ainsi, il s'avère que certains ordres masculins emploient des archivistes féminins, ce qui n'est pas le cas pour les ordres féminins qui n'ont aucun archiviste masculin.

Les congrégations et monastères tendent depuis quelques années à embaucher des personnes laïques qualifiées. Pourtant, les archivistes religieux restent majoritaires : 38 contre 11 laïcs. Cela ne veut pas dire que ces religieux ne reçoivent pas de formation. En effet, beaucoup d'entre eux participent à des stages. Cela se vérifie au travers du questionnaire qui montre que sur les 38 religieux, 24 ont fait des stages auprès de l'AAEF et 7 d'entre eux ont, en plus, acquis de l'expérience auprès d'un service d'archives public. En outre, un archiviste religieux peut très bien être qualifié, certains d'entre eux sont même des chartistes. Ainsi, dans le bulletin des *Archives de l'Église de France*, un article présente sœur Madeleine Saint-Jean, chartiste, qui est l'archiviste de la congrégation des Sœurs de la Charité de la Présentation entre 1975 et 1998<sup>26</sup>. Elle n'est d'ailleurs pas un cas isolé : l'archiviste de l'ordre des Capucins à Paris dans les années 1960 était le révérend père Raoul, ancien élève de l'École des Chartes<sup>27</sup>.

Le profil des études des archivistes d'ordres religieux reste tout de même varié. Sur les 50 personnes qui ont répondu au questionnaire, seulement 5 détiennent un diplôme d'archiviste de niveau Master 2 et ce sont toutes des laïques. Certains sont qualifiés en histoire mais beaucoup ont d'autres formations, certaines revenant plusieurs fois comme les licences de lettres, les diplômes d'anglais, de philosophie... Parmi les réponses, il y a même un ingénieur, un agronome, une botaniste et un médecin. Cela peut laisser penser que certains responsables des ordres religieux ne voient pas la tâche d'archiviste comme un métier à part entière demandant

---

25. Un questionnaire a été élaboré dans le cadre de ce mémoire. Voir annexes 1 et 2.

26. Dominique Regli, « Une pionnière parmi les archivistes : sœur Madeleine St-Jean », *Archives de l'Église de France*, n°65-66, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2006, p. 43.

27. Bernard Mahieu, « Les archives de l'Église catholique en France depuis la Révolution française. II. Archives des communautés », *La Gazette des archives*, n°39, 4<sup>e</sup> trimestre 1962, p. 154.

des qualifications particulières.

Le métier d'archiviste est souvent exercé à temps partiel. Cela s'explique par le fait que les archivistes cumulent plusieurs responsabilités : certains font de la comptabilité, d'autres s'occupent de l'hôtellerie ou encore de la bibliothèque...

L'emploi d'archiviste n'est pas la priorité comme le souligne Céline Hirsch, archiviste de la congrégation de Notre-Dame de Sion à Paris<sup>28</sup>. D'ailleurs, les instituts emploient peu. La majorité des instituts ont un seul archiviste : moins d'un tiers en comptent deux. Et c'est sans compter sur ceux qui n'ont pas d'archiviste.

L'idée que les instituts religieux embauchent des laïcs formés dans le domaine des archives est à nuancer. En effet, le questionnaire montre que seulement la moitié des répondants laïcs ont fait des études d'archivistique, les autres ayant des formations variées : agronome, ingénieur, historien de l'art, biologiste et enseignant spécialisé.

Les personnes choisies pour devenir responsable des archives sont en général âgées, la moyenne pour les laïcs étant de 43 ans et 71 ans pour les religieux. On peut noter que ces religieux, sauf 4 d'entre eux, ne sont pas archivistes depuis très longtemps, entre 1 à 9 ans pour la majorité. Cela signifie donc que ces personnes ont eu d'autres activités avant de devenir archivistes. Ainsi, les jeunes sœurs, notamment si elles sont apostoliques, sont envoyées en mission, les sœurs âgées et en retraite sont alors chargées de s'occuper des archives. Si les archivistes ne sont pas eux-mêmes âgés, il peut arriver qu'ils demandent de l'aide aux retraités. Ainsi, Geneviève Couriaux, archiviste de la congrégation de la Présentation de Marie, s'est faite aidée par des sœurs âgées pour le travail d'informatisation car elle manquait de temps. « Et bien ! J'en ai trouvé, quatre, cinq, six, autour de 75-80 ans, à qui j'ai appris l'informatique. D'abord, je leur ai appris à se servir de la souris en jouant aux cartes. Ce qui les a passionnées. Une fois qu'elles ont su jouer aux cartes, j'ai pu leur apprendre le traitement de texte et ce sont elles qui font la saisie ; c'est un travail important : toute la saisie des inventaires et des lettres est faite par des sœurs ; c'est vraiment intéressant. »<sup>29</sup>

Les archivistes sont donc majoritairement âgés, religieux et même s'ils se forment grâce à l'AAEF ou aux services publics, il n'en reste pas moins qu'ils n'ont pas les mêmes qualifications que les diplômés d'archivistique. Il y a donc eu peu d'évolutions et les instituts qui embauchent du personnel laïc qualifié restent très minoritaires.

Après cet état des lieux sur le profil des archivistes, la question se pose de savoir quelles sont les archives à gérer.

---

28. Céline Hirsch, « La congrégation de Notre-Dame de Sion », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 31.

29. Geneviève Couriaud, « Informatique et technologies nouvelles », *Archives de l'Église de France*, n°50, automne 1998, p. 16-17.

## 2.2. *La composition des fonds d'archives*

Les archives dépendent des particularités de l'organisme religieux. La lettre circulaire *Fra le sollecitudine* du 10 avril 1994 donne une idée de la composition de ces fonds divers. « Selon la physionomie spécifique des communautés particulières - insérées dans des centres sociaux, et avec des fonctions pastorales particulières, ou situées dans un milieu claustral de solitude – existeront donc des différences, d'un lieu à un autre, selon la nature du matériau qui sera inventorié, récolté, ordonnancé, étudié et rendu accessible à ceux qui en approfondiront la recherche archivistique. Des cédulas de profession aux livres matricules, des actes capitulaires aux chroniques de chaque maison en particulier, des registres comptables aux inventaires du patrimoine, des registres anagraphiques à la signalisation ponctuelle de la pratique sacramentelle : le matériau d'archives offre le fil conducteur qui permet de suivre dans le concret les vicissitudes de chaque maison et d'une famille religieuse entière, à travers sa croissance et ses crises, son expansion géographique et ses réductions, dues à divers facteurs. »<sup>30</sup>

Les cadres de classement, notamment ceux proposés par l'AAEF, donnent une idée du contenu des fonds d'archives. On peut noter dans un premier temps, les documents relatifs au fondateur. Ils sont classés avec les archives qui témoignent des origines de la communauté. En outre, ils sont à distinguer des archives « anciennes » qui datent d'avant la Révolution ; celles-ci forment une série à part quand l'institut en possède encore malgré les réquisitions de l'État durant cette période. Sur les 47 réponses au questionnaire, 25 ordres religieux existaient avant 1790. Par conséquent, la moitié des organismes sont concernés par le sujet.

Cependant, la date de création de la maison religieuse ne correspond pas toujours à celle de la création de l'ordre, les archives ont pu être déménagées suite aux différents événements historiques que nous avons vus précédemment et les archives « des origines » n'ont pas automatiquement suivi les religieux qui sont revenus d'exil durant le XX<sup>e</sup> siècle.

Il faut donc distinguer différents niveaux en ce qui concerne les lieux d'archivage. Ainsi, nous avons les maisons généralices qui sont souvent à Rome, les maisons mères qui gèrent les archives de la province et enfin, chaque maison religieuse.

Une autre partie des archives concerne les relations que l'institut entretient avec le Saint-Siège, d'autres instituts ou encore les autorités civiles. Ce sont parmi ces archives que l'on peut trouver les documents qui attestent du statut légal de l'organisme religieux.

Ensuite, une grande partie du fonds concerne les activités internes : l'administration, les relations entre les différentes maisons de l'ordre religieux, le personnel, la formation, la gestion des biens temporels et les objets.

---

30. Francesco Marchisano, *Fra le sollecitudine*, 10 avril 1994, [en ligne], disponible sur [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_commissions/pcchc/documents/rc\\_com\\_pcchc\\_19940410\\_religious-families\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_commissions/pcchc/documents/rc_com_pcchc_19940410_religious-families_fr.html)

À cela viennent s'ajouter les documents qui concernent la spiritualité de l'institut.

Enfin, il peut exister des publications à usage interne ou externe. On peut aussi remarquer la présence de la série « Varia » qui regroupe les documents qui n'ont pas réussi à trouver une place dans les autres thèmes.

Malgré le fait que l'on puisse retrouver des similitudes à l'intérieur des fonds, il est important de ne pas généraliser la composition des fonds d'archives car il existe une variété de facteurs qui rendent les fonds atypiques.

Les fonds s'accroissent surtout par des versements d'après le questionnaire. Les services d'archives sont donc pleinement intégrés au mode de fonctionnement des instituts. D'ailleurs, une certaine sensibilisation aux archives est perceptible. La plupart des religieux estiment que les archives sont importantes et aucun n'ignore l'existence du service des archives.

Le questionnaire révèle que les fonds d'archives sont plutôt difficiles à exploiter. Il s'avère que plus de la moitié des répondants ont dû faire un récolement lors de leur entrée en poste. Mais pour quelles raisons ? Dans certains cas, les archives ne sont pas classées et les inventaires trop peu précis. Il arrive aussi que les archives soient déjà traitées mais pas de manière professionnelle. Dans la congrégation de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur à Angers, l'ancienne archiviste avait classé les archives suivant sa propre logique. La nouvelle archiviste, arrivée en 2010 et détentrice d'un diplôme, a dû reprendre ce classement afin d'appliquer ses propres méthodes de travail. Les archivistes amateurs gèrent souvent leur archives sans se référer à des pratiques normalisées. La recherche dans ces fonds n'est pas compliquée tant que l'archiviste est en poste mais lorsqu'il doit partir et qu'un autre lui succède, celui-ci doit prendre le temps de comprendre la logique de travail de son prédécesseur. Le travail de classement risque donc d'être à répéter lors de chaque succession.

Les fonds ne se composent pas exclusivement de documents papier. Les réponses du questionnaire révèlent que plus des 2/3 des archivistes conservent des vidéos et des enregistrements sonores. En outre, la mémoire d'une institution ne repose pas seulement sur des documents écrits ou numériques. La tradition orale participe aussi à la transmission des valeurs et à l'identité d'un charisme. Ainsi, l'archiviste est parfois amené à fixer ces témoignages. C'est le cas pour la congrégation de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur qui avait chargé son archiviste de mener une collecte de témoignages oraux. L'objectif était de préserver la mémoire des actions de l'institution auprès des jeunes filles<sup>31</sup>.

---

31. Tiphaine Douillard, *Les multiples chantiers d'un service d'archives en expansion. Stage au service des archives de la congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, province de France*, Mémoire de Master 2 Histoire et document parcours métiers des archives et des bibliothèques option archives, sous la direction de Bénédicte Grailles, Angers, Université d'Angers, 2012, p 15.

Les archives sont gérées par des archivistes amateurs qui ont souvent des méthodes de travail personnelles. Cependant, des responsables au sein de l'Église sont sensibilisés à la question des archives. Ils écrivent, organisent des colloques car la gestion des archives devient plus efficace si les archivistes ne sont pas isolés et s'ils peuvent échanger leurs expériences.

### 2.3. *La volonté d'unification des pratiques archivistiques*

La sensibilisation aux archives est une problématique soulevée par les papes eux-mêmes. Les archivistes, d'après le cardinal Antonio Samore<sup>32</sup>, « prennent place (...) parmi les artisans de paix et d'unité entre les hommes<sup>33</sup> ». Du fait de leur caractère religieux, les archives sont à la fois « un élément spécifique du patrimoine de l'humanité » mais aussi un instrument d'évangélisation : « les archives sont, en quelque sorte, le lieu de la mémoire des communautés chrétiennes et un facteur culturel au service de la nouvelle évangélisation<sup>34</sup>. » Les archives sont même présentées comme étant fondamentales au niveau de la croyance car : « c'est le Christ qui intervient dans le temps et qui écrit Lui-même sa propre histoire, au point que nos bouts de papier sont les échos et les traces de ce passage du Seigneur Jésus dans le monde<sup>35</sup>. »

Paradoxalement, une augmentation de la sensibilisation aux archives se fait sentir alors que l'Église semble en déclin. Cet intérêt nouveau pour les archives peut s'expliquer par les décisions prises lors du concile Vatican II. Le décret *Perfectae Caritatis*, approuvé par Paul VI en 1965, invite les instituts religieux à se réformer en se basant sur les traditions et surtout en revenant au « charisme fondateur ». Ainsi, les archives sont une base pour les constructions futures, elles permettent les évolutions sans s'écarter de l'héritage des Apôtres car elles sont « les gardiennes de la mémoire historique de l'Église et [la] manifestation de son sens de la Tradition<sup>36</sup>. »

L'AAEF publie des bulletins qui attestent de cette volonté d'unifier les pratiques archivistiques. Les différents articles font des points sur des questions de conservation, de numérisation, de classement... Cette association a une certaine influence sur les instituts. Sur les 50 répondants au questionnaire, 24 archivistes ont reçu des conseils de l'AAEF, 19 utilisent un de leurs cadres de classement et 36 possèdent le *Manuel des Archives de l'Église de France*. Les archivistes des instituts ont donc la volonté de travailler en groupe, de se former et d'améliorer leurs méthodes de travail.

---

32. Antonio Samore était bibliothécaire et archiviste de la Sainte Église Romaine en 1979.

33. Antonio Samore, « Message pontifical », *Association des archivistes de l'Église de France*, 1980.

34. Francesco Marchisano, *Lettre circulaire « La fonction pastorale des archives ecclésiastiques »*, Cité du Vatican, Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, 1997.

35. Citation du pape Paul VI dans son allocution du 26 septembre 1963.

36. Monique Boisvert, Michèle Boisvert, « Les archives ecclésiastiques », dans Louise Gagnon-Arguin, Jacques Grimard, sous la dir. de, *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'université du Québec, 2003, p. 294.

Les pratiques archivistiques s'inspirent aussi de ce qui se fait dans les services publics. D'ailleurs, il arrive que certains articles des *Archives de l'Église de France* soient écrits par des archivistes professionnels venant de la fonction publique<sup>37</sup>. Cette influence se confirme aussi par les rencontres organisées par le groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines. Dans les articles que ce groupe publie dans le bulletin des *Archives de l'Église de France*, il est question de visites dans des services d'archives publics, départementaux ou municipaux. A cette occasion, les archivistes des congrégations reçoivent des conseils et peuvent observer les différentes pratiques qui y sont exercées pour peut-être s'en inspirer<sup>38</sup>.

L'unification des pratiques se fait notamment à travers le classement. Ainsi, dans le *Manuel de l'Association des archivistes de l'Église de France*, sont proposés différents cadres types de classement adaptés aux diocèses, aux paroisses, aux congrégations religieuses féminines, aux monastères ou encore aux mouvements et organismes de laïcs. Il s'agit de classements en séries et on peut remarquer que les mêmes séries sont utilisées pour les différents organismes, seuls quelques termes changent en fonction du vocabulaire adapté à la structure. Il est aussi possible de noter quelques différences liées notamment à l'ancienneté des instituts. Ainsi, dans le cadre de classement des mouvements et organismes de laïcs, la série B est absente, ce qui est normal puisque cette série regroupe les archives antérieures à la Révolution. En outre, si les cadres de classement des différents instituts empruntent les mêmes séries, elles ne correspondent cependant pas aux séries des archives diocésaines et paroissiales car le mode de fonctionnement n'est pas le même.

Cette volonté de valoriser les archives et de sensibiliser les responsables ecclésiastiques se concrétise par les différentes lettres circulaires produites par la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. Il est surtout question des archives diocésaines mais les conseils peuvent tout aussi bien s'adresser aux ordres religieux.

L'embauche de personnel qualifié et diplômé est aussi un moyen d'unifier les pratiques et depuis une dizaine d'années, les diocèses mais aussi les ordres religieux font appels à des archivistes professionnels. Pour les organismes qui souhaitent plutôt donner les responsabilités archivistiques à l'un de leur membre, des formations et stages sont proposés notamment par l'AAEF. De même, des cours d'archivistique ont été institués auprès de l'École de Paléographie et de Diplomatique au Vatican à partir de 1923.

Il est notable que les discussions et débats ont une place importante dans cette perspective d'unification des pratiques. L'AAEF, fondée en 1973, permet des discussions, échanges. Elle regroupe des archivistes diocésains et congréganistes qui peuvent se retrouver lors de réunions, de formations ou encore à travers des groupes de

---

37. Rosine Cleyet-Michaud, « Les bâtiments d'archives définitives », *Archives de l'Église de France*, n°49, printemps 1998, p. 23-26.

38. Stanislas Kostka, « Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°2, été 1974, p. 24.

recherche.

Ainsi, en septembre 2014 s'est formé le Groupe de travail sur l'archivage électronique (GTAE), il existe aussi le groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines qui est né un peu avant l'association en 1972. Mais cette volonté de travailler en commun n'est pas nouveau. Déjà en 1962, se tenait une réunion au Séminaire Saint-Sulpice à Paris qui regroupait les représentants des Capucins, des Carmes, des Eudistes... Les archivistes religieux ont ainsi senti « le besoin de ne pas travailler isolés mais de grouper leurs efforts, de discuter les résultats d'expériences<sup>39</sup>. » Les pratiques de classement ne sont pas imposées, la volonté est plutôt de partager des expériences et parfois promouvoir des techniques qui ont porté leurs fruits.

Le travail de collaboration entre les archivistes devrait donc permettre de normaliser les pratiques et rendre ainsi plus efficace les services d'archives des instituts. Cependant, l'unification des pratiques n'est pas complètement effective, c'est ce que nous allons voir maintenant.

#### 2.4. *À chacun ses propres pratiques*

Les pratiques sont très variées dans les instituts religieux. Certes, l'Église émet des textes conseillant les responsables d'archives et l'AAEF propose des pratiques normalisées. Cependant, les instituts restent libres de les appliquer ou non. D'ailleurs, même l'évêque qui est responsable des congrégations de droit diocésain ne peut pas y intervenir car l'Église reconnaît l'autonomie du gouvernement des instituts religieux. Ainsi, il n'existe pas de normes imposées en matière archivistique. En outre, même si des normes étaient mises en place, il serait difficile de les appliquer. Les instituts religieux forment un monde très diversifié, tant au niveau du nombre de membres que de la mission et bien sûr du budget. C'est donc aux instituts eux-mêmes que revient la responsabilité d'une bonne gestion des archives.

Le questionnaire montre d'abord que les archivistes gèrent des fonds différents, certains traitant quelques mètres linéaires tandis que d'autres en ont plus d'un kilomètre... Les supports sont aussi à prendre en compte. Si la plupart des fonds se composent de documents papier et de photographies, les documents audiovisuels ne sont pas présents partout : 29 des répondants conservent des vidéos et 32 des documents audio. Il semble logique que le traitement des archives varie suivant la composition du fonds. Mais alors, comment cela se traduit-il ? En ce qui concerne la collecte, les fonds s'accroissent principalement par des versements et moins d'un quart des répondants collectent eux-mêmes les archives. Les dons et la formation de fonds clos sont plus rares. Pour les éliminations, la moitié des répondants prennent la décision seuls tandis que moins du quart demandent l'autorisation à un supérieur. Ainsi, le service des archives est plus ou moins indépendant de la hiérarchie des

---

39. Bernard Mahieu, « Les archives de l'Église catholique en France depuis la Révolution française. II. Archives des communautés », *La Gazette des archives*, n°39, 4<sup>e</sup> trimestre 1962, p.154.

instituts. La conservation dépend de l'investissement financier des instituts et le questionnaire montre que le budget attribué aux archives ne permet pas aux archivistes de conserver leurs archives dans les meilleures conditions. Une minorité des répondants, c'est-à-dire un sixième, bénéficient de la climatisation. Une même proportion des répondants ont tout de même un déshumidificateur mais cela ne permet pas de réguler la température. La majorité des archivistes doivent donc trouver des solutions moins coûteuses : 35 d'entre-eux utilisant une protection contre le soleil (rideaux, volets, stores...). Mais le budget n'est pas le seul paramètre qui participe à la conservation, les pratiques des archivistes sont aussi à prendre en compte. Ont-ils les bons réflexes ? En archivistique, on apprend qu'il faut éviter d'utiliser des pièces métalliques : les trombones en métal sont trois fois moins utilisés que ceux en plastique d'après le questionnaire. Cependant, la ficelle est un peu plus employée que les sangles épaisses, ce qui peut abîmer les documents. Les méthodes de conservation préventive ne sont donc pas acquises par tous les archivistes des instituts religieux.

Pour le classement, le 3/4 des répondants le font de manière thématique, ils sont très peu nombreux à utiliser la manière continue. D'ailleurs, presque la moitié des archivistes s'approprient l'un des cadres de classement proposé par l'AAEF, ceux-ci étant thématiques. Dans une même proportion, le mode de classement est créé en interne. Par conséquent, cela ne participe pas à la volonté d'unification des pratiques. Cela s'exprime aussi à travers les normes appliquées par les archivistes : près de la moitié des répondants disent s'en tenir à un règlement intérieur.

La notion de respect des fonds ne dépend pas du cadre de classement choisi par les archivistes. Il s'avère même que les répondants qui emploient le classement proposé par l'AAEF ont fait plus d'erreurs aux questions portant sur le respect des fonds que ceux qui utilisent un cadre de classement créé en interne. L'effort mené pour unifier les pratiques archivistiques n'aide donc pas forcément les archivistes à appliquer les règles de base du métier des archives.

Enfin, l'informatisation dépend du budget de l'institut tout comme la conservation. D'ailleurs, il existe un lien entre ces deux sujets puisque, si l'archiviste produit des données, il doit pouvoir les conserver. Mais les instituts ont peu de moyens, ils ne peuvent pas se permettre d'investir dans des progiciels tels qu'Avenio ou Arkheïa. La plupart des répondants utilisent surtout Word et Excel. Afin de permettre la sauvegarde des données, les archivistes ne réagissent pas tous de la même façon, les réponses au questionnaire ne montrent pas de véritable tendance : 14 font migrer les données sur un support neuf, 9 n'ont pas le matériel nécessaire, 11 conservent les anciens supports au mieux et 10 font des copies sur un serveur.

Les pratiques archivistiques sont donc encore loin d'être unifiées. Les conseils donnés par les responsables ecclésiastiques et l'AAEF n'ont pas encore d'échos dans tous les services d'archives. Pourtant, les archivistes se professionnalisent peu à peu, ils se forment grâce à l'AAEF et certains suivent même les conseils venant des

services publics. Cette étude sur les pratiques archivistiques n'a pas pu être appliquée aux communautés de laïcs, l'Emmanuel étant la seule à avoir répondu au questionnaire.

Nous avons observé ici comment les archivistes gèrent la collecte, les éliminations, le classement ou encore la conservation. Quels en sont les fruits ? Les archives des instituts sont-elles exploitables ?

### **3. L'usage des archives**

Les archives sont utiles au fonctionnement de l'Église dans le sens où elles participent à la transmission de la tradition. Elles sont considérées comme un élément « du patrimoine de l'humanité ». Ainsi, elles n'intéressent pas seulement les chrétiens. Les historiens, sociologues, anthropologues, sont invités à s'interroger sur ces instituts religieux et laïcs. Qu'en est-il concrètement ? Les archives sont-elles vraiment exploitées ?

#### *3.1. Retour des religieux et communautaires sur leurs propres archives*

L'histoire des instituts religieux ne se fait pas seulement par des historiens laïcs venant des universités, elle peut aussi se faire par les religieux eux-mêmes. D'ailleurs, d'après le frère mariste des Écoles, André Lanfrey, les congréganistes sont les mieux placés pour interpréter les documents, notamment ceux qui portent sur le spirituel. Mais encore faut-il que les religieux se penchent sur les archives de leur communauté. En outre, on peut noter que les religieux qui s'intéressent à leur communauté ne renouvellent pas toujours les recherches. On remarque une sorte de répétition dans les biographies. Ainsi, « les archives sont au service d'une histoire sainte officielle qui doit être assimilée par les novices, et leur conservation a donc une fonction plus religieuse qu'intellectuelle<sup>40</sup>. » Se pose alors la question des rapports qu'entretiennent les religieux avec les archives de la communauté. Pourquoi ce décalage entre une histoire stéréotypée et l'histoire complexe qui se dégage directement des sources ? Et surtout, y sont-ils sensibles ? Car si on prend la population en générale, on remarque que les archives sont plutôt peu consultées. Une étude menée en 2008 par le Département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication montre que sur les 5 000 individus sondés, 12 % ont consulté un centre d'archives au moins une fois dans leur vie. Mais qu'en est-il pour les religieux ? Il n'existe pas de statistique pouvant donner une idée du nombre de religieux qui viendrait consulter les archives de leur communauté. Cependant, le questionnaire montre que les 3/4 des religieux trouvent que les archives sont importantes et même prioritaires.

Les archives ne sont donc pas ignorées et elles sont assez importantes pour que les instituts veillent à en rester les propriétaires. C'est le cas par exemple au XVIII<sup>e</sup> siècle pour le monastère de Port-Royal des Champs qui abrite alors des religieuses influencées par le jansénisme. Le pape Clément XI condamne ce courant de pensée mais l'abbaye ne s'y soumet pas vraiment malgré la signature du Formulaire d'Alexandre VII<sup>41</sup> en 1706. Le

---

40. André Lanfrey, « Les archives diocésaines et congréganistes entre commémoration, mémoire et histoire », *Archives de l'Église de France*, n°60, 2<sup>e</sup> semestre 2003, p. 7.

41. Le Formulaire d'Alexandre VII est un texte publié en 1656. Il condamne cinq propositions qui figurent dans l'*Augustinus* de

monastère se voit dans l'obligation de fermer suite à des mesures prises par le roi et l'Église. Le lieutenant de police, chargé d'expulser les religieuses en 1709 « ne trouva pas dans les archives du monastère les papiers que lui et l'abbesse de Paris escomptaient, documents relatifs aux biens de l'abbaye, mis en lieu sûr par Mlle Joncoux, amie de la prieure des Champs, et Mme de Fontpertuis, avant d'être transférés en Hollande (...)»<sup>42</sup>. Il y a donc pour les instituts religieux une volonté de garder le contrôle sur les documents dont ils sont producteurs.

On peut noter que les documents protégés concernent les biens de l'abbaye, ce sont donc les documents administratifs. Pourtant, dans les réponses du questionnaire, une seule personne sur les 50 répondants a estimé que ces documents étaient à sauver en priorité en cas d'incendie alors qu'ils sont 28 à prioriser les documents historiques du fondateur. Cela s'explique peut-être par le fait que les instituts religieux ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés. Le monastère de Port-Royal des Champs se voyait privé de ses droits, notamment au niveau de ses biens, il était donc important pour lui de conserver la trace de ce patrimoine à travers ses archives. Au XXI<sup>e</sup> siècle, le manque de vocation est le problème majeur de l'Église. Ainsi, les instituts religieux favorisent leurs archives historiques et surtout celles qui se rapportent à leur fondateur car ce sont ces documents qui permettent de revenir aux fondements du charisme. Les instituts sont donc revitalisés grâce à leurs archives qui attestent de la sainteté du fondateur. D'ailleurs, la bonne gestion des archives peut même avoir une influence sur la spiritualité d'un ordre religieux et donc son renouvellement, sa vitalité. Ce fut par exemple le cas pour la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie fondée en 1930. Un meilleur classement est apporté au fonds par le père Marie-Joseph dans les années 1990. La conséquence fut la découverte d'une influence de Saint-François de Sales sur le père Jean-Édouard Lamy, fondateur de la congrégation. Les membres de l'institut religieux apprennent qu'ils peuvent s'engager auprès des paroisses, il y a donc un renouvellement de la mission. Les religieux se dégagent ainsi d'une histoire parfois stéréotypée en revenant aux textes d'origine qui mettent en lumière le caractère propre de la communauté religieuse. L'archiviste du monastère de la Croix en fait l'expérience quand elle dit : « pièces en mains, je peux confirmer, compléter ou contredire ce qui ressort des archives que nous avons sur place et je m'aperçois que sont inexacts plus d'une tradition gardée par la communauté ou plus d'une affirmation écrite et répétée par des historiens anciens ou actuels<sup>43</sup>. »

De plus, un meilleur classement a pour intérêt la possibilité d'engager un procès de canonisation. La spiritualité serait ainsi renforcée de par la reconnaissance du fondateur par le Saint-Siège.

Cependant, cette histoire faite par les congréganistes à partir de leurs propres archives peut être freinée par la

---

Cornelius Jansen, fondateur du jansénisme.

42. Hugues Leroy, « Les archives des congrégations religieuses », dans Direction des archives de France, *Les religions et leurs archives, enjeux d'aujourd'hui*, Paris, Direction des archives de France, 2001, p. 39.

43. Marie-Hosanna (sœur au monastère de la Croix), « L'expérience d'une sœur archiviste au monastère de la Croix fondé en 1636 », *Archives de l'Église de France*, n°10, été 1978, p. 22.

vision que les religieux ont de la recherche historique. Il peut y avoir la peur que les archives soulèvent des problèmes, des tensions qui fragiliseraient l'unité de la communauté. Ainsi, « l'Histoire, activité profane, voire profanatrice, doit être tenue à distance de cette arche d'alliance<sup>44</sup>. » Le risque est que les congréganistes restent au stade de la publication des sources sans aller jusqu'à l'interprétation alors que les générations prochaines d'historiens ont besoin des interprétations venant des congréganistes, sans quoi les clefs de compréhension des documents pourraient se perdre.

Les archives des instituts religieux témoignent du fonctionnement d'une communauté. Elles peuvent tout autant être exploitées sous l'angle de l'histoire, de la sociologie ou encore de l'économie... Cependant, la compréhension des documents n'est pas évidente si le chercheur n'a pas toutes les connaissances nécessaires pour interpréter l'histoire religieuse. Ainsi, il semble important que se mette en place une collaboration entre les archivistes des instituts religieux et les historiens.

### 3.2. *La recherche sur les instituts religieux par les historiens*

La recherche dans le domaine de l'histoire religieuse fait débat auprès des historiens. Certains d'entre eux parlent de rupture. En 2011, Marcel Gauchet écrivait dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* : « Ne nous y trompons pas, nous sommes emportés par une rupture culturelle extrêmement profonde qui nous éloigne de l'intelligence spontanée de la continuité de l'histoire dont nous sortons et qui fait tout le défi, je crois, – au delà d'ailleurs de l'histoire religieuse -- auquel la corporation historique est aujourd'hui confrontée, dans une société qui est en train de vivre une discontinuité culturelle et civilisationnelle majeure. »<sup>45</sup>

Pour certains historiens, la question se pose quant à la place de l'histoire religieuse dans un monde sorti de la religion<sup>46</sup>. Il serait même question de « crise ». Le volume de production d'histoire religieuse est estimée à 15% de la production historique globale française entre 1955 et 1995.

Dans les indices qui montrent qu'effectivement la discipline est en difficulté, on peut observer la situation vécue dans les universités. L'historien Guillaume Cuchet constate alors en 2013 que « depuis 10 ans, une trentaine de postes de maître de conférences en histoire contemporaine ont été proposés chaque année par le ministère et seulement un poste de maître de conférences en histoire religieuse tous les deux ou trois ans<sup>47</sup>. »

---

44. André Lanfrey, « Les archives diocésaines et congréganistes entre commémoration, mémoire et histoire », *Archives de l'Église de France*, n°60, 2<sup>e</sup> semestre 2003, p. 7.

45. Guillaume Cuchet, « Note sur la situation de l'histoire religieuse contemporaine en France », *Archives de l'Église de France*, n° 80, 2<sup>e</sup> semestre 2013, p 37.

46. Guillaume Cuchet, « Note sur la situation de l'histoire religieuse ... », op.cit., p 37.

47. Guillaume Cuchet, « Note sur la situation de l'histoire religieuse contemporaine en France », *Archives de l'Église de France*, n° 80, 2<sup>e</sup> semestre 2013, p 39.

Pourtant, dans un article de Jean-Marie Mayeur datant de 1994, il était plutôt question pour la discipline d'une « vitalité remarquable<sup>48</sup>. » Il existe des revues spécialisées comme la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, la *Revue d'Histoire de l'Église de France* ou encore la *Revue d'Histoire de la spiritualité*. À cela, on peut ajouter les différents groupes de recherche qui se sont formés : l'Association française d'histoire religieuse contemporaine (AFHRC) créée en 1974 ; le GRECO, créé par le CNRS et qui est un groupe de recherche d'histoire religieuse moderne et contemporaine.

Les historiens ont davantage de connaissances sur le contexte historique de manière générale par rapport aux archivistes des instituts religieux. Pourtant, celui-ci peut apporter des éclairages pertinents car il connaît de l'intérieur les modes de fonctionnement de l'institut dont il gère les archives. Le questionnaire permet de confirmer que la plupart des archivistes sont des religieux, ils sont presque quatre fois plus nombreux que les laïcs.

À partir du questionnaire, on peut remarquer que les 2/3 des organismes religieux font l'objet de recherches historiques. Le nombre de personnes qui viennent consulter les archives est extrêmement variable suivant les instituts. En effet, quand certains accueillent une ou deux personnes par an, d'autres en reçoivent jusqu'à 500.

Au total, cela revient à 1458 personnes accueillies par les 50 instituts religieux et laïcs représentés.

Mais pour que les chercheurs viennent consulter ces archives, il faut pouvoir leur en donner les moyens. Les instruments de recherche sont un outil indispensable. D'ailleurs, les réponses au questionnaire montre que la présence de chercheurs historiens coïncide avec la présence d'inventaires et de répertoires numériques. Il y a donc un rapport à établir entre le travail de l'archiviste, censé rendre exploitable son fonds, et le nombre de recherches menées par des personnes externes aux instituts. Mais les archives n'intéressent pas que le domaine de la recherche historique, elles ont aussi un intérêt culturel.

### 3.3. *La question de la valorisation des archives*

Dans un article du bulletin des *Archives de l'Église de France*, l'archiviste religieuse Geneviève Couriaud insiste sur le fait que la conservation et la communication ne vont pas l'un sans l'autre. Quel intérêt y aurait-il à prendre soin des archives si elles restent inconnues ? L'idée est que la communication des archives doit servir à l'évangélisation. Mais qu'en est-il réellement dans les services d'archives des instituts ? Les réponses au questionnaire nous apprennent qu'environ 1/3 des archivistes sont chargés de la valorisation. Cela se manifeste sous plusieurs formes. Ainsi, sur les 50 répondants, on constate que 4 archivistes s'occupent d'un musée, 8 font des expositions et 2 s'occupent d'un site internet. Dans les réponses « autre », on apprend que certains archivistes font des conférences et participent à la publication d'articles sur leur institut. Les archivistes peuvent

---

48. Jean-Marie Mayeur, « L'état de la recherche : histoire contemporaine », *La Gazette des archives*, n°165, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 120.

y voir un certain intérêt car ils travaillent seuls et n'ont pas l'occasion de partager leurs découvertes. Les expositions sont une occasion de donner du sens au travail archivistique. « À plusieurs reprises j'ai donné à mes sœurs de petits exposés sur une tranche de notre histoire en leur montrant les documents correspondants ; par exemple : la vie et les aventures de la communauté en 1870-1871 ; la situation économique et religieuse du monastère en 1897, date d'entrée de notre doyenne ; les livres de comptes – ressources et dépenses -- avant la Révolution, etc... Mon auditoire manifeste un intérêt grandissant, ce qui me reconforte beaucoup. »<sup>49</sup> La sœur archiviste qui s'exprime ainsi montre que les documents ne sont pas seulement exploités dans le domaine spirituel. Pourtant, son public est formé de sœurs. L'archiviste ressent le besoin de transmettre, elle parle de « reconfort », ce qui peut signifier qu'elle a besoin de sentir que son travail est utile. Les expositions ne sont pas seulement réservées aux membres de l'institut dont le service d'archives fait partie, elles s'ouvrent aussi à d'autres publics. C'est le cas pour la congrégation de la Divine Providence. « L'exposition a coïncidé avec les Assemblées générales de sœurs des divers pays. Elle a aussi été visitée par de nombreux parents, amis, voisins. Elle a beaucoup intéressé des maîtres et maîtresses d'école primaire et du collège catholique de Créhen, qui l'ont commentée chacun à leur classe. »<sup>50</sup>

Pourtant, le constat général est qu'il n'y a pas de mission de valorisation pour la majorité des archivistes. Il y a différentes raisons à cela : le manque de temps, le caractère non prioritaire du métier d'archiviste et pour 4 des répondants, il y a bien une mission de valorisation mais ce n'est pas l'archiviste qui en est chargé.

Il semble aussi qu'il y ait un lien entre cette mission de valorisation et l'exploitation des archives par les chercheurs. En effet, sur les 9 archivistes qui ont répondu que leurs archives ne faisaient pas l'objet de recherches, 8 d'entre eux n'ont pas cette mission de valorisation.

Il est difficile de dégager des caractéristiques générales en ce qui concerne l'exploitation des archives par le public. Les réponses au questionnaire sont extrêmement variées et parfois peu logiques. Ainsi, pour ceux qui ont répondu que le service d'archives n'était pas ouvert au public, on constate qu'ils en ont quand même accueilli quand on se rapporte à la question sur le nombre de personnes qui sont venues consulter les archives dans l'année.

Les instituts qui accueillent un musée ou des expositions ne sont pas toujours ceux qui accueillent le plus de public dans les services d'archives. Il n'y a donc pas de rapport direct entre la mission de valorisation de l'établissement et l'exploitation des archives par le public.

Finalement, la valorisation n'est pas la priorité des archivistes. Ils sont pris par les travaux de collecte, tri, classement et conservation, sans compter qu'ils travaillent seuls et que d'autres missions peuvent leur être attribuées. Le manque de temps n'est pas le seul souci des archivistes, ils manquent de moyens financiers et

---

49. Marie-Hosanna (sœur au monastère de la Croix), « L'expérience d'une sœur archiviste au monastère de la Croix fondé en 1636 », *Archives de l'Église de France*, n°10, été 1978, p. 23.

50. DUVIGNAC (Marie-Paule), « Utilisation des archives par la sœur archiviste de la Congrégation de la Divine Providence de Créhen », *Archives de l'Église de France*, n°32-33, automne 1989-printemps 1990, p. 42.

matériels. Par conséquent, le peu de budget alloué au service des archives est investi dans la conservation et il ne reste plus rien pour faire des expositions et encore moins ouvrir un musée.

\*

Les instituts religieux recrutent en général les archivistes parmi leurs membres. L'embauche de personnel laïc est bien réel mais reste minoritaire. Les religieux forment des communautés qui s'apparentent au modèle familial. Les archives sont donc comme des papiers de famille, ils sont la propriété privée des instituts. Ce lien d'appartenance ne veut pas dire pour autant que les archives sont le sujet d'une grande attention. Les archivistes ont peu de moyens et les responsables n'ont pas toujours conscience de la masse de travail que requiert la gestion d'un service d'archives. Pourtant, un effort de sensibilisation s'est engagé, et cela depuis le concile Vatican II. Des groupes de travail se sont formés et l'AAEF offre la possibilité aux archivistes amateurs de suivre des formations courtes, sous forme de stages ou de conférences. Les pratiques restent toujours hétérogènes mais les religieux ne sont plus isolés. Ils peuvent acquérir des compétences et cela participe à l'amélioration de la gestion des services d'archives. Les papes eux-mêmes s'intéressent au domaine archivistique, ils y voient un outil d'évangélisation. Les archives sont des témoins, elles immortalisent une histoire, une vie sociale, « une trace de Dieu dans le monde ». C'est pourquoi, l'un des travaux de l'archiviste consiste à valoriser ses archives. Pourtant, dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas, faute de temps ou de financements. Il reste alors à rendre exploitable les archives grâce à l'élaboration d'instruments de recherche.

Si les services d'archives des ordres religieux ont pu être étudiés, il n'en a pas été de même pour les communautés de laïcs. Cela s'explique par le fait qu'ils n'ont pas d'archivistes. Ces jeunes communautés n'en voient pas encore l'utilité. Leur priorité se concentre sur leurs missions, ils n'en sont pas au temps du recul et du bilan. Pourtant, une communauté fait exception. Elle s'est attachée dès les débuts à conserver sa mémoire, son identité, son charisme. Il s'agit de la communauté de l'Emmanuel. L'étude que nous allons en faire sera l'occasion de confirmer ou non les conclusions apportées lors de la première partie de ce mémoire.

# Bibliographie

## 1) Généralités

Association des archivistes de l'Église de France, *Manuel des Archives de l'Église de France*, 1993, n. p.

BOYER (Alain), « Congrégations et associations culturelles », *Revue Projet*, n°267, 2001, p. 85-97.

DESJARDIN (Emmanuel), « Archives diocésaines et archives des congrégations religieuses », *Archives de l'Église de France*, n° 52, automne 1999, p. 23-25.

Direction des archives de France, *Les religions et leurs archives. Enjeux d'aujourd'hui*, [journées d'étude au Collège de France 11 et 12 mars 1999], Paris, La Documentation française, 2001, 150 p.

DUMAS (Clémentine), *Les archives diocésaines. Le cas de la province ecclésiastique de Rennes*, Mémoire de Master 1 Histoire et document parcours métiers des archives et des bibliothèques option archives, sous la direction de Patrice Marcilloux, Angers, Université d'Angers, 2013.

LE BRAS (Gabriel), sous la dir., *Les ordres religieux*, Aulnay-sous-Bois, 1980, 2 tomes.

LEROY (Hugues), « Aperçu de l'Association des archivistes de l'Église de France », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 10-12.

LOUSSOUARN-LEOST (Kristell), « Le CNAEF : un centre national pour les archives de l'Église en France », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 23-23.

MAHIEU (Bernard), « Les archives de l'Église catholique en France depuis la Révolution française. II : Archives des communautés », *La Gazette des archives*, n° 39, 4<sup>e</sup> trimestre 1962, p. 151-162.

OURY (Guy-Marie), *Dictionnaire des ordres religieux et des familles spirituelles*, Chambray-lès-Tours, Éditions C.L.D., 1988, 280 p.

PIOLLET (Agnès), « Panorama des archives ... Les archives de l'Église catholique en France », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 6-9.

RIVET (Auguste), *Traité des congrégations religieuses. 1789-1943*, Paris, éditions Spes, 1944, 356 p.

WOJCIECHOWSKI (Agnès), *Le traitement des archives catholiques post-concordataires en France. Le cas des archives paroissiales aux archives diocésaines d'Angers*, Mémoire de Master 1 Histoire et document parcours métiers des archives et des bibliothèques option archives, sous la direction de Bénédicte Grailles, Angers, Université d'Angers, 2011.

## 2) Histoire

BE'DOUELLE (Guy), *Dictionnaire d'histoire de l'Église*, Chambray, CLD, 1994, 333 p.

BOUDON (Jacques-Olivier), « L'histoire religieuse en France depuis le milieu des années 1970 », *Histoire, Économie et Société*, 2012, p. 71-86.

CHOLVY (Gérard), HILAIRE (Yves-Marie), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Toulouse, Privat, trois volumes, 1985-1988.

CUCHET (Guillaume), *Faire de l'histoire religieuse dans une société sortie de la religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, 236 p.

DUCHET-SUCHAUX (Gaston), *Les ordres religieux : guide historique*, Paris, Flammarion, 1993, 317 p.

DUMONS (Bruno), SORREL (Christian), sous la dir. de, *Le catholicisme en chantiers, France, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de Rennes, collection Histoire, 2013, 282 p.

CHOLVY (Gérard), *La religion en France, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998, 254 p.

FOUILLOUX (Étienne), *Au cœur du XX<sup>e</sup> siècle religieux*, Paris, Éditions ouvrières, collection Églises/Sociétés, 1993, 317 p.

FELICIANI (Giorgio), CROMBRUGGHE de (Dominique), VACHEROT (Jean), DURAND (Jean-Paul), MORANGE (Jean), « Congrégations religieuses et reconnaissance légale », *L'Année canonique*, t.34, 1991, p. 17-147.

GERHARDS (Agnès), *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris, Fayard, 1998, 622 p.

HASQUENOPH (Sophie), *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009, 1334 p.

LALOUX (Ludovic), *Histoire du christianisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2004, 257 p.

LESEGRETAIN (Claire), *Les Grands Ordres religieux. Hier et aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1990, 457 p.

MOLETTE (Charles), « Le rôle des sœurs de France durant la Seconde Guerre mondiale », *Archives de l'Église de France*, n°45-46, automne 1996, p. 56-90.

NOURISSON (Paul), *Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789*, Paris, Recueil Sirey, 1928, 36 p.

PELLETIER (Denis), *La crise catholique : religion, société, politique en France, 1965-1978*, Paris, Payot, 2002, 321 p.

POULAT (Émile), *L'ère postchrétienne*, Paris, Fayard, 1994, 319 p.

PRÉVOTAT (Jacques), *Être chrétien en France au XX<sup>e</sup> siècle de 1914 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 281 p.

RIVET (Auguste), *Traité des congrégations religieuses : 1789-1943*, Paris, Éditions SPES, 1944, 100 p.

SORREL (Christian), *La République contre les congrégations : histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Éditions du Cerf, Collection Histoire, 2003, 265 p.

### **3) Législation**

Association des Archivistes de l'Église de France, « Règlement général des Archives de l'Église de France », *Actes du Congrès de Paris*, Paris, 1979, n. p.

Église catholique, *Code de droit canonique*, Paris, Centurion, 1984, 363 p.

DURAND (Jean-Paul), *La Liberté des congrégations religieuses en France*, Paris, Cerf, 2000, 3 tomes.

LAFARGE (François), « Bene culturali et élément spécifique du patrimoine commun de l'humanité », *Archives de l'Église de France*, n°42, automne 1994, p. 7-17.

LEROY (Hugues), « L'activité de la commission pontificale pour les biens culturels de l'Église en ce qui concerne les archives », *Archives de l'Église de France*, n°52, automne 1999, p. 5-6.

LEROY (Hugues), « *Maxima vigilantia*, un texte toujours actuel », *Archives de l'Église de France*, n°65-66, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2006, p. 44.

LEROY (Hugues), « Changements institutionnels dans les instituts religieux depuis 40 ans », *Archives de l'Église de France*, n°65-66, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2006, p. 38-41.

MACHELART (Félicien), « Les circulaires du Secrétariat général de l'épiscopat relatives aux archives », *Archives de l'Église de France*, n°52, automne 1999, p. 7.

MARCHISANO (Francesco), *Lettre circulaire « La fonction pastorale des archives ecclésiastiques »*, Cité du Vatican, Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, 1997, 47 p.

MARCHISANO (Francesco), « Nouvelle lettre circulaire », *Archives de l'Église de France*, n°53, printemps 2000, p. 2.

MARCHISANO (Francesco), *Fra le sollecitudine, 10 avril 1994*, [en ligne], disponible sur [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_commissions/pcchc/documents/rc\\_com\\_pcchc\\_19940410\\_religious-families\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_commissions/pcchc/documents/rc_com_pcchc_19940410_religious-families_fr.html)

MOLETTE (Charles), « Archives, archivistes et nouveau code », *Archives de l'Église de France*, supplément au bulletin n°24, septembre 1985, p. 1-13.

MOLETTE (Charles), « A propos du nouveau code », *Archives de l'Église de France*, n°22, septembre 1984, p. 2-3.

PASSICOS (Jean), « Paysage institutionnel et service des archives », *Archives de l'Église de France*, n°65-66, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2006, p. 34-37.

PÉZERON (Claudine), « Soutenance. Les archives ecclésiastiques en France, émergence d'un droit particulier, mémoire de DEA de droit canonique », *Archives de l'Église de France*, n°57, printemps 2002, p. 21-26.

#### 4) Archivistique générale

« Les archives des congrégations féminines : conservation, classement, communication. », *La Gazette des archives*, Nouvelle série, 1<sup>er</sup> trimestre 1970, p. 25-43.

Association des Archivistes de l'Église de France, « Cadre-type de classement pour les archives des mouvements et organismes de laïcs », *Archives de l'Église de France*, n°17, mars 1982, annexe au bulletin.

BOISVERT (Monique), BOISVERT (Michèle), « Les archives ecclésiastiques », dans GAGNON-ARGUIN (Louise), GRIMARD (Jacques), sous la dir. de, *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'université du Québec, 2003, p. 287-309.

CHAVE (Isabelle), WHITE de (Marie), « Concevoir, rédiger, présenter et diffuser l'inventaire d'un fonds d'archives religieuses : petit vade-mecum autour de cas concrets », *Archives de l'Église de France*, n°61, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 13-19.

CLEYET-MICHAUD (Rosine), « Les bâtiments d'archives définitives », *Archives de l'Église de France*, n°49, printemps 1998, p. 23-26.

COURIAUD (Geneviève), « Fiche technique sur la conservation des archives », *Archives de l'Église de France*, n°49, printemps 1998, p. 21-22.

GUIBERT (Sandy), *Les archives, support d'émotions ?*, Mémoire de Master 1 Histoire et document parcours métiers des archives et des bibliothèques option archives, sous la direction de Bénédicte Grailles, Angers, Université d'Angers, 2013.

MALOTAUX (Valérie), « Bibliographie archivistique de base », *Archives de l'Église de France*, n°47, printemps 1997, p. 28-29.

MOLETTE (Charles), « La conservation des archives de l'Église catholique en France », *Archives de l'Église de France*, supplément au bulletin n°15, janvier-mars 1981, 11 p.

MOLETTE (Charles), « Problèmes posés à la conservation et à la gestion des archives de l'Église catholique en France », *Archives de l'Église de France*, n°43-44, 1995, p. 3-7.

Portail international archivistique francophone, *Module 6 - Traitement des archives définitives*, [en ligne], disponible sur <http://www.piaf-archives.org/espace-formation/course/view.php?id=8> (consulté le 4 juin 2015).

VIDAL (Nathalie), « Éliminer les archives. Quelques pistes de réflexion », *Archives de l'Église de France*, n°53, printemps 2000, p. 3-7.

## **5) Archives et modernité (informatique et nouveaux supports)**

COURIAUD (Geneviève), « Informatique et technologies nouvelles », *Archives de l'Église de France*, n°50, automne 1998, p. 16-17.

IUNG (Jean-Éric), « Papier, verre, film souple : quelques observations sur la conservation des photographies dans les services d'archives », *Archives de l'Église de France*, n°70, 2<sup>e</sup> semestre 2008, p. 38-41.

LEBREC (Yves), « Les photographies aux archives », *Archives de l'Église de France*, n°47, printemps 1997, p. 2-9.

LEBREC (Yves), « Les photographies aux archives, 2<sup>e</sup> partie », *Archives de l'Église de France*, n°48, automne 1997, p. 7-16.

LEROY (Hugues), « Archives ecclésiastique et techniques nouvelles », *Archives de l'Église de France*, n°48, automne 1997, p. 4-6.

LONGIN (Cyril), « Fiche synthétique sur la conservation des nouveaux supports », *Archives de l'Église de France*, n° 70, 2<sup>e</sup> semestre 2008, p. 42-45.

MOLETTE (Charles), GRANDCOLAS (Roseline), « Organisation des archives sonores de l'Église de France », *Archives de l'Église de France*, n°6, été 1976, p. 11-12.

OURET (Jean-Pierre), « La session d'initiation à l'informatique et aux techniques de conservation des archives », *Archives de l'Église de France*, n°51, printemps 1999, p. 23-24.

SUIRE (Robert), « Archives et informatique », *Archives de l'Église de France*, n°40, automne 1993, p. 57-64.

## 6) Archives et recherche historique

CUCHET (Guillaume), « Note sur la situation de l'histoire religieuse contemporaine en France », *Archives de l'Église de France*, n°80, 2<sup>e</sup> semestre 2013, p 37-43.

DARRICAU (Raymond), « La collaboration entre historiens et archivistes de l'Église de France », *Archives de l'Église de France*, n°1, janvier 1974, p. 3-5.

DELPAL (Bernard), « Sauvegarde et mise en valeur des archives religieuses contemporaines : un enjeu commun aux archivistes, historiens et chercheurs », *Archives de l'Église de France*, n°67-68, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2007, p. 2-7.

GADILLE (Jacques), « Les sources privées de l'histoire contemporaine du catholicisme en France », *Revue Historique*, tome 238, fascicule 2, 1967, p. 333-346.

HILDESHEIMER (Françoise), « Fonds d'archives et histoire religieuse: un décalage? », *La Gazette des archives*, n°165, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 220-222.

MAYEUR (Jean-Marie), « L'état de la recherche : histoire contemporaine », *La Gazette des archives*, n° 165, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 120-126.

MOLETTE (Charles), « Problème des sources archivistiques et histoire religieuse en France », *Archives de l'Église de France*, supplément au bulletin n°3, janvier-mars 1975, 13 p.

MOLETTE (Charles), « Sources archivistiques et histoire religieuse », *Archives de l'Église de France*, supplément au bulletin n°9, 2005, p. 57-60.

VENARD (Marc), « Les tendances de la recherche en histoire religieuse », *Archives de l'Église de France*, n°165, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 127-135.

WACHÉ (Brigitte), « Institutions ecclésiastiques, Archives et histoire religieuse : le cas du catholicisme », *La Gazette des archives*, n°165, 1994, p. 184-188.

WACHÉ (Brigitte), *Initiation aux sources de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Université Lumière, 1992, 111 p.

## 7) Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines

HEINY (Claire d'Assise, sœur au Bon Secours de Paris), « 45<sup>e</sup> session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°28, septembre 1987, p. 7-9.

KOSTKA (Stanislas, sœur de Saint-Thomas-de-Villeneuve), FANTON (M.L.), VIE (M.-J, sœur au Sacré-Coeur), WOLFER (M. Jeanne, sœur de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel), « Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°12, été 1979, p. 17-22.

KOSTKA (Stanislas, sœur de Saint-Thomas-de-Villeneuve), « Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°2, été 1974, p. 21-22.

KOSTKA (Stanislas, sœur de Saint-Thomas-de-Villeneuve), « Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°32-33, automne 1989-printemps 1990, p. 39-41.

MAYLIS (Thérèse, sœur de l'Assomption), « Le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°38, automne 1992, p. 31-33.

RIBAUT (Jean-Pierre), « Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°59, 1<sup>er</sup> semestre 2003, p. 39.

SANSON (Christiane, sœur dominicaine missionnaire des campagnes), « Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°6, été 1976, p. 21-24.

SEYSSEL de (Chantal, sœur Auxiliatrice), « Session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°49, printemps 1998, p. 19-20.

SINEAU (Jeanne-Hélène), « Compte-rendu de session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°47, printemps 1997, p. 31.

SINEAU (Jeanne-Hélène), « Compte-rendu de session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines », *Archives de l'Église de France*, n°48, automne 1997, p. 20.

## **8) Valorisation des archives**

LANFREY (André), « Les archives diocésaines et congréganistes entre commémoration, mémoire et histoire », *Archives de l'Église de France*, n°60, 2<sup>e</sup> semestre 2003, p. 4-10.

MAUZAIZE (Jean), « Des archives conventuelles à l'aide d'une exposition », *Archives de l'Église de France*, n° 30, automne 1988, p. 31-34.

## **9) Archivistes débutants**

DUVIGNAC (Marie-Paule), « Utilisation des archives par la sœur archiviste de la Congrégation de la Divine Providence de Créhen », *Archives de l'Église de France*, n°32-33, automne 1989-printemps 1990, p. 42.

Marie-Joseph (père dans la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie), « Archiviste débutant pour jeune congrégation », *Archives de l'Église de France*, n°32-33, automne 1989-printemps 1990, p. 35-38.

MAUZAIZE (Jean), « Conseils archivistiques pour débutants », *Archives de l'Église de France*, n°34, automne 1990, p. 64-66.

## **10) Réflexions et expériences d'archivistes**

« Simples réflexions d'une archiviste de congrégation religieuse », *Archives de l'Église de France*, n°3, janvier-mars 1975, p. 7-8.

BARANGER (Élisabeth), « Une communauté nouvelle l'Emmanuel, face à ses archives », *Archives de l'Église de France*, 1<sup>er</sup> semestre 2009, n°71, p. 18-23.

Marie-Hosanna (sœur au monastère de la Croix), « L'expérience d'une sœur archiviste au monastère de la Croix fondé en 1636 », *Archives de l'Église de France*, n°10, été 1978, p. 21-23.

REGLI (Dominique), « Une pionnière parmi les archivistes: sœur Madeleine Saint-Jean », *Archives de l'Église de France*, n°65-66, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre 2006, p. 43.

## **11) Exemple de gestion de services d'archives de congrégations et communautés**

« Le secrétariat général pour l'apostolat des laïcs », *Archives de l'Église de France*, n°51, printemps 1999, p. 17-19.

ARMBRUSTER (J.-B), « Centre d'études marianistes », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 14.

CLOAREC (Marie-Anne), « Bon Pasteur d'Angers », *Archives de l'Église de France*, n°18, été 1982, p. 17-20.

DOUILLARD (Tiphaine), *Les multiples chantiers d'un service d'archives en expansion. Stage au service des archives de la congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, province de France*, Mémoire de Master 2 Histoire et document parcours métiers des archives et des bibliothèques option archives, sous la direction de Bénédicte Grailles, Angers, Université d'Angers, 2012.

EMONNET (Gabriel), « Archives de Notre-Dame du Rancher », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 15-16.

GAULTIER-VOITURIEZ (Odile), « Dans les archives des laïcs catholiques, l'Institut Marc Sangnier », *Archives de l'Église de France*, n°42, automne 1994, p. 47-52.

GIROUD (J.), « Le centre Jeanne de Lestonnac à Bordeaux », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 21.

HIRSCH (Céline), « La congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion », *Archivior*, n°38, avril 2012, p. 26-28.

Marie-Anne (sœur de La Joie Notre-Dame à Campénéac), « Une session d'archivistes en Bretagne », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 18-20.

Marie-Pascale (sœur chez les Clarisses du Puy), « Une enquête chez les Clarisses », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 23.

MAUZAIZE (Jean), « Fonds des congrégations de religieuses conservés aux archives provinciales des Capucins de Paris », *Archives de l'Église de France*, n°7, janvier-mars 1977, p. 11-13.

M.L. (sœur au Carmel de Lisieux) « Les archives de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus au Carmel de Lisieux », *Archives de l'Église de France*, n°3, janvier-mars 1975, p. 13-14.

SÉGUY (Jean), DUCHARME (Alfred), « Le Management des communautés religieuses. La Compagnie de Jésus et le MBO », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 48/2, 1979, 278 p.

TURGEON (Christine), « Des coffres et des constitutions : archives des premières communautés religieuses », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 31, 1992.

## **12) Les congrégations enseignantes**

CABANEL (Patrick), « Le grand péril des congrégations enseignantes au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'exemple des Jésuites. », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 81, n°206, 1995, p. 207-217.

## **13) La communauté de l'Emmanuel**

Communauté de l'Emmanuel, *Accueil*, [en ligne], disponible sur <http://www.emmanuel.info/> (consulté le 1 juin 2015).

*Coutumier de la communauté de l'Emmanuel et de la Fraternité de Jésus*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2012, 186 p.

L'Île-Bouchard, *Repères historiques et ecclésiaux entre 1947 et 2001*, [en ligne], disponible sur <http://www.ilebouchard.com/2012/08/476/reperes-historiques-et-ecclesiaux-entre-1947-et-2001/> (consulté le 2 juin 2015).

Librairie de l'Emmanuel, *Accueil*, [en ligne], disponible sur <http://www.librairie-emmanuel.fr/> (consulté le 3 juin 2015).

*Statuts de la communauté de l'Emmanuel et de la Fraternité de Jésus*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 1999, 168 p.

BLANCHARD (Claudine), *Prière liturgique et prière charismatique. L'expérience de la Communauté de l'Emmanuel (1972-1985)*, Mémoire de l'Institut Supérieur de Liturgie, sous la direction de Patrick Prétot, Paris, Institut Catholique de Paris, 2009.

CATTA (Hervé-Marie) , *Une histoire juridique de la communauté de l'Emmanuel*, Éditions de l'Emmanuel, 2007, 143 p.

CATTA (Hervé-Marie), PEYROUS (Bernard), *Le feu et l'espérance : Pierre Goursat fondateur de la communauté de l'Emmanuel*, Éditions de l'Emmanuel, 1995, 270 p.

LANDRON (Oliver), *Les communautés nouvelles : nouveaux visages du catholicisme français*, Éditions du CERF, 2004, 478 p.

MICHAT (Bernard), *La formation des laïcs dans la communauté de l'Emmanuel : un enjeu pour l'évangélisation*, Master de Théologie de l'Évangélisation, sous la direction de D. Biju-Duval, Rome, 2007.

#### 14) Le Renouveau charismatique

Conseil pontifical pour les laïcs, *Associations internationales de fidèles. Répertoire*, [en ligne], disponible sur [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/laity/documents/rc\\_pc\\_laity\\_doc\\_20051114\\_associazioni\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/laity/documents/rc_pc_laity_doc_20051114_associazioni_fr.html) (consulté le 1 juin 2015).

BERTRAND (Jean-René Bertrand), MULLER (Colette), « De nouvelles figures de militants catholiques : les groupes du Renouveau charismatique dans l'Ouest de la France » dans WACHÉ (Brigitte), sous la dir. de, *Militants catholiques de l'Ouest, De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 225-241.

CHAMPION (Françoise), « La religion à l'épreuve des Nouveaux Mouvements religieux », *Ethnologie française*, n°4, 2000, p. 525-533.

COHEN (Martine), « Vers de nouveaux rapports avec l'institution ecclésiastique : l'exemple du Renouveau charismatique en France », *Archives de sciences sociales des religions*, 1986, vol. 62, n°1, p. 61-79.

COHEN (Martine), « Les charismatiques français et le pape Jean-Paul II », dans *Voyage de Jean-Paul II en France*, Le Cerf, 1988, p. 87-109.

HERVIEU-LÉGER (Danièle), *De l'émotion en religion. Renouveaux et traditions*, Centurion, Paris, 1990, 253 p.

LALOUX (Ludovic), *Passion, tourment ou espérance ? : histoire de l'Apostolat des laïcs en France depuis Vatican II*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2004, 410 p.

PAUL VI (pape), Pentecôte 1975 : Paul VI : Extrait du discours au congrès du Renouveau Charismatique Catholique, [en ligne], disponible sur <http://www.emmanuel.info/wp-content/uploads/2013/11/Paul-VI-en-1975.pdf> (consulté le 1 juin 2015).

PINA (Christine), *Voyage au pays des charismatiques*, Les Éditions de l'atelier, 2001, 256 p.

PLET (Philippe), *L'autorité dans le mouvement charismatique contemporain*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Jean Baubérot, Paris 4, 1990.

# État des sources

## 1) Sources d'archives

Fonds de la communauté de l'Emmanuel, site de Chezelles en Indre-et-Loire.

## 2) Sources produites

- **Enquête par voie de questionnaire**

Pour apporter des éléments de réponses sur les pratiques archivistiques au sein des ordres religieux en France, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux archivistes recensés dans l'annuaire des ordres religieux de l'AAEF qui compte 128 adresses. En outre, le site de la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) a permis de compléter cette liste.

Je me suis appuyée sur l'ouvrage suivant pour construire mon questionnaire :

SINGLY de (François), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Armand Colin, 2012, 3<sup>e</sup> édition, 124 p.

Dans un premier temps, l'objectif est de dresser le profil des archivistes travaillant dans les ordres religieux. Ensuite, les questions portent sur la structure, les pratiques archivistiques, les normes, les nouvelles technologies et la valorisation. J'ai tenté d'être le plus complet possible en abordant les « 4 C » (Collecte, Classement, Conservation, Communication). D'autres questions permettent de savoir si l'archiviste connaît la notion de respect des fonds, les pratiques de conservation... La plupart des questions sont fermées mais j'ai ajouté presque à chaque fois la case « autre » car j'ai déjà pu remarquer que les pratiques archivistiques dans les ordres religieux sont très irrégulières.

Le questionnaire a été envoyé début mars. 50 réponses ont été recueillies. On trouvera le questionnaire et les résultats en annexe 1 et 2.

- **Entretiens semi-directifs**

Les entretiens ont été menés à partir du mois de mars et ont fait l'objet d'un enregistrement par magnétophone. La grille d'entretien explorait d'abord le profil du témoin et dans un second temps, sa relation avec les archives de la communauté de l'Emmanuel. Ces grilles sont à consulter en annexes 16 à 23.

### **Présentation des témoins**

Élisabeth Baranger - archiviste de la communauté de l'Emmanuel

Née en 1952 à Paris et fille d'un conseiller social, elle possède une formation en biologie végétale. Elle est laïque consacrée au sein de la communauté de l'Emmanuel et archiviste de cette même communauté depuis

1998. Connaissant bien son fonds, elle a été nommée vice-postulatrice du procès de canonisation de Pierre Goursat, fondateur de la communauté.

Bernard Peyrous - responsable des archives de la communauté de l'Emmanuel

Né en 1947 à Pau (Pyrénées-Atlantiques), il a une formation en histoire. Prêtre de la communauté de l'Emmanuel, il est le responsable des archives. Il a participé à la création du « service mémoire ».

Sophie de Monteynard - secrétaire du père Francis Kohn

Née en 1961 à Versailles (Yvelines), elle est enseignante de profession. Elle travaille actuellement pour la communauté sous la responsabilité du père Kohn afin de l'assister dans son travail sur le procès de canonisation de Pierre Goursat, fondateur de la communauté.

Claudine Blanchard - auteur d'un mémoire sur la communauté de l'Emmanuel

Née en 1973 à Gap (Hautes-Alpes) et fille de menuisier, elle a été professeur d'anglais. Actuellement en thèse, elle étudie la liturgie et son mémoire portait sur la communauté de l'Emmanuel.

Marie-Édith Brejon – chartiste et membre de la communauté de l'Emmanuel

Née en 1946 à Montpellier (Hérault), il s'agit d'une chartiste et ancienne directrice d'archives départementales, elle a apporté son aide pour le classement des archives de la communauté.

Sylvie Bernay – laïque consacrée de la communauté de l'Emmanuel

Née en 1965 à Argentat (Corrèze), elle est professeur d'histoire contemporaine. Elle est laïque consacrée au sein de la communauté.

Jean-Michel Houssay – laïc consacré de la communauté de l'Emmanuel

Né en 1966 à Paris, il est laïc consacré et il exerce le métier d'écrivain public à Chezelles (Indre-et-Loire).

Francis Kohn - prêtre de la communauté de l'Emmanuel

Né en 1949, il est le postulateur du procès de canonisation de Pierre Goursat, fondateur de la communauté. Il a donc travaillé au plus proche des sources et donc des archives.

A la fin des entretiens, des inventaires-chronothématiques (annexes 4 à 11) et la retranscription de certains passages ont été fait (ils ont été mis en italique afin d'être identifiables dans le corps de texte).

## Le « service mémoire » de la communauté de l'Emmanuel

Les commencements de la communauté datent de 1972. Cette année-là, Pierre Goursat et Martine Laffitte assistent au témoignage d'un couple, Xavier et Brigitte Le Pichon, qui ont fait l'expérience du Renouveau charismatique lors d'un séjour aux États-Unis en 1969. Ils reçoivent, avec les autres personnes présentes, l'effusion de l'Esprit. En mai 1972, une première rencontre marque le début de la communauté de l'Emmanuel, il n'y a alors que cinq personnes.

En 1973, le groupe de prière qui se réunissait dans un local de la rue Jean-Ferrandi à Paris se divise en deux à cause du manque de place. Le nom d'Emmanuel, signifiant « Dieu avec nous », est retenu suite à des concordances dans les prières entre différents membres du groupe. Le nombre de personnes venant participer au groupe de prière atteint les 500 personnes à la Pentecôte de 1973.

Le Renouveau charismatique est reconnu par l'Église à la Pentecôte 1975, déclarée année sainte par le pape Paul VI. Un rassemblement de près de 10 000 personnes est organisé à Rome par les communautés américaines People of Praise de South Bend et The Word of God de Ann Arbor, la communauté de l'Emmanuel étant chargée de la participation française. Ce mouvement charismatique qui attirait la méfiance à cause de sa nouveauté, reçoit à cette occasion l'assentiment du pape. Dans son discours, Paul VI dit même que « Rien n'est plus nécessaire à un tel monde, de plus en plus sécularisé, que le témoignage de ce « renouveau spirituel » que nous voyons le Saint-Esprit susciter aujourd'hui dans les régions et les milieux les plus divers. »<sup>51</sup>

En 1975, il y eut le premier rassemblement à Paray-le-Monial. Ce lieu devint le centre spirituel, ou plutôt le cœur<sup>52</sup> de la communauté de l'Emmanuel. Le 20 octobre 1985, la communauté reçoit la charge pastorale du pèlerinage de Paray-le-Monial par Mgr Le Bourgeois.

En 1976, la communauté se structure véritablement. Pierre Goursat avait visité des communautés aux États-Unis, ce qui inspira beaucoup le devenir de la communauté de l'Emmanuel. L'idée était de former une grande communauté rassemblant des laïcs et des prêtres sans qu'il y ait besoin que tous les membres vivent au même endroit. Ce mélange de membres laïcs mariés, laïcs consacrés, religieux, prêtres séculiers fait de l'Emmanuel une communauté que l'on nomme « plurivocationnelle ». Elle peut aussi être qualifiée de « communauté d'alliance ». Cela signifie que les membres décident d'avoir une vie communautaire qui se matérialise par des rencontres hebdomadaires et des réunions le week-end. En outre, il s'agit d'une communauté « originelle » puisqu'elle est née en dehors de tout ordre ou congrégation religieuse préexistant.

De la communauté de l'Emmanuel émanent plusieurs branches qui correspondent à des missions ou des modes

---

51. PAUL VI (pape), *Pentecôte 1975 : Paul VI : Extrait du discours au congrès du Renouveau Charismatique Catholique*, [en ligne], disponible sur <http://www.emmanuel.info/wp-content/uploads/2013/11/Paul-VI-en-1975.pdf> (consulté le 1 juin 2015).

52. Expression de Marthe Robin, mystique catholique française, fondatrice des Foyers de Charité.

de vie. D'abord, la Fraternité de Jésus qui est le cœur de l'Emmanuel réunit des membres qui ont fait le choix d'avoir un engagement plus poussé que les autres communautaires. D'autres branches sont consacrées aux enfants entre 4 et 11 ans (Viens, lève-toi!), aux adolescents entre 12 et 17 ans (Avance au large), aux jeunes entre 18 et 25 ans (Jeunes), aux familles (Amour & Vérité). D'autres missions offrent la possibilité aux membres de se former à la doctrine sociale de l'Église (Zachée), ils peuvent aussi partir à l'étranger pour aider des populations dans le besoin (Fidescio) ou encore être présents dans les cités des grandes villes de France (Le Rocher)<sup>53</sup>.

La communauté est présente dans tous les départements français. Née à Paris, elle a formée des provinces qui se sont créées progressivement : dans l'Ouest (1980), dans le Sud-Est (1981), dans le Sud-Ouest (1982), dans l'Est (avant 1987), dans le Centre-Loire (1987), en Île-de-France (1990), dans le Nord (avant 2001).

D'après des chiffres de 2015, la communauté compte environ 10 000 membres. De plus, la communauté a un rayonnement important, un grand nombre de personnes assiste aux groupes de prière ou rencontres organisées par l'Emmanuel et tous ne sont pas communautaires.

La communauté s'est développée à l'étranger : en Italie (1981), en Espagne (1984), en Autriche (1986 ou 1987), en Roumanie (1992), en Chine (1994), au Sénégal (1995), en Écosse (1999)... Elle est actuellement présente dans plus de 60 pays de tous les continents.

La communauté de l'Emmanuel tient son organisation du Code de droit canonique de 1983. Ce code établit une différence dans les assemblées de laïcs : celles qui sont publiques et celles qui sont privées. La communauté de l'Emmanuel a d'abord été privée, puis elle a été érigée en association publique par décision du Conseil Pontifical pour les Laïcs, le 20 juin 2009.

« Les personnes juridiques publiques sont des ensembles de personnes ou de choses, constituées par l'autorité ecclésiastique compétente afin de remplir au nom de l'Église, dans les limites qu'elles se sont fixées et selon les dispositions du droit, la charge propre qui leur a été confiée en vue du bien public; les autres personnes juridiques sont privées. »<sup>54</sup>

L'évolution des statuts de la communauté montre que cette forme de rassemblement de laïcs et de religieux était une nouveauté dans l'Église :

-28 juin 1982 : premiers statuts de la Fraternité de Jésus, approuvés par Mgr Delarue, évêque de Nanterre.

-8 décembre 1982 : statuts de la communauté de l'Emmanuel, approuvés par Mgr Lustiger, archevêque de Paris.

---

53. Cette liste n'est pas exhaustive.

54. Canon 116 du Code de droit canonique de 1983.

-8 décembre 1982 : statuts de la Fraternité missionnaire du Coeur de Jésus, approuvés par Mgr Lustiger, archevêque de Paris.

-18 avril 1986 : statuts de la Fraternité de Jésus, approuvés par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris.

-10 juin 1986 : nouveaux statuts de la communauté de l'Emmanuel, approuvés par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris.

-7 juin 1991 : statuts communs de la communauté de l'Emmanuel et de la Fraternité de Jésus, approuvés par le cardinal Lustiger, archevêque de Paris.

-8 décembre 1992 : reconnaissance pontificale de la communauté de l'Emmanuel et approbation de ses statuts par le Saint-Siège. « Ayant étudié le projet de statuts soumis à l'approbation et reçu l'accord de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II le 20 novembre 1992, le Conseil Pontifical pour les Laïcs reconnaît la communauté de l'Emmanuel en tant qu'association privée universelle de fidèles, de droit pontifical, dotée de personnalité juridique, selon les normes des cann. 298-311 et 321-329 et il en a approuvé les statuts *ad experimentum* pour une période de 5 ans. »<sup>55</sup>

La communauté a participé aux évolutions de l'Église durant le XX<sup>e</sup> siècle, le Code de droit canonique de 1983 contient des mises à jour qui sont adaptées à l'organisation de l'Emmanuel.

Cette communauté plongée dans l'action n'a pas omis d'en sauvegarder la trace. Elle est la seule, parmi les autres communautés de laïcs, à employer un archiviste. Mais d'où vient cette particularité et quelles sont leurs motivations ? Le nom de « service mémoire » ne serait-il pas un premier indice ?

## 1. Présentation

Les archives de la communauté de l'Emmanuel sont privées et les responsables n'ont pas d'obligations particulières à remplir. La constitution d'un service d'archives est donc bien le fruit d'un choix sans contraintes. Nous allons voir ici les raisons qui ont mené à cette décision, sans oublier de décrire le fonds qui fait l'objet d'une telle attention.

### 1.1. *L'intérêt de la communauté pour ses archives*

Les documents produits par la communauté ont connu plusieurs lieux de dépôt au cours de leur histoire. Ils n'étaient d'ailleurs pas conservés tous au même endroit.

Ainsi, en 1978, les archives courantes des différents services de la communauté sont conservées sur la péniche (acquise par Pierre Goursat pour accueillir les jeunes en difficulté). Il n'y a donc pas encore de service d'archives. Il faut attendre 1993 lorsque le Conseil de l'Emmanuel se penche sur la question des archives. Le père Bernard Peyrous, historien de formation et membre du Conseil, demande la formation d'un service

55. Hervé-Marie Catta, *Une histoire juridique de la Communauté de l'Emmanuel*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2007, p. 117-118.

d'archives. Un document<sup>56</sup> écrit par le père Peyrous, adressé au Conseil et datant de janvier 1993, parle de sauvegarder la mémoire de la communauté. Une nouvelle maison à Bagneux, offerte à la communauté, donne la possibilité technique de constituer un service d'archives. Le local trouvé, il fallait un archiviste. Un autre document<sup>57</sup> nommé « projet de formation pour François Morin<sup>58</sup> » datant aussi de janvier 1993 montre la volonté de Bernard Peyrous de trouver une personne compétente et formée même si elle n'a pas fait d'études archivistiques. Le choix se porte finalement sur Anton Lindner, ancien élève de l'École des Chartes à La Haye. Ce néerlandais, spécialiste de la période médiévale, rencontre quelques difficultés devant ce fonds contemporain. Une lettre écrite à Marie-Édith Brejon de Lavergnée, chartiste et directrice d'un service d'archives départementales, confirme cette situation. Il lui demande conseil sur les termes archivistiques à employer ou encore les normes d'éliminations en vigueur en France<sup>59</sup>.

Fin 1993, l'archiviste doit quitter Bagneux car il manque de place. Les archives sont alors stockées à Paray-le-Monial dans un local d'Audio Vidéo Média (AVM), producteur des documents audiovisuels de la communauté de l'Emmanuel. Cependant les documents papier et audiovisuels ne sont pas conservés au même endroit : les premiers étant dans un hangar contenant des rayonnages et un petit bureau, les seconds dans un grenier qui subissait des variations de chaleur importantes. L'archiviste doit cohabiter avec l'équipe du *Il est Vivant*<sup>60</sup> et Bernard Clouzeau<sup>61</sup>. Le problème soulevé est que les archives se trouvent dans un lieu accessible à beaucoup de personnes. Elles ne sont donc pas protégées.

Au printemps 1995, le Conseil décide que les archives qui sont à Bagneux soient déménagées à Paray-le-Monial, ce qui devient effectif en juillet de cette même année.

Anton Lindner quitte son poste en 1998, la gestion des archives de la communauté revient à Élisabeth Baranger, spécialiste en biologie végétale et laïque consacrée de la communauté de l'Emmanuel. La succession est l'occasion pour Anton Lindner de faire le point sur la composition des archives. La nouvelle archiviste est donc introduite progressivement dans sa mission.

Le choix se porte sur Élisabeth Baranger car elle travaille déjà pour la communauté. En effet, après sa thèse en biologie végétale, elle avait postulé pour un travail dans le parc de Sceaux à Paris. Entre temps, Pierre Goursat, fondateur de la communauté de l'Emmanuel, lui proposa de faire de la saisie informatique. Elle accepta, recevant le lendemain la réponse tardive du parc de Sceaux lui disant qu'elle était prise... Ensuite, elle fut

---

56. Fonds de la communauté de l'Emmanuel, 27W1 (fonds Anton Lindner).

57. 27W1.

58. Un rapport datant d'avril 1994 révèle que cette personne était chargée de recueillir des documents et des témoignages concernant Pierre Goursat, 27W1.

59. Lettre du 7 octobre 1993, 27W1.

60. Revue produite par la communauté de l'Emmanuel.

61. Bernard Clouzeau travaillait pour la logistique de la Fidesco.

appelée à L'Île-Bouchard où elle connut son premier travail archivistique.

Dans les années 1990, Bernard Peyrous reçoit le conseil de Mgr Brincard<sup>62</sup> de travailler sur les archives du sanctuaire de L'Île-Bouchard qui n'était pas encore reconnu par l'Église comme lieu de pèlerinage.

Ces archives, conservées au diocèse de Tours, firent l'objet de copies. Il manquait alors à Bernard Peyrous un archiviste pour les classer. Il demanda conseil auprès des responsables de la communauté et Gérard Arbola<sup>63</sup> lui proposa de travailler avec Élisabeth Baranger qu'il connaissait déjà. Le 26 mars 1996, elle devint l'archiviste chargée du classement des copies d'archives des apparitions mariales de L'Île-Bouchard. Elle travailla pendant un an et demi, saisissant toutes les pièces d'archives sur ordinateur. Elle acquit une bonne connaissance du fonds et les résultats de ce travail furent envoyés à l'archevêque de Tours qui était à l'époque Mgr Vingt-Trois<sup>64</sup>. Celui-ci ouvrit une Commission d'enquête. Élisabeth Baranger, à cause de son investissement, devint alors membre de la Commission diocésaine des apparitions ainsi que Bernard Peyrous. Finalement, le 8 décembre 2001, un décret fut promulgué, « reconnaissant et autorisant le culte public et les pèlerinages<sup>65</sup> ».

En 1998, alors qu'Élisabeth Baranger devient l'archiviste de la communauté de l'Emmanuel, les archives sont encore entreposées à Paray-le-Monial. Encore occupée par le classement des archives des apparitions de L'Île-Bouchard, elle commence véritablement à gérer les archives de la communauté en 2002, date de l'acquisition du château de Chezelles.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette propriété appartient à la famille des Monteynard. Pierre de Monteynard, homme pieux, est l'héritier d'une grande fortune. Cependant, il souhaite vivre simplement et il propose de donner l'un de ces domaines, en l'occurrence le château de Chezelles au profit de l'Église. Finalement, les Montfortains sont choisis et prennent possession des lieux en 1936. Dans un premier temps, ils en firent une maison de formation mais les vocations se raréfiant, elle devint un lieu de retraite à la fin des années 1960. Dès les débuts du Renouveau, la communauté de l'Emmanuel est en relation avec ce lieu, elle y organise des retraites. Entre les années 1990 et 2000, le nombre de pèlerins venant à L'Île-Bouchard augmente fortement. La maison de Marigny accueillant déjà environ 1 000 personnes par an ne suffit plus. En 2000, les Montfortains proposent à la communauté de l'Emmanuel d'acheter le château de Chezelles. L'accord est signé le 6 décembre 2002.

L'acquisition de cette propriété appartenant précédemment à la congrégation des Montfortains, fut l'occasion pour la communauté de transférer ses archives dans un lieu plus spacieux. Cependant, en 2002, il reste à faire des travaux d'aménagement. En effet, l'archiviste a un bureau satisfaisant pour travailler mais les salles qui accueillent les archives ne sont pas assez grandes pour tout contenir, certains documents sont d'ailleurs

---

62. Monseigneur Henri Brincard (1939-2014), évêque du Puy de 1988 à 2014, ce chartiste de formation était l'évêque référent dans le domaine des archives au sein de l'Église de France.

63. Gérard Arbola, modérateur de la communauté de l'Emmanuel entre 1986 et 1995.

64. Monseigneur André Vingt-Trois, archevêque de Tours de 1999 à 2005.

65. L'Île-Bouchard, Repères historiques et ecclésiastiques entre 1947 et 2001, [en ligne], disponible sur <http://www.ilebouchard.com/2012/08/476/reperes-historiques-et-ecclesiaux-entre-1947-et-2001/> (consulté le 2 juin 2015)

conservés dans le grenier du château. Des travaux sont alors engagés dans la longère où se trouve le bureau d'Élisabeth Baranger et en 2007, le fonds des archives de la communauté se retrouve unifié pour la première fois. Toutes les archives sont transférées dans la longère : celles qui étaient dans le grenier du château et celles qui étaient conservées à Paris par le secrétariat général. D'après Bernard Peyrous, le déménagement des archives à Chezelles a été décisif pour le « service mémoire », il a acquis une certaine visibilité dans la communauté car elle a du investir dans ses archives en finançant les travaux de la longère.

Le travail de l'archiviste n'a cependant pas attendu l'année 2007 pour commencer. En 2002, Élisabeth Baranger effectue un premier classement, les archives traitées sont celles qui sont conservées dans le grenier du château. Mais elle ne travaille pas seule, elle est aidée par Marie-Édith Brejon de Lavergnée. Membre de la communauté de l'Emmanuel depuis les années 1970, elle fut directrice des archives départementales de Pyrénées-Orientales jusqu'en 1997. Ayant par la suite déménagé à Tours (à 53 kilomètres de Chezelles), elle proposa son aide pour le classement des archives de la communauté.

Élisabeth Baranger a donc pu professionnaliser ses pratiques en archivistique au contact de cette chartiste. Aujourd'hui encore, elle complète sa formation en participant à des stages proposés par l'AAEF.

La communauté de l'Emmanuel a donné un nom au service qui gère les archives. D'après l'archiviste : « *Alors ça c'est...c'est une idée de Bernard Peyrous encore. (...) Bernard Peyrous a été élu au Conseil de la communauté en juin [19]91 et j'ai vu dans un compte-rendu de Conseil de septembre, déjà, il a commencé à parler des archives.* »<sup>66</sup> Le responsable des archives s'explique en disant : « *Je pensais qu'il était très important de recueillir les archives de la communauté, pas simplement pour recueillir des papiers mais à cause du charisme. En fait, la question pour moi, a toujours été la question de la transmission et de l'approfondissement du charisme. Pour deux raisons : la première raison c'est que je voyais bien que l'Emmanuel était une communauté en évolution et en fondation. Et que, quand on fonde, c'est très important d'avoir des bases certaines, sur le départ et les évolutions. Sinon, on imagine et on déforme. La deuxième raison, c'est que je voyais aussi que l'Emmanuel s'étendait dans le monde entier et je crains beaucoup dans ces cas là l'autonomisation des secteurs...des régions. On voit très bien ça dans l'histoire des communautés religieuses. Beaucoup de communautés religieuses ont eu des scissions dans leur histoire. (...)* »<sup>67</sup>

Le nom de « service mémoire » exprime donc le sens que la communauté donne à ses archives. « Une communauté, comme un être humain, a besoin d'une mémoire à laquelle elle puisse recourir en permanence. Sinon, elle peut être victime d'amnésie ou de déformations. »<sup>68</sup>

---

66. Voir annexe n°8 : Inventaire chrono-thématique du témoignage d'Élisabeth Baranger (26 mars 2015).

67. Voir annexe n°10 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Bernard Peyrous (9 avril 2015).

68. Citation tirée du fonds d'Anton Lindner. Le document porte le nom de « Création d'un "service mémoire" pour la communauté de l'Emmanuel », il est signé par Bernard Peyrous et Élisabeth Baranger et daté du 28 avril 2002. Il était destiné à Dominique

Grâce à l'intervention d'un historien, la communauté de l'Emmanuel a donc rapidement pris conscience de l'intérêt qu'il peut y avoir à conserver ses archives. Les connaissances de Bernard Peyroux dans l'histoire des communautés religieuses lui a permis de profiter de leurs expériences. Les archives ne sont pas seulement les gardiennes du passé. Elles forment les fondations qui permettent à une communauté d'évoluer sans se perdre et se diviser. Et contrairement aux souvenirs, flous et incomplets, le « service mémoire » transmet une histoire palpable, une histoire fixée dans le papier, et plus récemment, dans les documents numériques.

## 1.2. La composition des archives de la communauté

La communauté de l'Emmanuel est composée de plusieurs services qui centralisent leurs archives auprès du « service mémoire ».

Liste des services communautaires<sup>69</sup> :

	Nom	Lieu	
Services généraux	Secrétariat du modérateur	Paris	
	Prêtres et séminaristes		
	Vie consacrée		
Services administratifs	Économat, comptabilité		
	Service juridique		
	DRH, personnel		
	Recherche de fonds, communication		
Services apostoliques	Amour et vérité, bioéthique		
	AMV, Éditions de l'Emmanuel...		Paris et Paray-le-Monial
	Chant, musique et liturgie		Paris
	ESM (Emmanuel School of Mission)	Paray-le-Monial	
	Fidisco, Le Rocher	Paris	
	Jeunes		
	Sessions de Paray-le-Monial	Paray-le-Monial	

Peu de provinces françaises ont versé leurs archives. Pour les provinces étrangères, les producteurs ne font pas de versements. Les documents conservés viennent donc principalement de France même s'il y a des exceptions. Le volume des archives de la communauté représente 400 à 500 m.l. Si on compare ce volume aux données du questionnaire, il s'avère que cette communauté de laïcs est dans la moyenne par rapport aux instituts religieux<sup>70</sup>. Pourtant, il aurait été logique que l'Emmanuel possède un volume d'archives moins important à cause de sa

Vermersch (modérateur) et aux membres du Conseil, 27W1.

69. Liste des principaux services de la communauté de l'Emmanuel qui versent leurs archives (d'autres services n'en versent pas), produite par Éliabeth Baranger.

70. La moyenne du volume d'archives conservée par les 50 répondants du questionnaire est de 430 m.l.

jeunesse. D'ailleurs, les communautés créées au XX<sup>e</sup> siècle conservent très peu d'archives, pas plus de 150 m.l. Les instituts qui enregistrent plus d'un kilomètre d'archives sont vieux d'au moins 300 ans. Le cas de l'Emmanuel est donc une exception. L'intérêt que la communauté porte à ses archives ne s'exprime donc pas seulement à travers le choix d'employer une archiviste ou encore d'aménager un lieu pour entreposer les documents. Le volume des archives conservées est aussi une preuve que le « service mémoire » remplit toutes ses missions, notamment la collecte.

En terme de sauvegarde numérique, le « service mémoire » enregistre près de deux téra de données. Parmi les instruments de recherche, l'archiviste peut s'aider d'une base de données informatique. On pourrait penser qu'il s'agit d'une évidence puisque la communauté est jeune et qu'elle est née dans l'ère du numérique. Cependant, si on regarde de plus près le tableau des données du questionnaire, on remarque qu'une seule autre communauté possède une base de données. La date de création de l'institut n'a donc pas de lien avec l'utilisation du numérique dans la gestion du service d'archives.

Le fonds rassemble des supports variés. Les documents papier sont majoritaires mais le volume de documents audiovisuels est conséquent. En effet, le fonds a intégré les archives audiovisuelles d'AVM qui totalise plus de 150 m.l. D'après l'archiviste, les documents papiers occupent dans le bâtiment près de 12 travées, les cassettes 3 travées, les photographies 2 travées, les vidéos 4 travées et les bandes magnétiques 2 travées. La plupart des instituts conservent des documents audiovisuels mais nous ne savons pas dans quelle mesure. La communauté en dispose beaucoup, notamment à cause de son fonctionnement. En effet, grâce à sa maison d'édition et à AVM, la communauté de l'Emmanuel produit et vend des livres, cédéroms, DVD... Ainsi, le fonds du « service mémoire » s'enrichit de nombreux supports audiovisuels. La communauté a beaucoup travaillé sur la liturgie et les enseignements. Ceux-ci ont fait l'objet d'enregistrements qui sont ensuite diffusés lors des rassemblements ou par le site internet de la communauté<sup>71</sup>.

Pour ce qui est de l'utilisation de l'outil informatique, l'archiviste utilise Word (version 97-2003) pour la description de ses documents papier et le logiciel Access pour les documents audiovisuels. Il y a donc une séparation faite dans la gestion entre ces différents supports. Ce mode de fonctionnement est une conséquence de l'impossibilité de la communauté à investir dans un progiciel, cela étant trop coûteux.

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons vu que les cadres de classement proposés par l'AAEF pouvaient donner une idée de la composition des fonds des instituts religieux. Mais qu'en est-il en réalité pour le cas de la communauté de l'Emmanuel ?

En se penchant sur les archives, il s'avère que le fonds est composé :

-de documents administratifs (archives du secrétariat général...)

71. Librairie de l'Emmanuel, Accueil, [en ligne], disponible sur <http://www.librairie-emmanuel.fr/> (consulté le 3 juin 2015).

- de documents sur le fondateur Pierre Goursat
- de documents sur des membres de la communauté
- de documents sur les différents services (Fidesco, Amour & Vérité, SOS Prière...)
- de documents qui ont pu être collectés dans les provinces
- de photographies (avec les négatifs)
- de documents audiovisuels (Cédéroms, DVD, cassettes DAT, cassettes vidéos, vidéos U-matic, diapositives, disquettes, bandes format B)
- de livres imprimés par la maison d'édition de la communauté de l'Emmanuel
- d'une collection de tracts
- de revues (*Les nouvelles de l'Emmanuel, Il est Vivant...*)
- de bulletins (*Lettre Amour & Vérité, Lettre de la Croix glorieuse...*)
- de faire-parts (mariage, décès...)
- de coupures de presse
- de la version imprimée des articles diffusés sur le site internet de la communauté par le service communication (en attendant de trouver une solution pour la conservation pérenne des données numériques en ligne sur internet)

Du fait de sa jeunesse, la communauté n'a pas subi de pertes dans ses archives. Il n'y a pas eu de guerres ou d'exil. Ainsi, le fonds contient l'intégralité des archives de la communauté sauf peut-être celles qui sont produites à l'étranger. De plus, à la différence des congrégations, il n'y a pas de maison mère ou de maison généralice. La question du lieu de dépôt des archives ne se pose donc pas. Les archives françaises sont en partie centralisées.

Ainsi, il est plus facile pour les chercheurs d'exploiter les documents de la communauté puisque les archives sont concentrées en un seul endroit. Une salle de lecture est mise à leur disposition ainsi que des instruments de recherche : un répertoire numérique, un récolement datant de 2013, un index et un classeur sur les éliminations. On trouve aussi des livres, classés de manière thématique sans oublier quelques mémoires et thèses, certains s'appuyant sur les archives et d'autres ne devant leur présence qu'au fait qu'ils ont été produits par des communautaires.

La composition du fonds de la communauté de l'Emmanuel dépend de son organisation et des activités qu'elle propose à ses membres ou aux personnes externes. Cette effervescence dans l'action produit des archives d'une grande variété. En effet, la communauté regroupe différents services qui ont des fonctions différentes à remplir. Comme nous l'avons vu précédemment, l'archiviste gère déjà entre 400 et 500 m.l. d'archives, l'accroissement du fonds est donc relativement rapide. Élisabeth Baranger a donc dû élaborer une méthode de travail en conséquence.

## 2. Les pratiques archivistiques

### 2.1. Des archives à collecter

Le fonds de la communauté de l'Emmanuel s'accroît principalement par des versements comme pour les instituts religieux en général. Cependant, tous les services de la communauté ne versent pas régulièrement malgré le fait qu'Élisabeth Baranger ait rendu visite aux services pour leur expliquer la démarche et les inciter à verser.

Les archives des services administratifs et les secrétariats des branches apostoliques sont centralisés à Paris. Il est simple pour l'archiviste de les relancer pour que les archives soient versées à Chezelles régulièrement. Mais pour ce qui est des archives des communautés présentes en province et surtout à l'étranger, la collecte est plus difficile. La question de la langue est une préoccupation, le mieux serait qu'il y ait un archiviste dans chaque pays mais cela n'est pas envisageable pour la communauté.

Des versements ont eu lieu lors d'événements particuliers tels que le déménagement du secrétariat général de Bagnaux à Paris. A cette occasion, leurs archives ont été versées à Chezelles. Les déménagements successifs de l'année 2007 ont été considérés comme des versements. Ainsi, le « service mémoire » a connu des accroissements ponctuels et conséquents.

Le travail de l'archiviste est fortement influencé par les pratiques employées dans les services publics. Cela s'explique par le fait qu'elle s'est formée auprès de Marie-Édith Brejon de Lavergnée, ancienne directrice d'archives départementales.

Des outils de contrôle des entrées ont été mis en place, comme pour un service public. Ainsi, Élisabeth Baranger utilise un modèle de « bordereau de transfert » qui lui permet d'avoir un bref état des lieux sur les archives qui viennent accroître son fonds. Ce bordereau sert aussi pour les éliminations. Mais, à la différence des services publics, l'archiviste prend les décisions seule. Elle n'a pas besoin de consulter son supérieur Bernard Peyrous ni d'avoir l'accord du service versant pour éliminer les archives. En l'absence de déchiqueteuse, les archives sont brûlées. Cependant, les documents ne sont pas tous éliminables immédiatement, certains ayant une durée d'utilité administrative. Les factures sont par exemple conservées pendant une période de 10 ans. Ces documents sont placés à part en attendant leur élimination.

Depuis 2013, l'archiviste a mis en place un registre des entrées qui se présente ainsi :

Date	Fonds	Métrage	Versé par...	Emplacement provisoire	Cote définitive
------	-------	---------	--------------	------------------------	-----------------

Ce tableau ressemble aux registres des entrées qui sont employés dans les services publics mais il a été adapté aux besoins propres de l'archiviste.

Registre des entrées proposé par les cours du Portail international archivistique francophone (PIAF)<sup>72</sup> :

Numéro d'entrée	Nom du donateur	Description succincte des documents	Dates extrêmes	Volume	Localisation temporaire
-----------------	-----------------	-------------------------------------	----------------	--------	-------------------------

Élisabeth Baranger s'est aussi intéressée aux communautés des provinces. Elle en a dressé une liste et a demandé aux responsables des zones des informations sur la date de création des différentes communautés.

Puis, suivant les occasions de déplacement, elle s'est rendue par exemple en Pologne ou encore dans le Sud-Est de la France. Elle a ainsi pu collecter des archives. Ces documents sont conservés à l'écart et attendent d'être classés.

Les missions de collecte et d'élimination sont donc fortement influencées par les pratiques des services publics. L'intérêt pour l'archiviste est de gagner du temps en utilisant des méthodes normalisées. Élisabeth Baranger travaille seule et le fonds est important. Par conséquent, elle doit pouvoir accéder rapidement aux informations qu'elle cherche. Le registre des entrées et les bordereaux d'éliminations permettent ainsi d'être efficace tout en évitant les risques d'oubli ou de pertes d'archives.

## 2.2. *Un classement atypique*

Les archives ont été classées une première fois par Anton Lindner. Il a produit un répertoire qui est consultable dans son fonds :

Classement suivant le producteur	Classement suivant le support
-Pierre Goursat	-Enseignements
-Hervé-Marie Catta	-Bandes originales
-Gérard Arbola	-Cassettes audio
-Fraternité missionnaire du Coeur de Jésus	-Cassettes « vieilles malles »
-Chapelains de Paray-le-Monial	-Vidéos originales
-Jeunes	-Vidéos diffusées
-Fidesco	

L'archiviste a donc créé deux catégories à l'intérieur de son fonds. Cela s'explique par le mode de rangement qu'il a utilisé. En effet, Élisabeth Baranger s'est appliquée à faire un plan du dépôt d'archives de Paray-le-Monial avant le déménagement à Chezelles. Ce plan montre, par une vue en hauteur, la répartition des documents sur les différents rayonnages. Les documents papier et audiovisuels ne sont pas rangés aux mêmes endroits.

72. Portail international archivistique francophone, *Module 6- Traitement des archives définitives*, [en ligne], disponible sur <http://www.piaf-archives.org/espace-formation/course/view.php?id=8> (consulté le 4 juin 2015).

L'archiviste, Anton Lindner, s'est ensuite employé à décrire chacun de ces regroupements d'archives. Chaque pièce reçoit un numéro qui est suivi d'une description très sommaire de la pièce d'archives. Les informations données sont: la typologie du document (lettre, dossier, circulaire...), le nom des personnes, le lieu, le sujet du document et la date. Enfin, une précision sur le volume matériel (feuille, pièce, cahier, chemise) est faite mais rien ne permet de déterminer les raisons de cette distinction dans le vocabulaire.

On peut remarquer qu'il n'y a pas de classement, que l'archiviste n'est qu'à l'étape de la description. Or, il y a dans les archives d'Anton Lindner un projet de plan de classement. Il s'agit d'un classement en série. Il semble qu'il y ait un oubli dans ce plan. En effet, il existe une série pour les iconographies mais il en manque une pour les documents audiovisuels qui forment pourtant un volume conséquent.

Avec l'arrivée d'Élisabeth Baranger, les méthodes de travail ont changé. Elle n'a pas fait de description pièce par pièce. Ayant reçu de l'aide de la chartiste Marie-Édith Brejon, elle a appliqué les méthodes des services publics. Dans un premier temps, elle a rassemblé les archives, puis elle a pratiqué les éliminations qui s'imposaient, toujours suivant les pratiques des services publics. Ensuite, il a fallu trouver une méthode de classement et c'est le classement en continu (sous la lettre W) qui a été retenu. L'AAEF préconise un classement en série mais l'archiviste trouve que le classement en continu donne plus de souplesse.

Pour les documents audiovisuels, le classement se fait en « séries » suivant les types de support. Ainsi, il y a les « séries diapos » sous la cote « DP », les « séries vidéos » sous la cote « AV » ou encore les « séries photo papier » cotées en « PH ». Les entrées à remplir sur Access ne sont pas les mêmes pour chaque série :

-diapositives : cote de la série, description, commentaire, rangement, emplacement

-photographies: numéro de série, description

-vidéos : numéro de série, description, commentaire

-audio : cote de la série, description, commentaire, date de versement, répertorié (case à cocher)

Sur ce logiciel, l'utilisateur peut créer les champs qui l'intéressent. Ainsi, on remarque que l'archiviste n'a pas normalisé la description des différentes séries.

Le fonds audiovisuel dont a hérité l'archiviste est classé chronologiquement, elle n'a pas fait de modifications et s'est contentée de les coter. Pour les nouveaux documents versés, elle applique le classement en continu à l'intérieur des séries. En outre, l'archiviste utilise des fiches types pour la description détaillée de ces archives<sup>73</sup>.

Le logiciel Access permet à Élisabeth Baranger de structurer ses informations et de les relier pour faciliter les recherches. Cet outil est plus élaboré qu'Excel tout en étant gratuit. De plus, l'archiviste se rapproche des modèles de descriptions utilisés dans les services publics. Elle remplit des champs comme la cote, les dates, le producteur, le type de document... D'après les données du questionnaire, aucun des répondants ne possède de

---

73. Voir annexes 12 à 15.

progieiel, cela étant trop cher pour les instituts religieux. Ils sont cependant 10 sur 50 à utiliser une base de données.

Pour les documents papier, le classement est le produit de la collaboration entre l'archiviste et la chartiste Marie-Édith Brejon. En 2002, les deux femmes se sont occupées ensemble des archives conservées dans le grenier du château de Chezelles. Elles ont produit des répertoires numériques détaillés, le premier datant de septembre 2003. Les normes utilisées sont ici celles des archives départementales, on peut noter cependant l'absence de fiche ISAD(G). La description introductive des fonds est plus succincte mais contient les informations principales. Cette introduction est composée :

-d'une page de garde (nom du fonds, cote, rédacteur du répertoire numérique, lieu et date de rédaction)

-d'un sommaire

-d'une présentation du fonds (caractéristiques, sources complémentaires, bibliographie, communicabilité)

Ensuite, un cadre de classement vient structurer le fonds. Les archives sont décrites suivant les normes des services publics et ont la même présentation (Objet, action : typologie.).

Il existe aussi un répertoire pour les livres. En effet, la maison d'édition de la communauté envoie deux exemplaires de tous ses ouvrages aux archives pour la sauvegarde. L'un des exemplaires est classé chronologiquement et l'autre par thème.

L'archiviste connaît bien son fonds, elle a d'ailleurs effectué plusieurs récolements au cours de ces dernières années<sup>74</sup>. Le dernier date de juin 2013. Si on consulte ce récolement, on s'aperçoit que les cotes vont de 1W à 101W mais il devrait y avoir une mise à jour car le répertoire numérique va jusqu'au 111W. Les récolements se présentent sous forme de tableaux :

Travée	Épi/étagère	Description	Dates extrêmes	Métrage linéaire	Nombre d'unité	État du classement	Observations
--------	-------------	-------------	----------------	------------------	----------------	--------------------	--------------

Cette méthode de travail confirme une fois de plus l'utilisation des pratiques de services publics par l'archiviste de la communauté. En outre, une autre forme de normalisation apparaît avec l'existence d'un index général, mis à jour le 19 février 2015.

Cependant, Élisabeth Baranger n'applique pas de normes pour toutes ses archives. Ainsi, pour le fonds des témoignages conservés par la communauté, l'archiviste n'utilise pas de contrats normalisés. Afin de pouvoir exploiter ces documents, elle les transcrit ou les fait transcrire. Puis, la personne interrogée appose sa signature en bas du témoignage.

74. Il y eut un récolement le 7 janvier 2003, les archives récochées étaient celles conservées dans les locaux d'AVM. Un autre récolement date du 12 juillet 2004, le fonds comptait alors 294, 50 m.l. d'archives.

La gestion des archives est atypique dans le sens où l'archiviste mélange les pratiques. En effet, elle classe les documents audiovisuels et les témoignages suivant sa propre logique tandis que les archives papiers font l'objet d'un classement normalisé, suivant les pratiques des services publics.

### 2.3. *La conservation*

Le bâtiment de la longère a été rénové pour accueillir les archives. Un document<sup>75</sup> datant de 2002 montre que l'archiviste se soucie de la question de l'humidité et des risques d'incendies. De plus, elle s'informe sur les procédures à mettre en place en lisant des articles écrits par l'AAEF<sup>76</sup>. Cependant, à cause du budget restreint, l'archiviste n'a pas obtenu l'installation d'une climatisation comme elle l'aurait souhaitée. Elle se contente d'un déshumidificateur qui lui permet de garder les magasins entre 50 et 60% d'humidité. Pour ce qui est de la chaleur, les variations de température sont inévitables mais l'archiviste tente de les limiter au mieux, elle a installé des rideaux aux fenêtres. En outre, les murs de la longère sont épais, les chocs thermiques sont donc limités.

En ce qui concerne le matériel, il est acheté dans le commerce. L'utilisation de matériel spécial pour les archives comme des pochettes neutres n'est pas possible car cela est trop coûteux. Ainsi, l'archiviste avait acheté des boîtes spéciales pour les photographies mais cela n'a pas duré car cet achat lui faisait dépasser son budget. Dans la première partie de ce mémoire, nous avons vu que les méthodes de conservation préventive n'étaient pas acquises par tous les archivistes. Si on se réfère aux pratiques d'Élisabeth Baranger, on s'aperçoit qu'elle a le bon réflexe d'utiliser des sangles épaisses. Cependant, elle emploie aussi des agrafes, ce qui est déconseillé car le métal, en s'oxydant, peut abîmer les documents.

Les documents audiovisuels sont ceux qui demandent le plus d'attention en ce qui concerne les moyens de conservation. Il ne s'agit pas seulement de préserver les supports de la chaleur ou de l'humidité, il faut aussi pouvoir les exploiter. Par conséquent, la question du format se pose. Il est important pour l'archiviste d'avoir le matériel de lecture nécessaire pour ne pas perdre les données. L'archiviste possède le matériel pour numériser les vidéos et les cassettes audio mais elle a du faire appel à un prestataire pour numériser ses films Super 8.

La conservation de ces documents passe par le format utilisé, celui-ci doit pouvoir offrir une qualité suffisante tout en prenant le moins de place possible. Ainsi, les vidéos sont enregistrées sous format Dvix ou avi, les documents audio en mp3 et les photographies en JPEG.

Les supports posent notamment des problèmes dans leur conservation. Ainsi, l'archiviste a dû numériser toutes

---

75. Document se nommant : « Point sur l'aménagement du bâtiment qui accueille les archives : questions de l'humidité et des risques d'incendies » écrit par Élisabeth Baranger le 16 décembre 2002, 27W1.

76. Document datant du 10 décembre 2002, visite de Marie-Édit Brejon au service mémoire, 27W1.

les vidéos car elles se détérioraient rapidement. Au sujet des cassettes, la numérisation est moins urgente car les supports sont plus résistants. Pour l'instant, l'archiviste les a numérisées jusqu'à l'année 1991 inclus, sans oublier les photographies qui ont aussi fait l'objet d'une numérisation.

L'archiviste gère donc une masse importante d'archives numériques. En plus des documents audiovisuels numérisés, elle doit aussi gérer les données venant des disques durs que les secrétaires du modérateur lui ont versés. Au niveau du classement, l'archiviste a un dossier qui s'appelle « service mémoire documents informatiques ».

Pour faire face à la problématique du numérique, l'archiviste reçoit des formations. Elle a ainsi suivi des cours en ligne avec le Club des responsables de politiques et projets d'archivage (CR2PA). De plus, elle est membre de l'AAEF et lors des rencontres, des ateliers pratiques menés par des archivistes professionnels sont proposés. L'archiviste peut aussi assister à des stages de formation. Elle a ainsi participé à l'un d'entre-eux. Celui-ci s'est déroulé en mai 2015 sur une période de trois jours. Différents thèmes furent abordés :

-premier jour : comment faire l'état des lieux des fonds d'archives d'un service : élaboration de grilles d'analyses

-deuxième jour : sensibilisation à la conservation préventive : méthodes et moyens

-troisième jour : la problématique de l'archivage des productions numériques : supports, formats, métadonnées.

Élisabeth Baranger n'est donc pas sans ressources dans le domaine du numérique. Elle se forme, lit des articles, discute avec les informaticiens... D'ailleurs, si l'on revient sur le parcours professionnel de l'archiviste, il s'avère qu'elle avait commencé à travailler pour la communauté en tant que personne chargée de la saisie informatique. Elle s'est notamment occupée des abonnements du *Il est Vivant* entre 1980 et 1987.

La conservation est une mission qui demande un investissement financier. Le budget de la communauté de l'Emmanuel, comme pour les instituts religieux, ne permet pas de copier les pratiques employées dans les services publics. Élisabeth Baranger, travaillant seule, tente d'optimiser au mieux la gestion du « service mémoire ». Afin de gagner en rapidité, elle applique les enseignements que lui a transmis l'ancienne directrice d'archives départementales. Les pratiques archivistiques venant des services publics, adaptées aux archives de la communauté de l'Emmanuel, facilite la recherche et la rapidité du travail de l'archiviste. De la collecte au classement, en passant par la conservation, les archives sont suivies. Par conséquent, les pertes ou les destructions accidentelles ont moins de chance de se produire. La sécurité du fonds est donc assurée.

La gestion des archives n'est pas sans objectifs. D'ailleurs, l'idée de Bernard Peyrous, responsable des archives, était de « créer un véritable "service mémoire", destiné à recueillir et à présenter de manière vivante et accessible pour les provinces du monde entier toutes les informations importantes au sujet de la Communauté depuis ses débuts, afin d'entretenir le charisme de fondation et d'aider à l'enrichir sans cesse. »<sup>77</sup>

77. Citation provenant d'un document datant de 2002, écrit par Bernard Peyrous et Élisabeth Baranger, 21W1.

Les archives sont donc destinées à être exploitées. Elles sont utiles au fonctionnement de la communauté qui connaît des évolutions. L'Emmanuel a besoin d'une mémoire. Sans elle, les évolutions n'ont pas de fondations sur lesquelles s'appuyer.

### **3. Des archives au service de la mémoire**

« *Je pensais qu'il était très important de recueillir les archives de la communauté, pas simplement pour recueillir des papiers mais à cause du charisme.* »<sup>78</sup> Dans cette déclaration, le responsable des archives révèle que la collecte des documents n'est pas une fin en soi. Les documents ont donc la mission de transmettre le charisme qui fonde la mission de la communauté. Mais comment cela se concrétise-t-il ?

#### *3.1. L'usage des archives par la communauté et le public*

Lors de la création du « service mémoire », l'un des objectifs était de rendre accessible les archives auprès des membres de la communauté, et cela dans toutes les provinces du monde.

Pour ceux qui ont la possibilité de se déplacer à Chezelles, une salle de lecture peut les accueillir, il suffit de prendre rendez-vous auprès de l'archiviste. Cependant, les visites sont très rares. Cela ne veut pas dire pour autant que les membres n'ont pas besoin d'avoir accès aux archives. En effet, la plupart des personnes ne se déplacent pas (Chezelles est un lieu isolé et les membres de la communauté sont dispersés dans toute la France). L'archiviste mène les recherches pour le public et transmet ensuite les informations demandées par courriel. Cependant, malgré la rareté des visiteurs, des dispositions en terme de communicabilité des documents ont été mises en place. Ainsi, l'archiviste s'est alignée sur la loi de 1979 pour les archives publiques en ce qui concerne la communicabilité de ses documents. Par conséquent, les délais à appliquer sont de :

- « -60 ans pour les documents susceptibles de mettre en cause la vie privée des personnes
- 100 ans pour les renseignements individuels ayant trait à la vie privée collectés pour des enquêtes statistiques
- 120 ans à compter de la date de naissance de l'intéressé pour les dossiers de personnels
- 150 ans à compter de la date de naissance de l'intéressé pour les informations à caractère médical »

Les visiteurs peuvent aussi demander une dérogation. D'ailleurs, il existe une procédure :

« -Phase1 : Dépôt d'une demande de dérogation auprès du "service mémoire" détenant les documents : cette demande mentionne les caractéristiques du document de façon précise et identifie le demandeur qui doit exposer ses motifs

-Phase2 : Consultation du service producteur (ou, à défaut, du service héritier des mêmes missions), par le service mémoire qui instruit la demande

-Phase3 : Transmission à la personne responsable du "service mémoire" qui seule est habilitée à rendre la

---

78. Voir annexe n°10 : Inventaire chrono-thématique de Bernard Peyrous (9 avril 2015).

décision. En l'occurrence, ce pouvoir est dévolu à Élisabeth Baranger. »<sup>79</sup>

Pourtant, dans la réalité, les archives de la communauté restent privées. L'archiviste ne respecte pas toujours les délais qu'elle s'est fixée, jugeant au cas par cas si les visiteurs sont dignes de confiance ou non et si elle peut en conséquence, leur rendre accessible certains documents.

Les archives font ponctuellement l'objet de recherches. L'archiviste guide les visiteurs et désigne les boîtes qui pourraient les satisfaire. Ainsi, malgré la présence d'instruments de recherche dans la salle de lecture, l'archiviste se rend disponible aux chercheurs. En 2008-2009, l'un des témoins interrogé pour ce mémoire, Claudine Blanchard, fit l'expérience de cet accueil. Elle témoigne qu'après avoir expliqué son sujet qui portait sur la liturgie<sup>80</sup>, Élisabeth Baranger a effectué personnellement la recherche documentaire. Elle a aussi fait des photocopies et produit un cédérom qui comportait des enregistrements intéressant le témoin.

L'exploitation des archives ne s'arrête pas aux frontières de la salle de lecture. La communauté de l'Emmanuel a un service communication qui est en relation avec l'archiviste. Ils ont des contacts réguliers, notamment lors d'événements comme des anniversaires.

L'archiviste a aussi eu l'occasion d'écrire des articles pour le *Bulletin de l'Emmanuel*. Celui-ci était diffusé en format papier de 1986 à 1998. Après une interruption jusqu'en 2001, la communauté reprit sa publication mais cette fois sous forme numérique. Ainsi, les articles paraissent sur le site de l'Emmanuel. L'archiviste les imprime afin de permettre leur conservation pérenne. La question de la conservation numérique n'est pas encore résolue et une discussion est engagée avec l'informaticien.

La volonté du responsable des archives était de rendre les archives accessibles, même pour les membres éloignés de Chezelles. L'outil informatique a donc aidé ce projet à se réaliser puisque grâce au site internet, les membres sont sensibilisés à l'histoire et au charisme de leur communauté. De plus, pour ceux qui ont besoin d'informations précises, l'archiviste peut leur répondre par sa messagerie. Cependant, le lieu retiré de Chezelles ne favorise pas les visites (plus de trois heures de trajet pour faire Paris-Chezelles). La valorisation des archives passe donc par d'autres moyens que la consultation en salle de lecture.

### 3.2. *Des archives et des hommes*

D'après le questionnaire, les archives sont majoritairement jugées importantes par les membres des instituts religieux. Mais dans quel sens comprendre ce mot ? Les archives sont-elles importantes par rapport au domaine historique, économique... ? Y a-t-il une dimension affective puisque la communauté en est propriétaire ?

---

79. Citations venant du répertoire numérique détaillé disponible dans la salle de lecture de la communauté de l'Emmanuel.

80. BLANCHARD (Claudine), *Prière liturgique et prière charismatique. L'expérience de la Communauté de l'Emmanuel (1972-1985)*, Mémoire de l'Institut Supérieur de Liturgie, sous la direction de Patrick Prétot, Paris, Institut Catholique de Paris, 2009.

Peuvent-elles être considérées comme « des papiers de famille » ? Voyons si les témoignages oraux menés pour ce mémoire peuvent nous éclairer sur la perception des archives.

Dans un premier temps, les archives sont utiles pour l'histoire. La communauté de l'Emmanuel est composée d'êtres humains qui génèrent des archives. Ces documents sont donc l'empreinte d'une réalité vécue à un moment précis. Ils prouvent l'existence d'événements passés. Ainsi, l'archive restitue une mémoire en la gardant fidèlement, sans pertes d'informations si les moyens de conservation préventive sont respectés. Les documents, dans leur variété (archives administratives, correspondance, enseignements...), permettent de reconstituer une réalité complexe. Elles rassemblent des informations sur pléthore de sujets comme les missions, la spiritualité, la liturgie, l'animation des paroisses... Ainsi, d'après une historienne, les archives sont : *« D'une richesse exceptionnelle dans la diversité des matériaux (...) La communauté est très variée...quand on pense par exemple à tout ce qui est volet recueils, de témoignages sur les fondations des provinces, c'est énorme. Quand on pense aussi à ce qui concerne les missions Fidesco dans les différents pays (...). Donc c'est un travail d'une très grande richesse. Et puis, la communauté étant une communauté de laïcs, elle a des fondations adaptées aux différentes branches du travail. Donc, [on a] des collections entières d'enseignements très spécialisés pour les médecins, pour toutes sortes de branches et de professions. Donc, ce sont des archives, à mon avis, d'une très grande variété, d'une très grande richesse. »*<sup>81</sup> Les archives ne conservent pas seulement l'histoire de la communauté. Elles enregistrent involontairement des informations collatérales puisqu'elles gardent la mémoire de toute une société, aux origines géographiques et sociales différentes. D'ailleurs, les archives ne font pas de tri comme la mémoire humaine, elles retiennent les choses marquantes aussi bien que les banalités. *« C'est surtout ça qui est intéressant, c'est de se dire que des archives...sont sans limites. Alors que nous, on est des êtres humains limités et bien les archives sont sans limites (...) sans limites dans le temps et sans limite dans le choix des documents. »*<sup>82</sup> La secrétaire du père Francis Kohn, révèle ici que les archives permettent de sauvegarder la mémoire d'une communauté dans le temps, sans limites dans le volume d'informations à collecter. La complexité d'une personne ne peut pas être retrouvée à partir d'un seul document, il en faut pour tous les aspects de sa vie, que ce soit des détails qui pourraient apparaître sans importance et d'autres fondamentaux. L'expérience de Sophie de Monteynard confirme d'ailleurs cette idée. Ainsi, lors d'écoutes de témoignages sur le fondateur de la communauté, elle a appris que *« Pierre Goursat pouvait penser à mettre des chaussettes différentes ou, une chaussure et pas deux chaussures...pareil...ou pas de chaussures du tout. C'était un trait de son caractère, de son originalité ou de sa distraction. Et...très rapidement après, (...)vous partager une réflexion spirituelle...bouleversante. Bon bah voila, c'était son originalité, c'était la complexité*

---

81. Entretien avec Sylvie Bernay, le 27 mars 2015.

82. Entretien avec Sophie de Monteynard, le 19 mars 2015.

de la personne. »<sup>83</sup> Les archives révèlent donc ce qui constitue l'identité du fondateur et cela, tant au niveau de son caractère que de sa spiritualité. Elles permettent de cerner une personne sous plusieurs angles, rendant la description plus complète. En outre, l'histoire se comprend dans sa continuité. L'un des communautaires habitant Chezelles perçoit les archives comme « *un outil indispensable pour comprendre le présent et préparer le futur. (...) Nos racines chrétiennes sont telles qu'elles sont, ça aide à comprendre comment est la France aujourd'hui, pourquoi il y a des cathédrales, pourquoi il y a des calvaires à tous les coins de route, pourquoi il y a des tas de villages qui portent des noms de saint, etc... Si on coupe des racines chrétiennes, on ne peut plus comprendre ce qui se passe aujourd'hui, c'est un mensonge. Et, on ne peut plus comprendre, on ne peut plus préparer le présent. On voit bien ce qui se passe aujourd'hui, en voulant couper les racines chrétiennes, aujourd'hui on est déboussolé, voilà, on ne sait pas où on va et c'est dans ce sens là que les archives ont un intérêt. (...) Les archives c'est une transmission. Transmettre une expérience, un savoir-faire, un savoir-vivre qui nous sert à comprendre ce qui se passe aujourd'hui et à préparer le futur*<sup>84</sup>. »

L'étude de l'histoire n'est donc pas stérile, elle a son utilité. D'ailleurs, d'après ce même témoin, l'histoire n'est pas à comprendre dans un sens « statique » mais plutôt « dynamique » car : « *les archives c'est tout à fait actuel, ce n'est pas quelque chose du passé. Je vous dis, les archives aident à comprendre ce qu'on est aujourd'hui*<sup>85</sup>. » Ainsi, les documents formeraient comme des fondations sur lesquelles il est possible de construire le futur. À l'échelle de la communauté, les archives permettent de comprendre les raisons de certaines pratiques, elles donnent des éléments de réponse pour les nouvelles générations de communautaires.

Les archives ont aussi cette particularité de rendre présent les absents, elles ont un pouvoir d'évocation. Cela est d'autant plus vrai pour les témoins qui connaissent la communauté depuis ses débuts. « *C'est vrai que forcément, je tombais sur des noms que je connais puisque, étant dans la communauté depuis beaucoup, beaucoup de temps donc, ça me semblait une histoire très vivante...* »<sup>86</sup> Le témoin qualifie l'histoire de « vivante » car elle l'a partagée avec ceux qui sont évoqués dans les archives. Une dimension de familiarité peut donc s'installer entre le lecteur et le document. Puisque l'archive partage une histoire commune avec son lecteur, elle ne fait pas que donner des informations, elle évoque aussi des souvenirs. Ainsi, lorsque l'archiviste s'exprime sur les documents qui l'ont marquée, elle cite « les enregistrements audio de Pierre Goursat » et « les premières rencontres communautaires ». Elle choisit donc des archives qui ont un rapport avec sa propre histoire.

Pour la secrétaire du père Francis Kohn, le rapport aux archives est différent. Elle n'a pas connu les débuts de la communauté et elle n'en fait d'ailleurs pas partie. Cependant, elle témoigne d'une rencontre, d'une relation créée

---

83. Entretien avec Sophie de Monteynard, le 19 mars 2015.

84. Entretien avec Jean-Michel Houssay, le 19 mars 2015.

85. Entretien avec Jean-Michel Houssay, le 19 mars 2015.

86. Entretien avec Marie-Édith Brejon de Lavergnée, le 26 mars 2015.

avec un étranger absent « *Mon travail m'a fait découvrir...m'a fait rentrer dans l'intimité de Pierre Goursat et c'est ça qui a donné du sens à mon travail*<sup>87</sup>. (...) » En venant travailler pour la communauté, elle a découvert que les archives étaient « *vivantes* » et qu'elles pouvaient être passionnantes « *parce que ce sont des gens qui ont vécu et on comprend leur personnalité dans un contexte donné, ça donne beaucoup d'éléments...de compréhension*<sup>88</sup>.(...) » Les archives offrent ainsi l'occasion de rencontrer des personnes malgré leur absence : « *Moi, j'ai rencontré [Pierre Goursat] personnellement...après son décès*<sup>89</sup>. » Les documents jouent donc le rôle de médiateur, de pont entre les individus.

Les archives sont aussi capables de toucher la sensibilité des personnes. Ainsi, lorsqu'on demande à la secrétaire quel document l'a marquée, elle répond « *un dessin. (...) Par rapport à Pierre Goursat, un dessin d'enfant. (...) Ce que signifiait Pierre Goursat pour lui, pour un enfant*<sup>90</sup>. » Les documents n'évoquent pas seulement des sentiments, ils contiennent eux-mêmes des sentiments exprimés par ceux qui ont produit les archives : « *il y a effectivement tout ce qui s'est passé à l'intérieur des cœurs et de plus...plus personnel que l'on peut un peu comprendre à travers les lettres d'engagement, les lettres...de demande d'étape, de chemin dans la communauté (...) ils sont aussi les résultats, les fruits de ce qui s'est vécu à une époque*<sup>91</sup> ». Ces sensations diffèrent d'une personne à l'autre. L'archiviste en est consciente puisqu'elle reconnaît que les documents qui la marquent ne provoqueraient pas les mêmes réactions chez d'autres. « *Quelqu'un de neuf qui arriverait là et qui n'aurait pas connu la communauté [à ce moment là] pourrait être touché...d'une autre manière par les archives des débuts. Moi c'est plus parce que ça me rappelle les débuts...ça me rappelle des souvenirs*<sup>92</sup>. » Cependant, certaines personnes peuvent voir les documents autrement du fait de leur expérience. « *Alors, je ne sais pas si finalement on ne devient pas un peu invulnérable parce que tout à l'heure je vous parlais de cette phrase qui avait sa célébrité à l'école des Chartes "le frisson paléographique". On en voit tellement qu'à la fin, je ne suis pas très émue par un document, ça me semble toujours faire partie d'un ensemble*<sup>93</sup>. » La chartiste qui s'exprime ainsi dit n'être plus marquée par les documents. Pourtant, si elle n'est pas « émue », elle dit pouvoir être « amusée » par certaines archives.

La recherche documentaire peut aussi être l'occasion de découvertes. Des archives inattendues font parfois surface, causant la surprise du chercheur. Une étudiante en master dans le domaine de la liturgie témoigne de cette vive émotion qui la « frappe » : « *En 1977, la louange du week-end communautaire de juin 1977 qui est*

---

87. Entretien avec Sophie de Monteynard, le 19 mars 2015.

88. Entretien avec Sophie de Monteynard, le 19 mars 2015.

89. Entretien avec Sophie de Monteynard, le 19 mars 2015.

90. Entretien avec Sophie de Monteynard, le 19 mars 2015.

91. Entretien avec Marie-Édith Brejon de Lavergnée, le 26 mars 2015.

92. Entretien d'Élisabeth Baranger, le 26 mars 2015.

93. Entretien avec Marie-Édith Brejon de Lavergnée, le 26 mars 2015.

la louange où il y a eu les premiers engagements dans la communauté, c'est donc un jour historique et cette louange était très frappante (...). Et ce qui m'a frappé c'est qu'aujourd'hui, avec quarante ans de distance, on a tendance à dissocier ce qui est de la louange et ce qui est liturgique alors qu'à l'époque, ça [ne] leur posait aucun problème de prendre des chants liturgiques dans la louange et sans doute de prendre des chants de louange dans la liturgie enfin, etc... et donc il n'y avait pas ce cloisonnement. Et c'était exactement le sujet de mon mémoire, c'était le rapport entre la prière liturgique et la prière charismatique<sup>94</sup> (...). Le témoin a en quelque sorte trouvé le « Graal ». Ainsi, les archives ne font pas que confirmer des hypothèses, elles apportent de nouvelles connaissances. Cependant, chaque témoin est marqué par un document différent, la valeur d'une archive dépend donc de celui qui la consulte. Le travail de l'archiviste est donc complexe, elle ne doit pas garder seulement les documents qui sont importants d'après ses propres critères, elle doit veiller sur les documents avec impartialité. En effet, un document qu'elle jugera banal peut être le « Graal » de quelqu'un d'autre.

En outre, l'exploitation des archives fait parfois ressurgir des personnes sur lesquelles on ne croyait pas retrouver beaucoup d'informations. Ainsi, il semblait que le fondateur de la communauté n'avait laissé que peu de traces dans les archives car il s'agissait d'un personnage très discret. « *Moi ce qui me marque beaucoup c'est... tous les enregistrements vidéos ou les décryptages de cassettes audio qui prennent énormément de temps, notamment les premiers travaux qu'Élisabeth a fait sur notre fondateur parce qu'il avait beaucoup de mal à s'exprimer...enfin...on [ne] le comprenait pas très bien...donc il mâchait les mots et donc elle a du faire tout un travail pour décrypter ses enseignements, les mettre par écrit, les faire relire par d'autres personnes qui avaient été là aussi, confronter la trace qu'elle en avait eu et le témoignage de ceux qui avaient entendus...de sorte que...on est arrivé à avoir un "fonds Pierre Goursat" alors qu'au point de départ on n'avait pas de fonds. On se disait toujours: notre fondateur, il n'a rien écrit, il n'a rien laissé. Et finalement, on a trouvé...on a vu naître le fonds Pierre Goursat, donc ça c'est quelque chose qui m'a beaucoup marqué.* »<sup>95</sup> Les archives demandent donc à être exploitées car, sans cela, des informations peuvent sembler perdues alors qu'en réalité, elles existent toujours.

Nous avons vu que le « service mémoire » ne conservait pas seulement des documents papier mais aussi des données numériques. Les témoins font-ils une différence de perception entre ces deux supports ? Pour le témoin habitant Chezelles, le numérique est « *un support très moderne (...). C'est important...les archives électroniques parce qu'on peut stocker d'abord beaucoup plus d'archives, ça c'est important. On a une qualité d'enregistrement qui est bien meilleure. Et puis, comme je dis, c'est toujours utile. Comme je vous disais, je fais des récits de vie, dans le cadre de mon travail. Et je propose des récits de vie électronique qui coûtent*

---

94. Entretien avec Claudine Blanchard, le 15 avril 2015.

95. Entretien avec Sylvie Bernay, le 27 mars 2015.

*bien moins cher qu'un récit de vie papier. Ce qui n'enlève rien à la valeur du papier. (...) Ce n'est absolument pas antinomique par rapport à des archives traditionnelles. Je trouve que c'est tout à fait complémentaire*<sup>96</sup>. » Par conséquent, le témoin perçoit le numérique comme « utilitaire » de par son expérience propre. Mais alors, pourquoi parle-t-il de complémentarité ? La simple utilisation du numérique ne suffirait-elle pas ? Le responsable des archives, historien de formation, pense qu'il faut « doubler le numérique avec, au moins pour les pièces les plus importantes, [des copies] sous format papier (...). Alors pourquoi je dis ça, parce que comme historien nous avons le droit de...depuis quelques années...de citer en référence des sites internet. Ce que j'ai fait moi-même. Or, c'est très important les références parce que toute affirmation en histoire doit pouvoir être vérifiée. Malheureusement, on s'aperçoit qu'une partie des sites internet ont disparu déjà. Il y a une espèce de fluidité du numérique qui pose question pour les archives. Donc, à la fois je suis "très pour le numérique" et aussi je suis "très pour la conservation" des archives<sup>97</sup>. » L'explication de l'utilisation du papier s'explique donc par l'incapacité, aujourd'hui, de pérenniser les données numériques. D'ailleurs, lorsqu'un procès de canonisation est engagé par une communauté, le Saint-Siège demande toujours que le dossier soit envoyé sous format papier.

Finalement, la perception des archives est variable d'un individu à l'autre. L'« importance » des documents dépend du vécu des personnes et de ce qu'elles désirent trouver. Mais parfois, les archives vont plus loin dans nos désirs et offrent des informations inattendues dont on n'imaginait pas l'existence. Ce fut le cas pour la communauté de l'Emmanuel qui ne croyait pas possible de mener un procès de canonisation à partir d'une personne aussi discrète que Pierre Goursat.

### 3.3. *Le procès de canonisation du fondateur*

Le fondateur de la communauté de l'Emmanuel fait actuellement l'objet d'un procès de canonisation. Il s'agit d'une procédure de l'Église catholique destinée à faire reconnaître une personne comme « sainte ». La cause de canonisation doit être dans un premier temps introduite dans le diocèse où le « serviteur de Dieu » est décédé. Le procès rassemble plusieurs responsables :

- l'évêque concerné qui ouvre l'enquête diocésaine
- un promoteur de la Congrégation pour les causes des saints qui instruit le procès, il est celui qui décide si la cause peut être soumise au pape
- un postulateur, chargé de constituer un dossier sur le « serviteur de Dieu » et de porter la cause jusqu'à Rome
- trois historiens (commission historique)

Il existe trois étapes dans le procès de canonisation. Dans un premier temps, la personne doit être reconnue

---

96. Entretien avec Jean-Michel Houssay, le 19 mars 2015.

97. Entretien avec Bernard Peyrous, le 9 avril 2015.

comme « vénérable. » Pour cela, il faut prouver deux choses : la réputation de sainteté (cas de guérisons ou de grâces reçues par l'intercession de cette personne) et « l'héroïcité des vertus » (vie marquée par une expérience forte des vertus chrétiennes). Ensuite, celui qu'on appelle « serviteur de Dieu » peut être reconnu comme « bienheureux » avant de devenir « saint ».

La communauté de l'Emmanuel décide en 2009 d'engager le procès de canonisation de son fondateur, Pierre Goursat.

L'idée de départ vient de Dominique Vermersch<sup>98</sup>. En effet, lors d'une discussion avec le père Étienne Michelin<sup>99</sup>, le thème du procès de canonisation est abordé, le prêtre s'occupant lui-même de la cause de Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus<sup>100</sup>. La possibilité de mener un procès pour Pierre Goursat est alors lancée. Cette idée reçut le soutien de Bernard Peyrous. Celui-ci avait été réticent dans un premier temps car il pensait qu'il y aurait trop peu d'archives. Cependant, par son expérience de postulateur de la cause de Marthe Robin, il s'était aperçu que les écrits du « serviteur de Dieu » n'étaient pas la seule trace exploitable. L'individu pouvait être étudié de l'extérieur : par les témoignages.

En 2009, le père Francis Kohn<sup>101</sup> est choisi pour devenir le postulateur de la cause de Pierre Goursat. Il arrive à Chezelles en septembre après avoir suivi des cours spécialisés à Rome pour se préparer à sa nouvelle mission. Entre septembre et novembre 2009, un dossier est constitué pour que la cause puisse être introduite. Il reçoit l'aide d'Élisabeth Baranger nommée vice-postulatrice de la cause, et le dossier est finalement envoyé au diocèse de Paris.

Le 8 novembre 2009, l'introduction de la cause est décrétée par le Cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris. Ensuite, le 7 janvier 2010 dans la paroisse de la Trinité à Paris, la Session inaugurale de la Commission d'enquête diocésaine, nommée par l'Archevêque de Paris, ouvre la cause de canonisation de Pierre Goursat. La paroisse de la Trinité est choisie pour cette cérémonie car il s'agit de la première paroisse confiée à la communauté de l'Emmanuel en 1986. De plus, c'est dans cette même église que les funérailles de Pierre Goursat avaient été célébrées en mars 1991 par le Cardinal Jean-Marie Lustiger.

Lors de cette cérémonie, les responsables du procès de canonisation sont présents :

-Mgr Georges Soubrier qui est l'évêque émérite de Nantes et Délégué épiscopal de l'Archevêque de Paris pour la cause de canonisation de Pierre Goursat.

-Joseph Choné, Promoteur des causes des saints dans le Diocèse de Paris.

-Francis Kohn, postulateur de la cause et Élisabeth Baranger, vice-postulatrice

-trois historiens dont l'un est le père Bernard Peyrous

98. Modérateur de la communauté de l'Emmanuel entre 2000 et 2009.

99. Prêtre de l'institut Notre-Dame de Vie à Rome.

100. Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus (1894-1965), fondateur de l'institut Notre-Dame de Vie.

101. Prêtre de la communauté de l'Emmanuel, voir annexes 5 et 17.

Suite à cette introduction, l'enquête put commencer. Le père Francis Kohn vint travailler à Chezelles, au plus près des archives. Un local nommé « Centre Pierre Goursat », situé dans la même longère, fut d'ailleurs aménagé pour la cause.

Le premier travail consista à rassembler tous les documents relatifs à Pierre Goursat. Les pièces d'archives furent dupliquées afin de constituer un fonds consacré exclusivement au fondateur. Cependant, ces documents ne recouvraient pas toute la vie de Pierre Goursat. Peu d'éléments remontaient avant 1970, sauf quelques archives retrouvées dans sa chambre après son décès. Afin d'approfondir la recherche documentaire, le postulateur dut consulter d'autre dépôt d'archives. Une liste<sup>102</sup> récapitulative a d'ailleurs été produite. Elle donne des indications sur les lieux qui ont fait l'objet d'une recherche, on y apprend si des documents ont été trouvés ou si la recherche n'a rien donné. Pierre Goursat ayant peu écrit, il était difficile de retrouver sa trace. Il avait travaillé de 1960 à 1970 comme secrétaire général de l'Office catholique français du cinéma (OCFC), des archives devaient alors exister. Suite à de nombreuses lectures, le postulateur parvint à les retrouver. Elles étaient à Bruxelles, lieu où se trouvait le siège de l'Office catholique international du cinéma (OCIC, dont dépendait l'OCFC). Francis Kohn et l'archiviste purent ainsi compléter leurs fonds de près de 500 photocopies relatives aux années de travail de Pierre Goursat dans le cinéma.

Dans un deuxième temps, le dossier devait être complété par des preuves testimoniales. Un recueil de témoignages existait déjà avant le début de la cause. En effet, en remontant dans l'histoire du « service mémoire », il s'avère qu'une communautaire, Françoise Morin, avait été chargée de mener des entretiens sur Pierre Goursat et les origines de la communauté de l'Emmanuel. Il restait alors à continuer ce travail. Au début, le postulateur sélectionna 70 témoins, ceux-ci devant être entendus par une commission d'enquête constituée canoniquement à Paris. Afin d'avoir un dossier complet, les recherches continuèrent et près de 600 témoignages furent recueillis. Mais comment le postulateur trouva-t-il autant de témoins ? Lui-même et l'archiviste étaient parmi les premiers communautaires. Par conséquent, ils connaissaient les personnes qui venaient aux premiers groupes de prière. Ces premières informations ont donc permis de retrouver des personnes qui avaient connu Pierre Goursat personnellement. Mais parfois, le hasard ou la providence intervient<sup>103</sup>.

Après cette phase de récolte, il a fallu mettre en forme les pièces qui devaient constituer le dossier du procès de canonisation. Le postulateur engagea une secrétaire, Sophie de Monteynard<sup>104</sup>, pour l'aider dans ce travail. Dans un premier temps, les témoignages enregistrés furent retranscrits dans leur intégralité. Puis, Francis Kohn fit des notes de synthèses. De son côté, Élisabeth Baranger compléta les décriptages des enregistrements des interventions de Pierre Goursat, elle y fit de nombreuses annotations car sans contextualisation, ces documents

---

102. Cette liste récapitulative date du 14 octobre 2013.

103. Voir l'entretien avec Francis Kohn, le 19 mars 2015.

104. Elle commença à travailler pour la communauté de l'Emmanuel le 2 janvier 2011.

étaient incompréhensibles. Finalement, toutes les archives, documentaires et testimoniales, furent rectifiées, mises en forme et photocopiées pour venir composer le dossier qui devait être envoyé à Paris. On peut noter que tous les documents transmis le sont sous format papier alors que les archives se composent aussi d'enregistrements audiovisuels.

Le dossier a été officiellement déposé à Paris le 20 janvier 2015. Il se compose d'environ 13 000 photocopies<sup>105</sup> qui sont classées de manière chronologique à l'intérieur de chapitres et sous-chapitres thématiques. Dans le cas où des archives pouvaient se trouver dans deux thématiques différentes, le postulateur a opté pour un système de renvoi. Le dossier est donc annoté de nombreuses références permettant au lecteur de naviguer à travers les différentes pièces d'archives.

Cependant, le travail du postulateur n'est pas le seul élément qui compose le dossier du procès de canonisation. Il ne faut pas oublier les rapports effectués par les commissions : celle des historiens et celle des théologiens. Le dossier peut donc atteindre jusqu'à 15 000 photocopies<sup>106</sup> ...

Lorsque l'enquête diocésaine sera clôturée, le dossier sera envoyé à Rome, en deux exemplaires. La deuxième phase du procès de canonisation consistera à réaliser une biographie ainsi qu'un travail théologique plus approfondi.

La communauté s'est investie financièrement et humainement dans ce procès de canonisation. Mais qu'en pensent les communautaires ? D'après la secrétaire du père Francis Kohn, ce procès est l'occasion de faire mieux connaître Pierre Goursat auprès des communautaires et notamment auprès des jeunes. Les témoins interrogés pour cette étude sont tous intéressés par ce travail mais cela est sans doute une conséquence de leur rapprochement avec les archives de la communauté.

Ce travail ne met pas seulement en lumière Pierre Goursat, il approfondit en même temps la connaissance de l'histoire de la communauté de l'Emmanuel et par extension, enrichit ses archives. Le procès de canonisation a ainsi été l'occasion pour l'archiviste de trouver des documents complémentaires à son fonds même si ceux-ci concernent exclusivement Pierre Goursat. Les archives se retrouvent au centre de l'attention quand un procès de canonisation est engagé. « Mais regard aussi sur le mystère d'une vie à travers le témoignage de quelqu'un, à travers ce qu'il a pu dire, à travers ce que nous avons pu percevoir de lui et à travers ce que l'Église nous demande de percevoir non pas avec l'exigence d'un regard qui juge mais avec l'exigence d'une infinie attention. »<sup>107</sup> Cet extrait de l'homélie de Mgr Georges Soubrier montre tout l'intérêt que les archives ont dans le

---

105.Cette information provient des entretiens menés avec Francis Kohn et Sophie de Monteynard. Après vérification, il s'avère qu'il y a en fait 9 000 photocopies.

106.Après vérification, il s'agit plutôt de 13 000 photocopies.

107.Extrait de l'homélie de Monseigneur Georges Soubrier lors de la messe du 7 janvier 2010 pour l'introduction de la cause de

procès. Ce sont elles qui permettent d'avoir cette « exigence d'une infinie attention ».

Les archives sont donc inscrites dans un projet, celui de transmettre la mémoire de la communauté. Ainsi, elles ne sont pas stériles. Au contraire, elles produisent un lien entre les générations qui ont connu le fondateur et celles qui suivent.

Ce besoin de collecter les archives est au service d'une histoire à transmettre, afin qu'elle continue de vivre à travers les différentes générations. Si les archives sont la mémoire de la communauté, le fonds doit être le plus complet possible. Elles sont utiles dans le sens où elles véhiculent l'essence fondamentale qui fait vivre la communauté : le charisme.

\*

La communauté de l'Emmanuel se distingue par son avancée dans le domaine archivistique. De par sa jeunesse, elle aurait pu, comme les autres communautés de son âge, remettre à plus tard la gestion de ses archives. Mais le volume des documents conservés montre bien qu'il n'est jamais trop tôt pour commencer le travail. Pour gérer 400 à 500 m.l., l'archiviste est seule. Par conséquent, les méthodes de travail doivent permettre d'optimiser son temps, tout en évitant la précipitation qui mène à l'erreur. C'est pourquoi, l'archiviste a adopté un mode de gestion venu des services publics. Le classement en continu lui offre de la « souplesse » et la recherche est facilitée par l'informatique. La normalisation de certaines pratiques comme le classement, la collecte (registre des entrées), les éliminations (bordereaux) sont autant d'outils qui fiabilisent le travail et font gagner du temps à l'archiviste. Ce mode de gestion, informatisé, n'est pas sans intérêt pour l'exploitation des archives. Celles-ci ne sont pas collectées à seule fin de remplir des rayonnages. Elles ont trouvé leur utilité, leur mission. Mais elles ne peuvent pas remplir leur rôle si personne ne les visite. Pourtant, comme nous avons pu l'observer chez l'un des témoins, les archives contiennent parfois le « Graal », cette information inattendue qui apporte une réponse au delà de l'espérance du chercheur. La gestion des archives n'est pas une « option ». D'ailleurs, les autres communautés de laïcs commencent à s'en rendre compte, ils viennent prendre conseil auprès d'Élisabeth Baranger. La question des archives se pose car le volume de leurs archives est devenu important. Le nombre des années demande un bilan, un retour sur l'histoire. La première génération de communautaires est presque passée et les nouveaux ont besoin de réponses, de fondements. Ainsi, les archives n'ont pas seulement l'intérêt de témoigner du passé, elles permettent de préparer l'avenir<sup>108</sup> et de transmettre le charisme de générations en générations.

---

canonisation de Pierre Goursat.

108.Expression de Jean-Michel Houssay, témoin interrogé pour ce mémoire.

## Conclusion

Cette étude sur les ordres religieux et communautés de laïcs aura montré que la gestion des archives dépend d'une multitude de facteurs. Il n'existe pas de modèle particulier pouvant donner une idée précise de ce qui se passe réellement dans ces instituts. Les archives ne sont pas au centre de l'attention, les communautaires sont d'avantage tournés vers leur mission. La gestion d'un service d'archives demande beaucoup de temps, surtout si rien n'est classé au départ. Mais parfois, l'envie est présente. Les responsables ont le choix de prendre l'un des leurs ou d'employer une personne qualifiée venant de l'extérieur. Dans la majorité des cas, l'archiviste se trouve être un religieux. Il ne faut pourtant pas croire qu'ils sont dépourvus de ressources. Même s'ils ne sont qualifiés, l'Église manifeste sa présence dans le domaine des archives, notamment à travers l'AAEF et le CNAEF. Les formations proposées ne remplacent pas le diplôme d'archivistique mais les instituts n'ont pas toujours les moyens d'employer du personnel supplémentaire. La création d'un service d'archives est un investissement financier et humain. Ce n'est pas un sujet anodin qui peut être remis à plus tard. L'étude de la communauté de l'Emmanuel montre d'ailleurs que si la question des archives est reportée, elle ne peut pas être évitée. L'attente entraîne non seulement la perte de documents mais elle rend aussi le travail plus difficile pour la suite. En outre, les pratiques archivistiques ne sont pas complètement unifiées. Chaque archiviste utilise des méthodes adaptées aux moyens et au temps dont il dispose. La communauté de l'Emmanuel est dotée d'un service performant car elle a investi très tôt dans ses archives grâce notamment à un responsable historien et à des modérateurs à l'écoute. La participation bénévole d'une chartiste qualifiée est aussi à prendre en compte. Le « service mémoire » se distingue par son mélange entre pratiques professionnelles et amateurs, entre normalisations et adaptations. Ce travail sur les archives n'a pas attendu le procès de canonisation du fondateur de la communauté pour commencer. Pierre Goursat était un homme discret ayant peu écrit. Mais les archives ont tout de même gardé sa trace. Une personnalité est apparue dans toute sa complexité. Un fonds est né grâce au travail d'exploitation de l'archiviste. La recherche est source de découvertes. Les archives renferment des informations qui demeurent ignorées si elles ne sont pas consultées. Ces véhicules de la mémoire forment un lien entre les générations afin qu'au fil des années, un charisme, une grâce, une œuvre, ne perde pas son souffle et perdure avec l'intensité des débuts. Les services d'archives ont aussi leur propre histoire et celle des communautés de laïcs ne fait que commencer. Il serait alors intéressant de les étudier plus en avant. Cette étude aura montré que peu d'informations existent sur les archives de ces jeunes communautés issues du Renouveau charismatique. Si elles n'ont pas d'archiviste, il serait tout de même possible d'explorer leur mode de fonctionnement, ceci étant à la base de la production archivistique.



# Annexes

## Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux archivistes des ordres religieux et des communautés de laïcs.

1. Qui êtes-vous?

Civil:   
Prénom:   
Nom:

2. Emplacement du service d'archives:

Adresse 1:   
Adresse 2:   
Code postal:   
Ville:   
Etat:   
Pays:

3. L'ordre religieux est:

- Une congrégation
- Une communauté de laïcs
- Un monastère
- Autre

4. Il s'agit d'un ordre religieux:

- Masculin
- Féminin
- Mixte

5. Êtes-vous:

- Un homme
- Une femme

6. Quel est votre âge?

7. Quel est votre statut?

- Religieux
- Laïc
- Laïc consacré

8. Quelle est votre formation?

- Études en Histoire (Bac+3 ans)

- Études en Histoire (Bac+5 ans)
- Études en archives (Bac+3 ans)
- Études en archives (Bac+5 ans)
- Autre

9. Avez-vous des missions autre que la gestion des archives?

- Comptabilité
- Procès de canonisation
- Autre

10. Combien y a-t-il d'archivistes dans votre structure?

11. Votre emploi d'archiviste est-il:

- A temps plein
- A temps partiel

12. Vous avez suivi:

- Un stage avec l'Association des archivistes de l'Église de France
- Une formation avec un service d'archives public
- Autre

13. Si vous avez suivi des stages, combien?

Chiffres uniquement

14. Depuis combien de temps êtes-vous archiviste?

- Moins d'un an
- Entre 1 et 4 ans
- Entre 5 et 9 ans
- Entre 10 et 14 ans
- Entre 15 et 19 ans
- Plus de 20 ans

15. Votre ordre religieux est-il international?

- Oui
- Non

16. Quelle est la date de création de l'ordre religieux?

Date approximative acceptée

17. Combien de religieux y a-t-il dans votre ordre religieux? (dans le monde s'il s'agit d'un ordre religieux international)

Estimation approximative acceptée

18. Quel volume d'archives conservez-vous?

En mètres linéaires

19. Y a-t-il eu besoin de faire un récolement (inventaire exhaustif des archives conservées) à votre arrivée en poste?

- Oui  
 Non

20. Comment votre fonds s'accroît-il?

- Par des versements  
 Par des collectes  
 Par des dons  
 Par le regroupement avec une autre communauté  
 C'est un fonds clos  
 Autre

21. Dans le bâtiment qui accueille les archives, il y a :

Si les archives sont disposées dans plusieurs bâtiments, choisir celui où les archives sont les plus nombreuses

- Des rayonnages fixes  
 Des rayonnages mobiles  
 La climatisation  
 Un déshumidificateur  
 Une protection contre le soleil (rideaux, volets, stores...)

22. Quels sont les supports conservés?

- Documents papier  
 Photographies  
 Vidéos  
 Enregistrements sonores

- Autre
23. En ce qui concerne le matériel, vous utilisez:
- Des cartons rigides
  - Des pochettes
  - Des chemises et sous-chemises
  - Des trombones en métal
  - Des trombones en plastique
  - Des agraphes
  - Des sangles épaisses
  - De la ficelle
  - Autre
24. Recevez-vous de l'aide extérieure (conseils) de la part :
- D'un service d'archives public
  - De l'Association des archivistes de l'Église de France
  - Autre
25. Entretenez-vous des relations avec un service d'archives départementales?
- Oui, je les consulte pour avoir des conseils
  - Non, il n'y a pas eu d'occasions de les consulter mais cela pourrait arriver
  - Non, je ne trouve pas utile de les consulter
  - Autre
26. Comment les archives sont-elles classées actuellement?
- De manière thématique
  - De manière continu
  - Autre
27. Qu'utilisez-vous pour le classement?
- Un cadre de classement créé en interne
  - Un cadre de classement proposé par l'Association des archivistes de l'Église de France
  - Un cadre de classement venant des archives publiques
  - Autre
28. Y a-t-il des instruments de recherche ?
- Inventaires, répertoires numériques
  - Récolements
  - Thésaurus
  - Base de données informatique

29. Êtes-vous chargé(e) de valoriser la structure qui vous emploie?
- Oui
  - Oui, je m'occupe d'un musée
  - Oui, je fais des expositions
  - Oui, j'anime un site internet
  - Non
  - Non, une autre personne est chargée de la valorisation
  - Autre
30. Vos archives font-elle l'objet de recherches?
- Oui, par des historiens
  - Oui, par des théologiens
  - Non
  - Autre
31. Comment les personnes qui font partie de la structure où vous travaillez perçoivent-elles les archives?
- Pour elles, la sauvegarde des archives est une priorité
  - Ces personnes trouvent que les archives sont importantes
  - Elles sont indifférentes
  - Elles ignorent l'existence de ce service
  - Autre
32. En cas d'incendie, quels sont, selon vous, les types de documents à sauver en priorité?
- Les documents administratifs (finances, comptabilités)
  - Les documents historiques du fondateur de l'ordre religieux
  - Les données informatiques
  - Autre
33. Imaginons que vous devez classer les archives de Monsieur Dupont (sachant qu'il y a déjà une certaine logique dans le classement), comment vous y prenez-vous?
- Vous gardez l'ordre de classement que M.Dupont a donné à ses archives
  - Vous reclassez ce fonds suivant votre propre logique
34. Imaginons toujours, si vous trouviez une photographie de Mme Dubois dans les archives de M.Dupont, que feriez-vous?
- Vous laissez la photographie dans le fonds de M.Dupont
  - Vous intégrez la photographie dans le fonds de Mme Dubois
35. Êtes-vous ouvert au public?
- Oui, sur rendez-vous

- Oui, avec une salle de lecture
- Non
- Autre

36. Combien de personnes consultent vos archives par an? (tout public confondu)

Estimation approximative acceptée

37. Utilisez-vous des normes pour la gestion des archives?

- Oui, le droit canon
- Oui, les normes du Conseil International des archives
- Oui, les normes du Service interministériel des archives de France
- Non
- Non, il existe plutôt un règlement intérieur
- Autre

38. Comment procédez-vous pour les éliminations?

- Vous prenez la décision seul(e)
- Vous demandez l'autorisation à un supérieur
- La décision est prise en groupe
- Autre

39. Pour les éliminations, malgré le statut d'archives privées, avez-vous décidé de respecter une norme?

Si oui, précisez laquelle et de quel organisme elle provient.

40. En ce qui concerne l'informatique, vous utilisez:

- Un progiciel (Avenio, Arkhefa...)
- Une base de données (Access, FileMaker Pro...)
- Excel
- Autre

41. Quand un support numérique ou analogique est ancien que faites-vous?

- Je fais migrer les données sur un support neuf
- Je n'ai pas le matériel nécessaire pour faire migrer les données
- Je ne fais pas migrer les données et je conserve les anciens supports au mieux
- J'ai une copie de toutes les données numériques et analogiques sur un serveur
- Autre

42. Accueillez-vous des archives venant d'autres ordres religieux?
- Oui
  - Non
43. Vous avez des projets de:
- Reclassement
  - Déménagement d'archives
  - Création d'un musée et/ou d'expositions
  - Autre
44. Avez-vous un exemplaire du "Manuel des Archives de l'Église de France"? (Quel que soit la version)
- Oui
  - Non

**Annexe n°2 : Données brutes du questionnaire.**

Question	Réponses proposées	Nombre de réponses
3.L'ordre religieux est :	Une congrégation	34
	Une communauté de laïcs	1
	Un monastère	14
	Autre	0
4.Il s'agit d'un ordres religieux :	Masculin	11
	Féminin	35
	Mixte	3
5.Êtes-vous :	Un homme	9
	Une femme	40
7.Quel est votre statut ?	Religieux	38
	Laïc	11
	Laïc consacré	1
8.Quelle est votre formation ?	Études en Histoire (Bac+3ans)	3
	Études en Histoire (Bac+5ans)	1
	Études en archives (Bac+3ans)	0
	Études en archives (Bac+5ans)	5
	Autre	36
9.Avez-vous des missions autre que la gestion des archives ?	Comptabilité	5
	Procès de canonisation	4
	Autre	26
11.Votre emploi d'archiviste est-il :	À temps plein	15
	À temps partiel	31
12.Vous avez suivi :	Un stage avec l'Association des archivistes de l'Église de France	27
	Une formation avec un service public	9
	Autre	18
14.Depuis combien de temps êtes-vous archiviste ?	Moins d'un an	0
	Entre 1 et 4 ans	16
	Entre 5 et 9 ans	19
	Entre 10 et 14 ans	8
	Entre 15 et 19 ans	2
	Plus de 20 ans	4

15.Votre ordre est-il international ?	Oui	44
	Non	6
19.Y a-t-il eu besoin de faire un récolement à votre arrivée en poste ?	Oui	29
	Non	19
20.Comment votre fonds s'accroît-il ?	Par des versements	36
	Par des collectes	12
	Par des dons	9
	Par le regroupement avec une autre communauté	9
	C'est un fonds clos	6
	Autre	6
21.Dans le bâtiment qui accueille les archives, il y a :	Des rayonnages fixes	41
	Des rayonnages mobiles	13
	La climatisation	8
	Un déshumidificateur	8
	Une protection contre le soleil (rideaux, volets, stores)	35
22.Quels sont les supports conservés ?	Documents papier	48
	Photographies	47
	Vidéos	29
	Enregistrements sonores	32
	Autre	15
23.En ce qui concerne le matériel, vous utilisez :	Des cartons rigides	47
	Des pochettes	35
	Des chemises et sous-chemises	45
	Des trombones en métal	4
	Des trombones en plastique	13
	Des agrafes	7
	Des sangles épaisses	8
	De la ficelle	11
Autre	5	
24.Recevez-vous de l'aide extérieure (conseils) de la part :	D'un service d'archives public	5
	De l'Association des archivistes de l'Église de France	24
	Autre	16
25.Entretenez-vous des relations avec un service d'archives départementales ?	Oui, je les consulte pour avoir des conseils	13
	Non, il n'y a pas eu d'occasion de les consulter	28

	mais cela pourrait arriver	
	Non, je ne trouve pas utile de les consulter	3
	Autre	3
26. Comment les archives sont-elles classées actuellement ?	De manière thématique	36
	De manière continue	4
	Autre	8
27. Qu'utilisez-vous pour le classement ?	Un cadre de classement créé en interne	20
	Un cadre de classement proposé par l'Association des archivistes de l'Église de France	19
	Un cadre de classement venant des archives publiques	0
	Autre	9
28. Y a-t-il des instruments de recherche ?	Inventaires, répertoires numériques	34
	Récolements	15
	Thésaurus	1
	Base de données informatique	18
29. Êtes-vous chargé(e) de valoriser la structure qui vous emploie ?	Oui	18
	Oui, je m'occupe d'un musée	4
	Oui, je fais des expositions	8
	Oui, j'anime un site internet	2
	Non	19
	Non, une autre personne est chargée de la valorisation	4
	Autre	8
30. Vos archives font-elles l'objet de recherches ?	Oui, par des historiens	33
	Oui, par des théologiens	7
	Non	9
	Autre	17
31. Comment les personnes qui font partie de la structure où vous travaillez perçoivent-elles les archives ?	Pour elles, la sauvegarde des archives est une priorité	8
	Ces personnes trouvent que les archives sont importantes	30
	Elles sont indifférentes	9
	Elles ignorent l'existence de ce service	0
	Autre	5
32. En cas d'incendie, quels sont, selon vous, les types de documents à sauver en	Les documents administratifs (finances, comptabilité)	1

priorité ?	Les documents historiques du fondateur de l'ordre religieux	28
	Les données informatiques	9
	Autre	9
33. Imaginons que vous devez classer les archives de Monsieur Dupont (sachant qu'il y a déjà une certaine logique dans le classement), comment vous y prenez-vous ?	Vous gardez l'ordre de classement que M.Dupont a donné à ses archives	37
	Vous reclassez ce fonds suivant votre propre logique	7
34. Imaginons toujours, si vous trouviez une photographie de Mme Dubois dans les archives de M.Dupont, que feriez-vous ?	Vous laissez la photographie dans le fonds de M.Dupont	34
	Vous intégrez la photographie dans le fonds de Mme Dubois	10
35. Êtes-vous ouvert au public ?	Oui, sur rendez-vous	30
	Oui, avec une salle de lecture	11
	Non	15
	Autre	5
37. Utilisez-vous des normes pour la gestion des archives ?	Oui, le droit canon	9
	Oui, les normes du Conseil international des archives	3
	Oui, les normes du Service interministériel des archives de France	9
	Non	9
	Non, il existe plutôt un règlement intérieur	23
	Autre	6
38. Comment procédez-vous pour les éliminations	Vous prenez la décision seul(e)	24
	Vous demandez l'autorisation à un supérieur	12
	La décision est prise en groupe	9
	Autre	9
40. En ce qui concerne l'informatique, vous utilisez :	Un progiciel (Avenio, Arkheïa...)	0
	Une base de données (Access, FileMaker Pro)	10
	Excel	23
	Autre	22
41. Quand un support numérique est ancien que faites-vous ?	Je fais migrer les données sur un support neuf	14
	Je n'ai pas le matériel nécessaire pour faire migrer les données	9
	Je ne fais pas migrer les données et je conserve les anciens supports au mieux	11
	J'ai une copie de toutes les données numériques	10

	et analogiques sur un serveur	
	Autre	8
42. Accueillez-vous des archives venant d'autres ordres religieux	Oui	12
	Non	34
43. Vous avez des projets de :	Reclassement	14
	Déménagement d'archives	5
	Création d'un musée et/ou d'expositions	6
	Autre	11
44. Avez-vous un exemplaire du <i>Manuel des Archives de l'Église de France</i> ? (Quelle que soit la version)	Oui	36
	Non	10

**Annexe n°2 (suite)**

Répondants	6.Âge des archivistes	10.Nombre d'archiviste	13.Nombre de stages	16.Date de création de l'ordre	17.Nombre de religieux	18.Le volume d'archives en m.l.	36.Nombre de personnes qui consultent les archives
1	34	2	2	1680	4500	3500	70
2	33	1		1538	1200	500	10
3	26	1	1	1714	124	150	15
4	84	2	3	1098			
5	56	1		680	32		3
6	76	1	2	1762	480		15
7	50	1		1653	400		4
8	66	1	3	1921	200	8	2
9	84	1	5	1877	6300	60	
10	54	1	8	1525		400	80
11	74	1	0	1856	530	95	4
12	43	2		1300	10500		10
13	52	1		1215	6000	1500	200
14	76	1	3	600	2000		8
15	72	2	5	1823	750	180	12
16	33	1		1843	312	350	40
17	81	1	6	1604		16	
18	30	2		1835	3700	60	10
19	28	2		1829	4000	800	10
20	73	1	6	1873	120	50	2
21	80	2	4	1787	500		30
22	62	0	0	1502	100		
23							
24	71	3	1	1617	60		2
25	59	1	1	1562		15	
26	72	1		630		150	2
27	74	1		1231	120		
28	78	1	6	1852	60		4
29	78	1	2	1800	2500	120	20
30	40	1	1	1975	500	20	3

31	83	1	5	1834	1500	500	100
32	35	1	3	1818	586		10
33	82	1	2	1540		30000	110
34	79	2	1	600	12000	150	40
35	88			1837	1500		
36	62	1		1972	10000	500	1
37	48	1		1626	15	3	0
38	83	2	3	1806	315	50	10
39	77	1		1797	460		
40	89	1	20	1703	2200	1100	500
41	75	2		1921	330	150	12
42	75	2		1947	80	35	15
43	68	1		1562	16000	50	2
44	73	1	6	1873	120	40	2
45	43	1		1098	2500	30	10
46							
47	85				20000		
48	83	1		1400		100	
49	67	1	1	1845	55	50	30
50	65	2	8	1865	600		60

## Annexe n°3 : Fiche ISAD(G) du fonds des témoignages oraux de la communauté de l'Emmanuel.

Fiche ISAD (G)

### Identification

Intitulé	Témoignages oraux sur la communauté de l'Emmanuel
Dates extrêmes	Mars-mai 2015
Nombre d'éléments d'origine	17 enregistrements numériques en format audio mp3
Durée approximative	05 h 30 min

### Contexte

Nom du producteur	Baviera Ellene
Présentation du producteur	Étudiante à l'Université d'Angers
Historique de conservation	Conservation par la productrice Ellene Baviera et le CERHIO-Angers

### Contenu et structure

Présentation du contenu	Ces témoignages ont été enregistrés dans le cadre d'un mémoire de Master 1 Archives. Ils portent sur les archives de la communauté de l'Emmanuel. L'objectif est d'apprendre comment les archives de cette communauté sont gérées et comment elles sont perçues par les personnes extérieures au service.
Mode de classement	Inventaire chrono-thématique. Témoignages classés par

ordre chronologique des entretiens

Conditions d'accès et d'utilisation Voir les contrats

Conditions de reproduction Voir les contrats

Statut juridique Archives privées

Langue et écriture Français

Contraintes techniques Aucune

## Sources complémentaires

Conservation des originaux Ellene Baviera

Conservation des copies CERHIO-Angers

Sources complémentaires BAVIERA (Ellene), *Archives des ordres religieux et des communautés de laïcs. Le « service mémoire » de la communauté de l'Emmanuel*, Mémoire de master 1 Histoire et Document métiers des archives et des bibliothèques, option archives, sous la direction de MARCILLOUX (Patrice), Angers, Université d'Angers, 2015.

## Indexation

Descripteur personne Ermissé, Gérard  
Gomez, Jean-Yves  
Goursat, Pierre (1914-1991)  
Laffitte-Catta, Martine  
Monléon (de), Albert-Marie (1937- )

Robin, Marthe (1902-1981)  
Tardif, Émilien (1928-1999)  
Varye (de), Guillaume (XV<sup>e</sup> siècle)  
Vermersch, Dominique (1961- )

Descripteur géographique  
Chezelles (Indre-et-Loire)  
L'Île-Bouchard (Indre-et-Loire)  
Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)

## **Zone de contrôle**

Rédacteur  
Ellene Baviera (étudiante à l'Université d'Angers en  
Master 1 Archives)

Date de la rédaction  
Mardi 12 mai 2015

Date de la dernière modification  
Mardi 9 juin 2015

**Annexe n°4 : Inventaire chrono-thématique de Sophie de Monteynard (19 mars 2015).**

**Entretien du 19 mars 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Sophie de Monteynard, secrétaire de la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 1/4.**

- 00.00.18** Origines socio-professionnelles
  - 00.00.18 Date et lieu de naissance
  - 00.00.30 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.01.17 Fratrie
  - 00.01.27 Éducation reçue
  - 00.01.53 Études
  - 00.02.00 Résidence à Chezelles et parcours professionnel
    - 00.02.17 Enseignante d'économie et de droit
    - 00.03.12 Changement de métier. Postulation pour un poste dans les archives de la communauté de l'Emmanuel
- 00.03.25** Découverte de la communauté de l'Emmanuel
- 00.04.28** Circonstances de l'embauche comme secrétaire du père Francis Kohn
- 00.06.20** Adaptation du témoin, enseignante de formation, à son nouveau métier
  - 00.06.20 Adaptation aux méthodes d'organisations
  - 00.07.20 Adaptation à l'aspect solitaire du poste
    - 00.07.57 Le secret professionnel
- 00.09.10** Identification du père Francis Kohn et d'Élisabeth Baranger
- 00.09.37** Intérêt du témoin pour l'histoire de la communauté
- 00.10.15** *Fin*

**Suite de l'entretien avec Sophie de Monteynard. Enregistrement partie 2/4.**

- 00.00.00** Intérêt du témoin pour l'histoire de la communauté de l'Emmanuel
- 00.02.00** Travail comme secrétaire pour assister le père Francis Kohn dans le procès de canonisation de Pierre Goursat, fondateur de la communauté (2 janvier 2011)
  - 00.02.28 Activités à accomplir

- 00.02.55** Création du « Centre de Pierre Goursat »
- 00.03.28** Le procès de canonisation de Pierre Goursat
  - 00.03.28 Le rôle du témoin
    - 00.03.44 Le travail sur les témoignages
    - 00.09.22 Le classement des témoignages
    - 00.10.05 Extraction de passages importants sur Pierre Goursat
    - 00.10.50 Les retranscriptions de témoignages
- 00.11.36** Perspectives d'avenir pour le procès de canonisation. Nouvelles missions du témoin
- 00.14.14** Besoin de faire connaître Pierre Goursat, notamment auprès des jeunes communautaires
- 00.15.22** Projets de valorisation sur le fondateur
- 00.15.35** Le document le plus marquant pour le témoin
  - 00.15.35 Un dessin d'enfant
- 00.16.20** *Fin*

**Suite de l'entretien avec Sophie de Monteynard. Enregistrement partie 3/4.**

- 00.00.07** L'isolement des archives concernant Pierre Goursat pour le procès de canonisation : les méthodes de travail
- 00.03.57** Les photocopies dans le procès de canonisation. Perception du témoin sur les archives
- 00.07.10** Point de vue du témoin sur son travail
- 00.08.00** Perception du témoin sur les archives avant et après son travail dans la communauté de l'Emmanuel
- 00.09.50** Question de la pertinence des documents
- 00.12.30** Qualification des archives par le témoin. Les types de documents
- 00.14.00** Les archives concernant Pierre Goursat en dehors de la communauté
- 00.16.30** Une échelle de valeur dans les archives
- 00.18.50** Le travail du procès de canonisation
  - 00.20.00 Les documents électroniques exploités sous format papier
- 00.21.02** *Fin*

**Suite de l'entretien avec Sophie de Monteynard. Enregistrement partie 4/4.**

**00.00.07** Pierre Goursat et le témoin

**00.01.00** Perception des archives par le témoin

**00.04.35** *Fin*

## Annexe n°5 : Inventaire chrono-thématique de Francis Kohn (19 mars 2015).

Entretien du 19 mars 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Francis Kohn, prêtre de la communauté de l'Emmanuel et postulateur du procès de canonisation de Pierre Goursat, fondateur de la communauté. Enregistrement partie 1/1.

- 00.00.21 Études
- 00.00.59 Activités professionnelles
  - 00.01.02 Travail d'économiste à l'Institut d'urbanisme de la région parisienne (alias l'IUARIF)
  - 00.01.24 Travail de journaliste
- 00.02.29 Activités en tant que prêtre
- 00.02.52 Études religieuses
- 00.03.37 Activités en tant que prêtre
  - 00.03.44 Responsable de la formation de la communauté de l'Emmanuel
  - 00.03.55 Responsable des chapelains à Paray-le-Monial (1985-1986)
  - 00.04.45 Passage du pape Jean-Paul II à Paray-le-Monial (1986)
  - 00.05.15 Définition de la notion de « chapelain »
  - 00.05.54 Fondation par le témoin de l'école internationale de formation et d'évangélisation (1984)
  - 00.06.47 Nomination du témoin comme curé de la paroisse de la Trinité (1986-1995)
  - 00.07.20 Responsable des Journées mondiales de la jeunesse de Paris (1995-1996)
  - 00.07.30 Responsable des Journées mondiales de la jeunesse dans la communauté de l'Emmanuel et responsable des jeunes (1996-fin 1997)
  - 00.08.15 Supérieur des chapelains à Paray-le-Monial (1997-2001)
  - 00.08.35 Responsable de la section jeune au Conseil pontifical pour les laïcs (Vatican, 2001-2008)
  - 00.09.00 Organisation des Journées mondiales de Toronto, Cologne et Sydney)
- 00.09.20 Proposition faite au témoin d'être le postulateur de la cause de canonisation de Pierre Goursat, fondateur de la communauté de l'Emmanuel (2009)

- 00.10.55** Relation du témoin avec Pierre Goursat
- 00.12.45** Projet de Pierre Goursat de créer un centre de prévention contre la drogue pour les jeunes
- 00.13.33** Les débuts de la communauté de l'Emmanuel avec Pierre Goursat et Martine Laffitte, cofondatrice de la communauté
- 00.17.12** Procès de canonisation de Pierre Goursat
  - 00.18.30 Formation pour le travail de canonisation (2010)
  - 00.20.44 Recherche des preuves testimoniales
  - 00.23.17 Recherche des preuves documentaires en France et à l'étranger
  - 00.25.40 Exploitation des archives de la communauté pour le procès de canonisation
  - 00.27.07 Partage du travail entre le témoin et Élisabeth Baranger, archiviste de la communauté de l'Emmanuel
  - 00.29.52 Recherche des documents relatifs à Pierre Goursat dans son travail de secrétaire général de l'Office catholique du cinéma (1960-1970)
  - 00.33.13 Recherche inaboutie du travail de Pierre Goursat dans le domaine de l'évangélisation
  - 00.33.50 Recherche inaboutie sur Pierre Goursat dans son travail au Bureau directeur du Centre catholique des intellectuels français
  - 00.34.42 Pierre Goursat et les débuts du Renouveau charismatique
  - 00.36.36 Travail quotidien pour le procès de canonisation. Aide de la secrétaire Sophie de Monteynard
  - 00.37.24 Rassemblement des rares écrits de Pierre Goursat
  - 00.38.05 Fin de la première étape du procès de canonisation
  - 00.40.54 Organisation du dossier de procès de canonisation
  - 00.43.18 Document le plus marquant pour le témoin
  - 00.48.00 Influence de l'Église sur le cinéma
  - 00.49.12 Découverte d'une collection de fiches sur le cinéma datant de la période de travail de Pierre Goursat par l'économiste Jean-Yves Gomez
  - 00.51.27 Choix du témoin de faire d'Élisabeth Baranger la vice-postulatrice du procès de canonisation de Pierre Goursat
- 00.52.24 *Fin*

**Annexe n°6 : Inventaire chrono-thématique de Jean-Michel Houssay (19 mars 2015)**

**Entretien du jeudi 19 mars 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Jean-Michel Houssay, laïc consacré de la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 1/3.**

- 00.00.15** Origines socio-professionnelles
  - 00.00.15 Date et lieu de naissance
  - 00.00.25 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.01.45 Éducation reçue
  - 00.03.03 Études, parcours professionnel et religieux
    - 00.03.03 BTS d'action commerciale (1989). Commerçant indépendant dans la vente de livre. Année de propédeutique avec la communauté de l'Emmanuel. Sacristain dans une cathédrale. Auto-entrepreneur : écrivain-conseil
- 00.03.50** Choix d'habiter Chezelles (depuis 2007)
- 00.04.38** Définition de la notion de « laïc consacré »
- 00.05.50** Entrée dans la communauté de l'Emmanuel (1993)
- 00.07.15** Parcours au sein de la communauté de l'Emmanuel. Engagement en 1996.
  - 00.07.50 Services et vie quotidienne dans la communauté
- 00.09.10** Intérêt du témoin pour l'histoire de la communauté
- 00.10.56** Recherches dans les archives ?
- 00.11.14** Perception des archives de la communauté par le témoin
- 00.12.40** Connaissance de l'existence du « service mémoire » de la communauté par le témoin avant son arrivée à Chezelles
- 00.13.23** Connaissances du témoin sur Pierre Goursat
- 00.14.05** Motivations pouvant inciter le témoin à venir exploiter les archives de la communauté
- 00.14.48** *Fin*

**Suite de l'entretien avec Jean-Michel Houssay. Enregistrement partie 2/3.**

- 00.00.07** Perception des archives par le témoin
- 00.02.17** *Fin*

**Suite de l'entretien avec Jean-Michel Houssay. Enregistrement partie 3/3.**

**00.00.07** Point de vue du témoin sur les archives électroniques

**00.01.50** Valeur du papier par rapport à l'électronique

**00.02.54** *Fin*

**Annexe n°7 : Inventaire chrono-thématique de Marie-Édith Brejon de Lavergnée  
(26 mars 2015)**

**Entretien du jeudi 26 mars 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Marie-Édith Brejon de Lavergnée, chartiste et membre de la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 1/2.**

- 00.00.15** Origines socio-professionnelles
  - 00.00.15 Date et lieu de naissance
  - 00.00.28 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.01.05 Fratrie
  - 00.01.12 Éducation reçue
  
- 00.01.20** Découverte de la communauté de l'Emmanuel
  - 00.05.50 Premier rassemblement du Renouveau charismatique à Vézelay (1974). Premier rassemblement de la communauté à Paray-le-Monial (1975).
  - 00.06.12 Entrée dans la Fraternité de Jésus (1976)
  
- 00.08.04** Études
  - 00.08.04 Études littéraires. Études à l'École des Chartes (1968-1972). Thèse sur Guillaume de Varye, général des finances de Louis XI
  
- 00.12.00** Parcours professionnel
  - 00.12.00 Travail aux archives départementales de la Marne à Reims
  - 00.12.24 Travail comme enseignante pendant 5 ans à l'École des sciences de l'information au Maroc
  - 00.13.52 Travail comme directrice des archives départementales de Pyrénées-Orientales pendant 10 ans (1987-1997)
  - 00.14.18 Retraite anticipée à 50 ans
  
- 00.15.05** Déménagement à Tours
  
- 00.15.46** Travail comme bénévole dans le domaine archivistique
  - 00.15.46 Missions en Afrique, coordination du PIAF (Portail international des archives de France)
  
- 00.17.47** Aide apportée à la communauté de l'Emmanuel

- 00.20.07 Méthodes de travail. Collaboration dans le travail entre le témoin et Élisabeth Baranger.
- 00.20.07 Le classement. Les éliminations
- 00.25.06 Les délais de communication.
- 00.27.55** Le déménagement des archives de la communauté de l'Emmanuel. Rassemblement des archives par Élisabeth Baranger. Aménagement des locaux
- 00.34.55 Conseils de Gérard Ermisse<sup>109</sup> pour l'aménagement des locaux accueillant les archives
- 00.36.15 Équipement : les rayonnages
- 00.37.32 Les locaux pour le procès de canonisation de Pierre Goursat
- 00.38.46** Arrêt progressif de l'aide apportée à l'archiviste Élisabeth Baranger
- 00.39.27** Aide pour les recherches du procès de canonisation de Pierre Goursat
- 00.41.24** L'archiviste Élisabeth Baranger : sa formation archivistique
- 00.42.33** La conservation des archives
- 00.43.10** Le bureau de l'archiviste
- 00.43.45** Élisabeth Baranger et l'Association des archivistes de l'Église de France
- 00.44.28** Perspectives d'avenir pour le poste d'archiviste de la communauté de l'Emmanuel
- 00.46.29** La travail de sensibilisation auprès des producteurs d'archives de la communauté
- 00.52.06** *Fin*

**Suite de l'entretien avec Marie-Édith Brejon de Lavergnée. Enregistrement partie 2/2.**

- 00.00.10** Adaptation des compétences professionnelles du témoin au fonds privé de la communauté de l'Emmanuel
- 00.01.14 Le classement
- 00.04.18 La gestion de l'espace. Les éliminables
- 00.05.55 Le récolement
- 00.07.38 L'indexation

---

<sup>109</sup>.Directeur des Archives nationales à Paris depuis 2004.

- 00.09.22** Point de vue du témoin sur l'intérêt du fonds de la communauté de l'Emmanuel
- 00.10.48** Le prédécesseur d'Élisabeth Baranger
- 00.12.20** Les autres communautés nouvelles
- 00.13.28** Les archives comme reflet du vécu des communautaires
- 00.14.33** Le document le plus marquant pour le témoin
- 00.18.01** *Fin*

**Annexe n°8 : Inventaire chrono-thématique du témoignage d'Élisabeth Baranger  
(26 mars 2015).**

**Entretien du jeudi 26 mars 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage d'Élisabeth Baranger, archiviste de la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 1/3.**

- 00.00.24** Origines socio-professionnelles
  - 00.00.24 Date et lieu de naissance
  - 00.00.34 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.01.38 Situation familiale
  - 00.01.56 Études
  - 00.03.07 Parcours professionnel
    - 00.03.19 Assistante dans un laboratoire et remplacement dans l'enseignement secondaire
    - 00.03.40 Postulation pour travailler dans le parc de Sceaux à Paris
    - 00.04.10 Proposition de Pierre Goursat de travailler pour la communauté de l'Emmanuel
- 00.04.30** Découverte de la communauté de l'Emmanuel (février 1973)
- 00.06.05** Investissement dans la communauté de l'Emmanuel
  - 00.06.15 Travail du témoin comme informaticienne
  - 00.07.50 Travail dans une maison d'accueil et travail de secrétaire dans une paroisse confiée à la communauté de l'Emmanuel (1996)
  - 00.08.23 Travail sur les archives des apparitions de l'Île-Bouchard (25 mars 1996)
  - 00.12.00 Commencement du travail sur les archives de la communauté de l'Emmanuel (1998)
- 00.13.50** Localisation des archives de l'Île-Bouchard
- 00.14.40** Travail du précédent archiviste de la communauté de l'Emmanuel. Premier local des archives à Paray-le-Monial
- 00.16.00** Acquisition du château de Chezelles par la communauté (2002)

- 00.17.10 Déménagement du secrétariat général de la communauté. Transfert de leurs archives à Chezelles dans la longère (2007)
- 00.17.55 Aménagement de la longère pour accueillir les archives de la communauté
- 00.18.50 Déménagement des archives de Paray-le-Monial vers la longère de Chezelles (2007)
- 00.19.30 Déménagement des archives du grenier du château vers la longère (2007)
- 00.19.45 Choix du lieu de Chezelles pour les archives
- 00.20.28 Choix du nom de « service mémoire »
- 00.22.35 Travail de collaboration entre le témoin et Bernard Peyrous, responsable des archives de la communauté
- 00.24.05 La composition des archives
- 00.26.28 Le site internet de la communauté
- 00.27.48 La collecte
- 00.30.20 Les éliminations
- 00.32.00 Le classement
- 00.35.47 Les moyens de conservation
  - 00.35.47 Le bâtiment
  - 00.36.52 Le matériel
  - 00.37.30 Conservation des données numériques. Numérisation du matériel audiovisuel
- 00.39.48 *Interruption*
- 00.41.07 *Fin*

**Suite du témoignage d'Élisabeth Baranger, archiviste de la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 2/3.**

- 00.00.08 Formation sur le numérique avec le CR2PA (Club des responsables de politique et de projet d'archivage)
- 00.01.38 Gestion des données numériques
- 00.05.16 Autres formations
  - 00.05.33 Formation auprès de la chartiste Marie-Édith Brejon

- 00.05.52            Formation auprès de l'Association des archivistes de l'Église de France
- 00.07.58**           Relation entre les archivistes religieux et les services d'archives publics
- 00.09.06**           La communication
  - 00.09.06            Les délais de communicabilité
  - 00.10.16            Accueil du public. Salle de lecture
  - 00.11.40            Les documents incommunicables
  - 00.12.55            Les documents les plus précieux
- 00.14.47**           La valorisation de l'histoire de la communauté de l'Emmanuel
- 00.15.30**           Les demandes de consultations d'archives
- 00.16.08**           Intérêt personnel des communautaires pour les archives
- 00.17.20**           Participation du témoin au procès de canonisation de Pierre Goursat
- 00.20.48**           Collecte des archives de Pierre Goursat en dehors du fonds conservé à Chezelles
- 00.21.06**           *Interruption*
- 00.22.22**           *Fin*

**Suite du témoignage d'Élisabeth Baranger, archiviste de la communauté de l'Emmanuel.  
Enregistrement partie 3/3.**

- 00.00.10**           Projets pour les archives de la communauté
  - 00.00.40            Projets actuels. Fin de l'inventaire des archives et collecte
  - 00.02.05            Mise en valeur des archives
- 00.02.25**           Prévisions pour la succession du poste d'archiviste de la communauté
- 00.03.44**           Document le plus marquant pour le témoin
- 00.05.06**           *Fin*

**Annexe n°9 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Sylvie Bernay (27 mars 2015)**

**Entretien du vendredi 27 mars 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Sylvie Bernay, laïque consacrée de la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 1/1.**

- 00.00.21** Origines socio-professionnelles
  - 00.00.21 Date et lieu de naissance
  - 00.00.30 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.00.58 Fratrie
  - 00.01.02 Éducation reçue
  - 00.01.23 Études
    - 00.01.23 Maîtrise d'Histoire à la faculté d'Aix-en-provence. CAPES d'histoire-géographie. Agrégation d'histoire-géographie. DEA d'Histoire contemporaine. Thèse sur l'Église de France face à la Shoah (2010)
- 00.01.58** Parcours professionnel depuis 1989 en tant qu'enseignante
- 00.03.14** Découverte et entrée dans la communauté de l'Emmanuel. Rencontre avec le père Émilien Tardif<sup>110</sup>
- 00.04.30** Les étapes pour entrer dans la communauté de l'Emmanuel
- 00.06.50** Définition du statut de « laïc consacré »
- 00.08.00** Intérêt du témoin pour l'histoire de l'Église
  - 00.09.30 L'Église dans les années 1970-1980
  - 00.10.15 Recherches sur la vie consacrée
  - 00.11.16 Cours produits par le témoin sur l'histoire de la vie consacrée à Paris
- 00.12.04** Rapport du témoin avec les archives de la communauté de l'Emmanuel
- 00.13.47** Perception des archives par le témoin
- 00.15.02** Point de vue du témoin sur les instruments de recherche
- 00.17.10** Le procès de canonisation de Pierre Goursat
- 00.18.00** Le document le plus marquant pour le témoin

---

110. Prêtre catholique québécois, connu pour ses enseignements et ses guérisons.

**00.19.55**      *Fin*

**Annexe n°10 : Inventaire chrono-thématique de Bernard Peyrous (9 avril 2015).**

**Entretien du 9 avril 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Bernard Peyrous, responsable des archives de la communauté de l'Émanuel. Enregistrement partie 1/1.**

- 00.00.17** Origines socio-professionnelles
  - 00.00.17 Date et lieu de naissance
  - 00.00.25 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.00.50 Fratrie
  - 00.01.08 Éducation reçue
  - 00.01.34 Études
    - 00.01.34 Histoire à l'Université de Pau
    - 00.01.40 Droit à Bordeaux (1967)
  - 00.02.02 Profession
    - 00.02.02 Enseignant en histoire du droit à Bordeaux pendant 10 ans
  - 00.02.12 Soutenance de thèse en Lettres mention Histoire à l'Université d'État d'Angers (1982)
  - 00.02.30 Entrée au séminaire à Rome puis à Paris (octobre 1982)
  - 00.03.05 Études religieuses
- 00.03.32** Activités en tant que prêtre
  - 00.03.32 Vicaire à Talence (1988-1995). Curé de la paroisse du Sacré-coeur à Bordeaux (1995-2001). Curé d'Ambarès (2001-2003). Curé à Chezelles. Recteur du pèlerinage de Paray-le-Monial. Aumônier de l'IRCOM à Angers (septembre 2014).
  - 00.04.45 Vice-postulateur du procès de canonisation de Marthe Robin (1988/89). Postulateur de ce même procès (1996)
- 00.05.03** Découverte de la communauté de l'Emmanuel (1982)
- 00.05.30** Entrée officielle dans la communauté (1988)
  - 00.06.08 Membre du Conseil de la communauté pendant 10 ans
  - 00.06.12 Membre du conseil de la Fraternité de Jésus pendant 6 ans

- 00.06.22** Création du « service mémoire »
- 00.08.52** Le procès de canonisation de Pierre Goursat : les locaux
- 00.10.16** Sensibilisation du Conseil de la communauté de l'Emmanuel envers ses archives. Soutien de Dominique Vermersch, modérateur pendant 9 ans
- 00.10.57** Intérêt du témoin pour l'histoire de la communauté
- 00.11.30 Travail de présentation de la communauté
- 00.13.10 Publication d'un livre sur la vie de Pierre Goursat
- 00.14.44 Publication du livre *Visages de la communauté de l'Emmanuel*
- 00.16.20 Encouragements pour les mémoires faits sur la communauté de l'Emmanuel
- 00.16.45** Titre de responsable des archives de la communauté : implications
- 00.17.08** Composition des archives
- 00.18.18** Impact des décisions de l'État et de l'Église sur les archives
- 00.20.22** Avenir du numérique. Documents les plus importants
- 00.21.30** Travail de collaboration entre le témoin et l'archiviste Élisabeth Baranger
- 00.21.55** Choix du lieu de Chezelles pour les archives
- 00.24.00 Histoire de la propriété du château de Chezelles
- 00.24.37** Point de vue du témoin sur les instruments de recherche
- 00.25.55 Accessibilité des documents
- 00.26.15** Le procès de canonisation : implication du témoin
- 00.30.32** Le document le plus marquant pour le témoin
- 00.31.28** *Fin*

**Annexe n°11 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Claudine Blanchard (15 avril 2015).**

**Entretien du 15 avril 2015, en présence de Ellene Baviera, pour recueillir le témoignage de Claudine Blanchard, auteur d'un mémoire sur la communauté de l'Emmanuel. Enregistrement partie 1/2.**

- 00.00.12 Origines socio-professionnelles
  - 00.00.12 Date et lieu de naissance
  - 00.00.20 Profession des parents et des grands-parents
  - 00.00.36 Éducation reçue
  - 00.01.00 Études
    - 00.01.00 DEUG et maîtrise en anglais.
- 00.01.40 Entrée dans la communauté de l'Emmanuel (1994)
- 00.02.00 Études à l'Institut supérieur de liturgie de l'Institut catholique de Paris (2007-2009).  
Mémoire d'étude sur la liturgie dans la communauté de l'Emmanuel
- 00.02.35 L'engagement du témoin dans la communauté
- 00.02.50 Le mémoire sur la liturgie dans la communauté de l'Emmanuel (2008-2009)
- 00.04.56 L'expérience de recherche dans les archives de la communauté de l'Emmanuel
- 00.06.29 *Fin*

**Suite de l'entretien avec Claudine Blanchard. Enregistrement partie 2/2.**

- 00.00.20 Point de vue du témoin sur la salle de lecture
- 00.00.58 Lieu de Chezelles : accessibilité
- 00.01.45 Les archives utilisées pour le mémoire sur la liturgie de la communauté de l'Emmanuel
- 00.04.25 La soutenance : les réactions du jury
- 00.06.10 Les suites du travail sur la liturgie
- 00.07.04 Doctorat sur le mouvement liturgique avec comme étude de cas l'abbaye de Solesmes
- 00.08.05 Conservation du mémoire du témoin par Élisabeth Baranger
- 00.09.53 Le procès de canonisation de Pierre Goursat

- 00.10.41** Les documents les plus marquants pour le témoin
- 00.10.48 Enregistrement d'un des premiers groupes de prière à Saint-Sulpice (1973)
- 00.10.58 Enregistrement d'une louange communautaire (1977)
- 00.12.15 Vidéo de la célébration des vêpres, présidé par le père Albert-Marie de Monléon<sup>111</sup>(1982)
- 00.13.56** *Fin*

---

111.Évêque de Meaux depuis juillet 2012.

Annexe n°12 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des documents audio. (Access)

The image shows a screenshot of a web-based archival form titled "Audio". The form is organized into several sections with various input fields and dropdown menus. At the top left, there is a tab labeled "Audio". The main form area contains the following fields:

- Cote générale**: A text input field.
- Type**: A dropdown menu currently set to "Audio".
- Cote audio**: A text input field.
- Date alpha**: A text input field.
- Date création**: A text input field.
- Audio\_N°**: A text input field with "(Nouv.)" next to it.
- rens base\_N°**: A text input field with "(Nouv.)" next to it.
- Orateur +**: A text input field.
- Circonstances**: A text input field.
- Référence AVM**: A text input field.
- Titre**: A text input field.
- Provenance**: A text input field.
- Type audio**: A text input field.
- Langue**: A text input field.
- Durée**: A text input field.
- Commentaires**: A text input field.
- emplacement numérique**: A text input field.
- Détails**: A large text area for additional information.
- Présence K7**: A checkbox.
- Numérisation**: A checkbox.
- Décryptage**: A text input field.
- Série audio**: A dropdown menu.
- Série PG**: A dropdown menu.
- Sélection**: A text input field.
- Thème**: A text input field.

At the bottom of the form, there is a navigation bar with the following elements:

- Enr.: 14955 sur 14955
- Non filtré
- Rechercher

Annexe n°13 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des vidéo. (Access)

Vidéo

Cote générale  Type

Cote vidéo  Date alpha  Date création  ren base\_N°  (Nouv.)

Conférencier  Série vidéos  Vidéo\_N°  (Nouv.)

Titre  Provenance  Type  vidéo

Circonstances  Commentaires  Sélection

Détails  Thème

Type vidéo

Référence AVN

Langue

Numérisation sauvegarde

Emplacement numérique

Durée

Enr: 2853 sur 2853 Non filtré Rechercher

Annexe n°14 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des photographies. (Access)

Photos complet+

Cote	Date alpha	Cote numérique	Type	Photo	ID	(Nouv.)
Titre		Emplacement numérique	Sélection		N° rens base	(Nouv.)
Circonstances			Provenance		Date créat	
Détails		Type numérique	Cote négatif		Commentaire	
		Commentaire numérique	Commentaire négatif			
		Sauvegarde numérique	Cote diapo		Thème	
		Cote papier	Date dev. diapo			
		Type papier	Série diapos			
		Série photo papier+	Commentaire diapo			
		Commentaire papier	type diapo			

Enr : 14 35093 sur 35093 Non filtré Rechercher

Annexe n°15 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des livres. (Access)

Répertoire livres			
ID	<input type="text" value="569"/>	Présence	<input type="text" value="2"/>
Auteurs	<input type="text" value="Jeanne Nguyen"/>		thème
Titre+	<input type="text" value="Violette"/>		<input type="text" value="roman"/>
sous titre	<input type="text" value="Il est plus facile de mourir que d'aimer"/>		Date alpha
Précisions	<input type="text"/>		<input type="text" value="2015"/>
Format	<input type="text"/>		Editeur+
			<input type="text" value="Quasar"/>
			collection+
			<input type="text"/>
			Commentaire
			<input type="text"/>
			traductions
			<input type="text"/>
Date de créatic <input type="text" value="26/05/2015"/>			

Enr : 14 ◀ 557 sur 557 ▶ ▶ 🗨 Non filtré Rechercher

Guide d'entretien du jeudi 19 mars 2015

Témoignage de Sophie de Monteynard

### **Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession

### **Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré...)
- investissement dans la communauté

### **Métier de secrétaire et lien avec les archives**

- sensibilisation à l'histoire de la communauté
- création du poste, circonstances
- le Centre de Pierre Goursat
- le procès de canonisation (travail fait à partir des archives, collaboration avec Élisabeth Baranger et le père Kohn=qui est-ce ?)
- son travail (sur les enregistrements, les inventaires, les retranscriptions, la sauvegarde...)
- le secret professionnel
- quel avenir pour son poste, sa mission ? Jusqu'où pense-t-elle que le procès va aller ?
- comment vit-elle se travail ?
- citer un document qui l'a particulièrement marqué

## Guide d'entretien du jeudi 19 mars 2015

### Témoignage du père Kohn

#### **Origines socioprofessionnelles**

- ~~-date et lieu de naissance~~
- ~~-profession des parents et grands-parents~~
- ~~-origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)~~
- études
- profession

#### **Engagement dans la communauté**

- ~~-entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)~~
- ~~-statut actuel (laïc, laïc consacré...)~~
- ~~-investissement dans la communauté~~

#### **Métier de secrétaire et lien avec les archives**

- Sensibilisation à l'histoire de la communauté de l'Emmanuel
- le Centre Pierre Goursat
- le procès de canonisation (travail fait à partir des archives, collaboration avec Élisabeth Baranger et Sophie de Monteynard)
- quel avenir pour sa mission ? Jusqu'où pense-t-il que le procès va aller ?
- comment vit-il ce travail ?
- citer un document qui l'a particulièrement marqué

[Des thèmes sont barrés car ils n'ont pas pu être abordés lors de l'entretien, le témoin manquant de temps.]

## Guide d'entretien du jeudi 19 mars 2015

### Témoignage de Jean-Michel Houssay

#### **Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession
- Lieu de résidence actuel, pourquoi à Chezelles ? Son activité sur place.

#### **Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré...), pourquoi ce choix ? Expliquer le terme de « laïc consacré ».
- parcours au sein de la communauté

#### **Point de vue sur les archives**

- Sensibilisation à l'histoire de la communauté (qu'en sait-il?)
- Sensibilisation aux archives (connaissance de l'existence du « service mémoire » ? Comment le connaît-il?)
- perception des archives (indifférence, ignorance, importance...)
- Recherches effectuées à partir des archives de la communauté ?
- citer un document qui l'a particulièrement marqué

## Guide d'entretien du jeudi 26 mars 2015

### Témoignage de Marie-Edith Brejon de Lavergnée

#### **Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession (intérêt pour les archives, parcours jusqu'à la retraite)

#### **Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré...)
- investissement dans la communauté

#### **Aide apportée au classement des archives de la communauté**

- sensibilisation à l'histoire de la communauté.
- Comment en est-elle arrivée à classer ces archives (quand ? Était-elle toujours en activité ? Qui lui a demandé de l'aide ? Comment cela s'est passé?)
- Adaptation de ses compétences professionnelles aux archives de la communauté ?
- Le déménagement
- Récolement ?
- Classement ?
- Continue-t-elle à donner des conseils ?
- Avenir du numérique
- quelle valeur accorde-t-elle aux archives ? L'intérêt de ce fonds ?
- Procès de canonisation
- citer un document qui l'a particulièrement marqué

## Guide d'entretien du jeudi 26 mars 2015

### Témoignage d'Élisabeth Baranger

#### **Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession

#### **Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré...)
- parcours au sein de la communauté (au niveau professionnel)
- investissement dans la communauté

#### **Questions préalables sur la communauté de l'Emmanuel**

- sensibilisation à l'histoire de la communauté
- création de la communauté (date, lieu, à quelle occasion, par qui?)

#### **Le métier d'archiviste**

- date d'entrée en poste
- conditions de travail (temps plein ? Autres activités ? Horaires?Lieu : pourquoi Chezelles)
- les débuts (Qui était le prédécesseur ? Comment a-t-il travaillé? Précédent local? Création du service mémoire)
- aide apportée (par qui ? À quel titre?)
- rapports hiérarchiques (décisions prises pour les archives par un supérieur ?)
- composition des archives

- la collecte et les éliminations
- le classement
- la conservation (bâtiment, matériel de conservation, pérennisation des données numériques...)
- Lien avec l'Association des archivistes de l'Église de France (stages, bulletins, réunions, application des conseils...)
- la communication au public (salle de lecture, documents communicables et non-communicables...)
- les documents les plus précieux de la communauté
- La valorisation (site + autres site pour les membres+rôle dans le procès de canonisation)
- améliorations
- citer un document qui l'a particulièrement marqué

## Guide d'entretien du vendredi 27 mars 2015

### Témoignage de Sylvie Bernay

#### **Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession
- Lieu de résidence actuel

#### **Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré=>définition...)
- investissement dans la communauté

#### **Point de vue sur les archives**

- Sensibilisation à l'histoire de la communauté (qu'en sait-elle?)
  - Sensibilisation aux archives (connaissance de l'existence du « service mémoire » ? Comment le connaît-elle?)
  - perception des archives (indifférence, ignorance, importance...)
  - Recherches effectuées à partir des archives de la communauté ? (se retrouve-t-elle dans la plan de classement ?
- Son statut d'historienne par rapport aux archives de la communauté.
- Procès de canonisation
  - citer un document qui l'a particulièrement marqué

## Guide d'entretien du 9 avril 2015

### Témoignage de Bernard Peyrous

#### **Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession, entrée dans la prêtrise

#### **Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré...)
- investissement dans la communauté

#### **Questions préalables sur la communauté de l'Emmanuel**

- sensibilisation à l'histoire de la communauté
- création de la communauté (date, lieu, à quelle occasion, par qui?)
- création du « service mémoire »

#### **Lien avec les archives**

- Son intérêt pour les archives en général et pour les archives de la communauté en particulier ?
- le titre de responsable des archives (implications?)
- composition des archives
- travail sur les archives ?
- décision de l'Église ou de l'État qui ont eu un impact sur le monde archivistique religieux
- objectifs de valorisation, publications

- motif pour préserver les archives
  - avenir du service, question du numérique
  - lien avec l'archiviste (Élisabeth Baranger)
  - choix du lieu, pourquoi Chezelles, place prise dans cette décision
- que pense-t-il du classement en tant qu'historien (les inventaires, la communication et la valorisation)
- procès de canonisation, intérêt des archives
  - citer un document qui l'a particulièrement marqué

Guide d'entretien du 15 avril 2015  
Témoignage de Claudine Blanchard

**Origines socioprofessionnelles**

- date et lieu de naissance
- profession des parents et grands-parents
- origines familiales (frères et sœurs, éducation reçue)
- études
- profession

**Engagement dans la communauté**

- entrée dans la communauté (quand ? Comment ? ...)
- statut actuel (laïc, laïc consacré...)
- investissement dans la communauté
- sensibilisation à l'histoire de la communauté.

**Le mémoire à partir des archives de la communauté**

- dates de création et de fin
- genèse de ce mémoire, problématique et titre
- les instruments de recherche utilisés (facilités d'accès?)
- la salle de lecture, l'ouverture au public et lieu (Chezelles=facile d'accès ?)
- les archives utilisées
- bilan (qu'en a-t-elle retirée ? Soutenance et intérêt du jury ?)
- intérêt pour la communauté de conserver ce mémoire ?
- opinion sur le procès de canonisation
- citer un document qui l'a particulièrement marqué

## Table des annexes

Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux archivistes des ordres religieux et des communautés de laïcs.....	71
Annexe n°2 : Données brutes du questionnaire.....	78
Annexe n°3 : Fiche ISAD(G) du fonds des témoignages oraux de la communauté de l'Emmanuel.....	85
Annexe n°4 : Inventaire chrono-thématique de Sophie de Monteynard (19 mars 2015).....	88
Annexe n°5 : Inventaire chrono-thématique de Francis Kohn (19 mars 2015).....	91
Annexe n°6 : Inventaire chrono-thématique de Jean-Michel Houssay (19 mars 2015).....	93
Annexe n°7 : Inventaire chrono-thématique de Marie-Édith Brejon de Lavergnée (26 mars 2015).....	95
Annexe n°8 : Inventaire chrono-thématique du témoignage d'Élisabeth Baranger (26 mars 2015).....	98
Annexe n°9 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Sylvie Bernay (27 mars 2015).....	101
Annexe n°10 : Inventaire chrono-thématique de Bernard Peyrous (9 avril 2015).....	103
Annexe n°11 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Claudine Blanchard (15 avril 2015).....	105
Annexe n°12 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des documents audio. (Access).....	107
Annexe n°13 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des vidéo. (Access).....	108
Annexe n°14 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des photographies. (Access).....	109
Annexe n°15 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des livres. (Access).....	110
Annexe n°16 : Guide d'entretien pour le témoignage de Sophie de Monteynard (19 mars 2015).....	111
Annexe n°17 : Guide d'entretien pour le témoignage de Francis Kohn (19 mars 2015).....	112
Annexe n°18 : Guide d'entretien pour le témoignage de Jean-Michel Houssay (19 mars 2015).....	113
Annexe n°19 : Guide d'entretien pour le témoignage de Marie-Édith Brejon (26 mars 2015).....	114
Annexe n°20 : Guide d'entretien pour le témoignage d'Élisabeth Baranger (26 mars 2015).....	115
Annexe n°21 : Guide d'entretien pour le témoignage de Sylvie Bernay (27 mars 2015).....	117
Annexe n°22 : Guide d'entretien pour le témoignage de Bernard Peyrous (9 avril 2015).....	118
Annexe n°23 : Guide d'entretien pour le témoignage de Claudine Blanchard (15 avril 2015).....	120



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements.....</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
Diversité et complexité des archives des ordres religieux et des communautés de laïcs.....	5
1.État des lieux sur les archives .....	5
1.1. <i>Une grande variété au sein des organisations religieuses.....</i>	5
1.2. <i>Des archives conservées par les organismes producteurs.....</i>	8
1.3. <i>Des archives dans les services publics.....</i>	11
1.4. <i>Les pertes dans les archives .....</i>	13
2.Les réalités archivistiques.....	15
2.1. <i>Qui sont les archivistes ?.....</i>	15
2.2. <i>La composition des fonds d'archives.....</i>	17
2.3. <i>La volonté d'unification des pratiques archivistiques.....</i>	19
2.4. <i>À chacun ses propres pratiques.....</i>	21
3.L'usage des archives .....	23
3.1. <i>Retour des religieux et communautaires sur leurs propres archives.....</i>	23
3.2. <i>La recherche sur les instituts religieux par les historiens.....</i>	25
3.3. <i>La question de la valorisation des archives.....</i>	26
<b>Bibliographie.....</b>	<b>29</b>
1)Généralités.....	29
2)Histoire.....	30
3)Législation.....	31
4)Archivistique générale.....	33
5)Archives et modernité (informatique et nouveaux supports).....	34
6)Archives et recherche historique.....	35
7)Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines.....	36
8)Valorisation des archives.....	37
9)Archivistes débutants.....	37
10)Réflexions et expériences d'archivistes.....	37
11)Exemple de gestion de services d'archives de congrégations et communautés.....	37
12)Les congrégations enseignantes.....	39
13)La communauté de l'Emmanuel.....	39
14)Le Renouveau charismatique.....	40
<b>État des sources.....</b>	<b>41</b>
1)Sources d'archives.....	41
2)Sources produites.....	41

Le « service mémoire » de la communauté de l'Emmanuel.....	43
1.Présentation.....	45
1.1.L'intérêt de la communauté pour ses archives.....	45
1.2.La composition des archives de la communauté .....	49
2.Les pratiques archivistiques.....	52
2.1.Des archives à collecter .....	52
2.2.Un classement atypique.....	53
2.3.La conservation.....	56
3.Des archives au service de la mémoire.....	58
3.1.L'usage des archives par la communauté et le public.....	58
3.2.Des archives et des hommes.....	59
3.3.Le procès de canonisation du fondateur.....	64
<b>Conclusion.....</b>	<b>69</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>71</b>
Annexe 1 : Questionnaire envoyé aux archivistes des ordres religieux et des communautés de laïcs.....	71
Annexe n°2 : Données brutes du questionnaire.....	78
Annexe n°3 : Fiche ISAD(G) du fonds des témoignages oraux de la communauté de l'Emmanuel.....	85
Annexe n°4 : Inventaire chrono-thématique de Sophie de Monteynard (19 mars 2015).....	88
Annexe n°5 : Inventaire chrono-thématique de Francis Kohn (19 mars 2015).....	91
Annexe n°6 : Inventaire chrono-thématique de Jean-Michel Houssay (19 mars 2015).....	93
Annexe n°7 : Inventaire chrono-thématique de Marie-Édith Brejon de Lavergnée (26 mars 2015).....	95
Annexe n°8 : Inventaire chrono-thématique du témoignage d'Élisabeth Baranger (26 mars 2015).....	98
Annexe n°9 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Sylvie Bernay (27 mars 2015).....	101
Annexe n°10 : Inventaire chrono-thématique de Bernard Peyrous (9 avril 2015).....	103
Annexe n°11 : Inventaire chrono-thématique du témoignage de Claudine Blanchard (15 avril 2015).....	105
Annexe n°12 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des documents audio. (Access).....	107
Annexe n°13 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des vidéo. (Access).....	108
Annexe n°14 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des photographies. (Access).....	109
Annexe n°15 : Fiche type utilisée par la communauté de l'Emmanuel pour la description archivistique des livres. (Access).....	110
Annexe n°16 : Guide d'entretien pour le témoignage de Sophie de Monteynard (19 mars 2015).....	111
Annexe n°17 : Guide d'entretien pour le témoignage de Francis Kohn (19 mars 2015).....	112
Annexe n°18 : Guide d'entretien pour le témoignage de Jean-Michel Houssay (19 mars 2015).....	113
Annexe n°19 : Guide d'entretien pour le témoignage de Marie-Édith Brejon (26 mars 2015).....	114
Annexe n°20 : Guide d'entretien pour le témoignage d'Élisabeth Baranger (26 mars 2015).....	115
Annexe n°21 : Guide d'entretien pour le témoignage de Sylvie Bernay (27 mars 2015).....	117
Annexe n°22 : Guide d'entretien pour le témoignage de Bernard Peyrous (9 avril 2015).....	118
Annexe n°23 : Guide d'entretien pour le témoignage de Claudine Blanchard (15 avril 2015).....	120
<i>Table des matières</i> .....	<i>124</i>



## RÉSUMÉ

Suite à une étude déjà menée sur les archives diocésaines, ce mémoire s'intéresse à une autre partie de la production archivistique de l'Église catholique : les ordres religieux et les communautés de laïcs. La composition des fonds d'archives de ces institutions dépend des modes de fonctionnements de ceux-ci. Les facteurs historiques sont aussi à prendre en compte, ainsi que la sensibilisation des responsables religieux et laïcs dans le domaine des archives. L'étude s'est ensuite portée plus particulièrement sur les services d'archives pour finir sur leur exploitation.

Les recherches menées sur la communauté de l'Emmanuel ont permis d'explorer concrètement la réalité des pratiques archivistiques. Il s'est avéré qu'il s'agit de la seule communauté de laïcs dotée d'un archiviste. La gestion de son « service mémoire » montre un souci de conservation. Les archives ne sont pas seulement un outil pour le fonctionnement administratif de la communauté, il s'agit aussi de sauvegarder son identité, son histoire et surtout, de pouvoir faire le procès de canonisation son fondateur Pierre Goursat.

**mots-clés :** Ordres religieux, communautés de laïcs, archives, communauté de l'Emmanuel, Pierre Goursat.

## ABSTRACT

Further to a study about diocesan archives, this report will focus on another aspect of the catholic church's archival production: religious orders and lay communities. The composition of the archival collections varies from the way they are managed by each of those institutions.

The historical factors are to be considered, as well as the awareness of the religious and lay managers concerning the archival area.

The study then focused on the archive services and their exploitation.

The research on the "Emmanuel community" made it possible to explore the reality of the archival practice in concrete terms. It appeared that it is the one and only lay community employing a proper archivist. The management of the "remembrance service" shows the attention they pay to preservation. The archives are not only useful for the community's administrative management, but it is also about preserving its identity, its history and especially about being able to lead the canonization process of the founder, Pierre Goursat.

**keywords :** Religious orders, lay communities, archives, Emmanuel community, Pierre Goursat.

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Ellene Baviera  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 08/06/2015

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex

Tél 02 41 06 23 23 | Fax 02 41 06 23 00